

2021_CT2_639

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix 6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2020

Le 9 décembre 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente, Chemin des Rigauds à Mimet, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Président du Territoire, le 2 décembre 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – PETEL Anne-Laurence – RAMOND Bernard – SLISSA Monique – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à FERNANDEZ Stéphanie – BIANCO Kayané donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice donne pouvoir à CORNO Jean-François – BOULAN Michel donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – BUCHAUT Romain donne pouvoir à GARCIN Eric – BURLE Christian donne pouvoir à GRANIER Hervé – CHARRIN Philippe donne pouvoir à CHAUVIN Pascal – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à PELLENC Roger – GACHON Loïc donne pouvoir à AMAR Daniel – GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – KLEIN Philippe donne pouvoir à PETEL Anne-Laurence – MERCIER Arnaud donne pouvoir à MARTIN Régis – ROVARINO Isabelle donne pouvoir à MORBELLI Pascale – RUIZ Michel donne pouvoir à CRISTIANI Georges – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à TAULAN Francis – VENTRON Amapola donne pouvoir à FREGEAC Olivier – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – SERRUS Jean-Pierre – TERME Françoise – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : LANGUILLE Vincent

Monsieur Jean-Loui CANAL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Culture**

■ Séance du 9 décembre 2021

07_2_01

■ **Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix
6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2020**

Monsieur le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA MÉTROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands évènements

■ Séance du 16 décembre 2021

9488

■ Présentation du rapport d'activité 2020 du délégataire de Service Public pour l'exploitation de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix 6Mic

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Conformément aux articles L.3131-5 du Code de la commande publique et L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le titulaire d'une délégation de Service Public remet chaque année à l'autorité délégante un rapport présentant l'exécution du service ainsi que les données techniques et financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Rappel du cadre juridique et des réalisations

L'équipement métropolitain salle de musiques actuelles du Pays d'Aix, dénommé 6MIC, a fait l'objet d'une concession d'exploitation en Délégation de Service Public, attribuée par délibération du 20 juin 2019 à la SCIC IRIS.

Les objectifs prioritaires assignés par la Personne Publique au Délégué sont les suivants :

- aboutir à un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions ;
- rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposées par le site ;
- intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite ;
- garantir l'accès du public le plus large du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur par

la mise en place d'une politique tarifaire adaptée ;

- rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune. Développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

Pour autant, à la date d'entrée en vigueur de la concession, l'équipement n'était pas achevé. Ce contexte particulier, ainsi que les contraintes propres à la programmation culturelle, imposent une exécution de la concession en deux phases successives :

- Une phase 1 dite de pré-exploitation. Celle-ci permet de répondre à la fois aux contraintes subséquentes à la mise en service du bâtiment, et aux contraintes propres à la programmation d'une première saison culturelle. Aucun produit d'activité n'est attendu pour le délégataire en phase 1.
- Une phase 2 qui court de la mise en service de l'équipement public à la fin du contrat - qui sauf résiliation, demeure en vigueur jusqu'au 30 juin 2026.

En conséquence, l'article 29 du contrat de concession fixe plusieurs contreparties spécifiques aux charges d'exploitation et aux contraintes de service public :

- Au titre de la phase 1 « pré-exploitation » : une subvention afférente.
- Au titre de la phase 2 « exploitation » : une subvention d'exploitation, ainsi qu'une subvention de soutien à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles.
- Par ailleurs une subvention d'équipement destinée à assurer le premier équipement du site en matériels techniques permettant son exploitation.

Les subventions d'équipement et de pré-exploitation ont été versées en 2019. En 2020, les subventions versées au délégataire sont les suivantes :

- Une subvention de fonctionnement d'un montant de 820 000 euros nets.
- Une subvention à la mise en réseau et à l'émergence des pratiques de musiques actuelles de 120 000 euros hors taxes.

Enfin, le délégataire doit s'acquitter d'une redevance d'occupation domaniale à compter de la date de mise à disposition de l'équipement. Cette redevance est constituée d'une part fixe d'un montant annuel de 120 000 euros hors taxes ; d'une part variable égale à 10% de la part de résultat net comptable annuel du Délégataire excédant 50 000 euros.

L'activité 2020 de la Délégation de Service Public

Le 2 janvier 2020, le bâtiment neuf de la salle musiques actuelles du Pays d'Aix est livré à la Métropole. Ce même jour, la garde en est confiée à la SCIC IRIS qui en devient l'exploitant exclusif et le directeur unique de l'établissement. Dès lors :

- Du 2 janvier au 5 mars l'exécution s'effectue au titre de la phase 1 de pré-exploitation.
- A partir du 6 mars l'exécution du contrat s'effectue dans le cadre de la phase 2 d'exploitation à part entière pour la première saison culturelle en condition d'ouverture aux publics.
- A partir du 17 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire va bousculer toute prévision et impacter à la fois l'action culturelle et l'économie du projet.

Les faits marquants de l'exercice 2020 sont les suivants :

- 2 janvier : remise du bâtiment au délégataire.
- 9 janvier : inauguration protocolaire.

- 6 au 8 mars : inauguration et ouverture au public.
- 17 mars : fermeture complète suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.
- 1^{er} juillet : ouverture aménagée des studios sous protocole sanitaire.
- 17 septembre : reprise partielle de l'activité publique concert, résidence et studios sous protocoles.
- 23 octobre : second confinement. Dernier concert programmé.

- Synthèse de l'activité liée au projet culturel

Activité générale – activité de diffusion

6MIC dispose pour la diffusion de deux salles de diffusion d'une capacité modulable entre 244 et 2080 spectateurs, ainsi que d'un hall et un patio disposant eux aussi d'une scène opérable.

Malgré la faible capacité d'ouverture laissée par le cadre découlant de la crise COVID, le bilan de la diffusion est le suivant :

Sur 2 salles : 20 événements (18% de l'objectif), dont 13 concerts

Sur 4 salles : 43 événements dont 19 concerts.

- équipes artistiques. Majoritairement professionnels (79%) du territoire métropolitain (39% d'Aix et 53% du reste de la Métropole AMP).

IRIS				
Grille portée au contrat 19/05				
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	50	53	44	147
Autres spectacles hors concerts	3	3	3	9
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres événements	0	0	0	0
Total général	59	67	47	173

La grille indicative prévisionnelle de programmation portée au contrat est la suivante :

La grille de programmation effective en 2020 est la suivante :

IRIS				
Grille portée au contrat 19/05				
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	8	5	6	19
Autres spectacles hors concerts	1	1	0	2
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres événements	0	4	1	5
Total général	15	21	7	43

Ce volume d'activité représente 13 % de l'objectif porté au contrat. Ce fait traduit l'impact de la crise sanitaire sur la programmation.

Réalisations au regard de la répartition des objectifs par mode de programmation.

Le cahier des charges requérait des candidats un traitement de la programmation suivant une typologie d'accueil des opérateurs avec des objectifs spécifiques. Ces objectifs fixés au DCE s'attachaient à la programmation sur deux salles uniquement, du fait de l'avancement du projet architectural, en phase APS au moment de la publication du DCE.

Tableau des objectifs et réalisations au titre de la typologie des programmations.

	Bases			
	nombre	type		
B) événements sur les 2 salles	36	B		
C) Diffusion sur les 2 salles	15	C		
D) Concerts sur les 2 salles	13	D		

Location à des producteurs privés	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Sur base diffusion sur les 2 salles	2	/ C	13%	Mini 10%
Sur base événements sur 2 salles	2	/ B	6%	
Location a prod privés hors concert	2	/ B	6%	Max 10%

Coproduction & accueil d'opérateurs locaux (art 9)	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Sur base = Diffusion	5	/ C	33%	Mini 15 %
Sur base = événements	5	/ B	14%	

Concerts en coproduction – coréalisation avec opérateurs du territoire (concerts suivant tous type de contractualisation) - (pièce 5.2)	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
base = 2 salles	3	/ D	23%	Mini 20 %

Au regard des différents modes de programmation, les réalisations sont pleinement conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la mission de service public.

Résidences d'artistes :

17 résidences d'artistes sur scène, ont concerné 25 groupes pour 121 artistes. 48 % de ces artistes étaient issus de la scène locale. 68 % de ces résidences ont été organisées en partenariat avec des opérateurs du territoire métropolitain.

Pour autant 6Mlc a été retenu aussi pour des résidences d'artistes d'Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté.

Paradoxalement le volet accompagnement d'artistes en résidence a bénéficié de cette crise (en volume de réalisation), du fait de la disponibilité de l'équipement, de sa polyvalence et de la multiplicité des scènes et espaces de travail.

Activité des studios :

2 588 heures sur les 8 611 heures prévues, soit un taux d'occupation de 30%.

Ceci a permis d'accueillir 75 groupes pour un total de 220 musiciens sur 510 créneaux d'occupation.

Les studios ont par ailleurs été utilisés pour l'accueil d'élèves et activités de l'Enseignement supérieur spécialisé.

Mise en réseau, partenariats, actions culturelles et des actions sociales

Figure parmi les objectifs prioritaires de service public la mise en œuvre d'une stratégie favorisant l'accueil des opérateurs locaux et des acteurs du territoire métropolitain et régional mais aussi en lien avec les circuits nationaux.

Ces opérateurs doivent relever de l'action culturelle, de la diffusion et de la création, mais aussi de l'enseignement et plus largement les opérateurs économiques de la filière musiques actuelles.

Dans ce domaine et à tous ces échelons, le délégataire a pu mener une action volontaire qui lui a permis de tisser de très nombreux partenariats et fixer des principes de coopération.

Avec l'Enseignement supérieur et spécialisé :

- Centre de Formation des Musiciens Intervenant (CFMI) - Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Darius Milhaud - Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM) - Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMPGT) - Direction Académique des Actions Culturelles (DAAC) - Aix-Marseille-Provence-Université.

Avec les acteurs du champ de l'action culturelle et sociale :

- Festival MOMAIX, Festival Tous en Sons (musiques actuelles pour jeunes publics), Mission locale du Pays d'Aix (Garantie jeunes, AaP Culture & lien social), dispositif « Rouvrir le Monde » (DRAC PACA), CIACU (Battle for Job), Ubitech (formation professionnelle pour adultes spectacle vivant).

Structures d'animation de la filière :

- le 6MIC a intégré le CA du Pôle des Acteurs Musiques PACA (PAM)), Bureau exécutif de la FEDELIMA, (principal syndicat des lieux musiques actuelles en France).

A l'échelon national pour des programmations et la circulation des artistes ou pour la coproduction :

- Les Passagers du Zinc (SMAC de Chateaufort - 13), Tandem (SMAC de Toulon - 83), Paloma (SMAC de Nîmes - 30), Le Broc (06), Le Mas des Escaravatières (Puget), Le Moulin (Marseille - 13), L'Usine (Istres - 13), Panda Events (Nice - 83), Le Fil (St Etienne), La Sirène (La Rochelle), La Belle Electrique (Grenoble), Les 3 rêveurs (Besançon), Le Moulin de Brainans (Jura) et les Deux Scènes (Scènes Nationale de Besançon), Transfuges (Marseille).

- Compte rendu technique d'exploitation

Les seules activités qui ont pu se dérouler ne sont pas à elles seules représentatives d'une pleine charge d'exploitation. De fait les installations techniques n'ont pas été exploitées à la mesure de leurs capacités notamment en ce qui concerne les organes de chauffage, climatisation, traitement d'air mais aussi les équipements techniques, ascenseurs machinerie scénique etc.

Le délégataire a eu toute amplitude pour se familiariser avec les installations et finaliser le programme d'équipement. Il a assuré la maintenance technique des installations et aucun incident notable n'est à signaler.

Cette année 2020 est aussi l'année de Parfait Achèvement (GPA), permettant de prévenir des dysfonctionnements inhérents à la construction. L'enjeu de la transmission de l'équipement dans ce contexte imposait des contraintes particulières de coordination entre le propriétaire réceptionnant le bâtiment, le maître d'ouvrage délégué et le groupement de maîtrise d'œuvre engagés au titre de la GPA et de la levée des réserves, et enfin l'exploitant – directeur unique de l'établissement, contraint d'engager son projet d'exploitation dans les meilleurs délais. Cet enjeu a été maîtrisé par la mise en place d'un cadre collaboratif efficace auquel le délégataire a pris toute sa part.

La mise en œuvre du cadre ERP et technique et son usage au titre des fonctions de spectacle et d'accueil public s'est déroulé de manière pleinement satisfaisante au regard des quelques événements qui ont pu se tenir malgré le contexte sanitaire.

2.3 Compte rendu financier

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 619 973 euros (soit - 47 % du CEP : 3,062 millions d'euros).
La masse salariale représente 40 % du budget d'exploitation.
Le poste achat de spectacle 132 342 euros.

Les produits d'exploitation s'élèvent à : 1 254 877 €, dont :

- 990 000 euros de subventions accordées par la Métropole en application du contrat de DSP. Ce montant est constitué des subventions régulières annuelles (art. 29.2.3 et 29.2.4) soit 870 000 euros, ainsi que de 120 000 euros affectés par le délégataire au titre de la phase 1 « pré-exploitation » ;
- 65 829 euros de subventions versées par d'autres personnes publiques dont :
 - 7 000 euros du CNM (Centre National de la Musique) pour des aides à la pré-production ;
 - 26 829 euros du CNM pour 2020, relatifs au fonds de compensation des pertes de billetteries 2020, sur un total de 150 935 accordés à ce titre et répartis comptablement sur plusieurs exercices ;
 - 20 000 euros d'aide de la SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) ;
 - 12 000 euros de subvention du ministère de la culture (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Le résultat net d'exploitation est de : – 190 060 €

La subvention d'équipement de 1 900 424 euros a permis la répartition des investissements sur 3 années :

- 712 690 euros en 2019 ;
- 1 093 207 euros en 2020 ;
- 94 527 euros en 2021.

Les principaux postes du compte de résultat sont les suivants :

RAD 2020 DSP 6MIC (en €)	2020
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	175 007
Produits d'exploitation (2)	1 254 877
→ dont subvention versée par la Métropole	990 000
Charges d'exploitation (3)	1 619 973
→ dont redevance versée à la Métropole	120 000
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	-190 090
Produits financiers (4)	629
Charges financières (5)	388
Résultat financier (b) = (4) - (5)	241
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	-189 849
Produits exceptionnels (6)	222 112
Charges exceptionnelles (7)	0
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	222 112
Impôts sur les bénéfices (d)	2 784
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	29 480

Analyse de la situation économique du délégataire :

La marge brute s'établit à 7 906 euros. Seul le résultat exceptionnel (+222 112 euros) relatif aux quotes-parts des subventions d'investissement et le résultat de l'exercice (+29 480 euros) sont positifs.

L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) qui permet de visualiser la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production s'établit à : -150 584 euros.

Le Résultat d'Exploitation s'établit à -190 090 euros.

Le Résultat Courant s'établit à -189 849 euros.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 29 480 euros contre 24 463 euros en 2019. Cependant ce résultat est à relativiser si on prend en compte la comptabilisation des produits d'exploitation suivants :

- 81 337 euros d'aides au titre de l'activité partielle ;
- 72 639 euros d'exonération de charges liée au Covid ;
- 120 000 euros liés à la comptabilisation des PCA (Produits Constatés d'Avance) en 2019 relatifs à la subvention de pré-exploitation.

En effet, en l'absence de ces produits le résultat serait déficitaire de -244 496 euros.

L'effectif moyen en 2020 est de 13 personnes.

- Au 31/12/2019 l'effectif était de 11 personnes. Au 31/12/2020 l'effectif est de 16 personnes. 6 personnes ont été embauchées sur l'année 2020. Il n'y a eu qu'un seul départ.

Le coût moyen chargé par salarié est de 49 312 euros en 2020. Le salaire moyen est de 2 410 euros.

2.4 Typologie des publics et des actions culturelles de diffusion, d'animation, de formation

Type	Spectateurs / personnels / participants	Taux de remplissage moyen Caractéristique autres
Diffusion de concerts	5080 spectateurs 193 artistes et personnel de l'équipe artistique (hors équipe technique d'accueil)	63,91 %
Autres événements	752 participants	Manifestations à public captif (Conventions, CT)
Résidences d'artistes	121 artistes / 25 groupes	Durée moyenne 4,2 jours
Studios	220 musiciens / 75 groupes	2588 heures – 510 créneaux
CFMI <i>Action Culturelle</i>	Étudiants année 1 & 2 promos. 2019-2020 et 2020-2021	153 heures
CCR Darius Milhaud <i>Action Culturelle</i>	Tous les élèves des classes musiques actuelles du conservatoire	61 heures - Préparation examens de fin d'année ou de cycle. - Accueil des examens.
IMPGT (AMU) <i>Action Culturelle</i>	Classes Master 2 Management et droit des organisations & manifestations culturelles.	Cours, mise en situation immersive
Momaix <i>Action Culturelle</i>	30 personnes groupe en famille	
Festivals Tous en sons <i>Action Culturelle</i>	2700 spectateurs connectés monde entier (<i>non comptabilisés au bilan de fréquentation du site</i>)	Spectacle maintenu en visio live-session
Chorale 6 de cœur <i>Action Culturelle</i>	45 choristes amateurs inscrits à l'année.	Suspendu en octobre 2020 (confinement)
Mission Locale <i>Action Culturelle</i>	160 jeunes	« garantie jeunes » ateliers de mobilisation - restitution.
CIACU <i>Action Culturelle</i>	350 personnes	Aide et mobilisation à l'emploi.
UBITECH	126 techniciens / 14 formations	Stage de formation pro. aux métiers du spectacle

- Analyse de la qualité du service

Projet culturel

Au titre de la programmation, le volume d'activité constaté ne correspond ni aux objectifs et ni aux engagements du contrat de DSP. Au titre des différents modes de programmation fixés, les réalisations sont pleinement conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés.

Le secteur de l'accompagnement à la création et des pratiques musiques actuelles a subi un impact important au niveau de la capacité d'accueil des publics dans les studios (30% de taux d'occupation)

mais a pu malgré tout accueillir un public conséquent.

Paradoxalement, le volet résidence d'artiste et accompagnement à la création a bénéficié de la fermeture aux publics par la mise à disposition de la capacité d'accueil du site à cet effet. Son volume d'activité est plus important que prévu.

La diversité dans les esthétiques des musiques actuelles est attestée dans toutes les activités proposées.

Il en va de même de la diversité des opérateurs professionnels et des artistes accueillis qui sont issus de la scène locale, régionale ou nationale et relèvent des artistes émergents ou confirmés des circuits amateurs comme professionnels des musiques actuelles.

L'accueil d'opérateurs du territoire est attesté à la fois sur le volet diffusion (coproductions & accueil 33 %), dans la résidence et l'accompagnement à la création, et dans les actions culturelles.

Les publics accueillis répondent parfaitement à ce stade par leur diversité aux attendus d'ouverture et d'élargissement des publics. Ceci pour les activités relevant d'un achat par la mise en œuvre d'une politique tarifaire conforme aux engagements, malgré un contexte de mise en œuvre particulièrement perturbé et d'une gestion extrêmement difficile du fait des nombreuses déprogrammation / reprogrammation.

La diversité des actions culturelles, réalisées malgré le contexte, a permis d'accueillir un important public de nature socioculturelle et socioéconomique très variée.

Exploitation technique :

L'exploitant satisfait aux attentes portées au cahier des charges. La crise sanitaire qui a oblitéré le programme d'exploitation initial, n'a pas permis d'observer une exploitation à pleine charge des organes de l'équipement.

Pour autant, l'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel. Il permet la mise à disposition publique d'un équipement de haut niveau pleinement fonctionnel et porté par une équipe professionnelle rodée qui a su assumer ses missions dans des conditions complexes.

En conclusion,

Bien que la situation liée à la crise sanitaire n'ait pas permis de réaliser les volumes prévus de diffusion et altéré une part des actions culturelles engagées, ni la responsabilité du délégataire, ni son investissement ne sont en cause. Au contraire, celui-ci a fait preuve en toute situation d'une volonté opiniâtre de maintenir ou engager toutes les actions possibles dans chacune des dimensions fixées au projet culturel.

Le secteur de la diffusion publique a été le plus impacté quantitativement ; ce qui par ailleurs a entraîné un fort déficit de recettes propres telles que prévues au CEP. Par contre le délégataire produit un bilan en terme de répartition de la typologie des accueils conforme aux cahiers des charges.

Le délégataire a su mettre en œuvre malgré la situation une dynamique dense de partenariats et de coopération avec les acteurs de la filière locale, régionale et nationale.

Le nombre et la nature de ces collaborations dès la première année et malgré le contexte perturbé démontre en retour l'attente importante de la filière et des opérateurs musiques actuelles particulièrement au regard du territoire métropolitain et de la région.

L'ancrage de l'équipement dans le tissu des lieux de diffusion comme son rôle d'animateur privilégié de la scène de diffusion et de production paraît assuré sur la base de la qualité et de la polyvalence de l'équipement ainsi que de la maîtrise du projet culturel du délégataire.

Le projet d'exploitation a démontré sa disponibilité face aux attentes de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'enseignement spécialisé et professionnel et des établissements scolaires pédagogiques, apportant une ressource nouvelle et pleinement complémentaire des ressources actives dans d'autres champs culturels sur le territoire.

Les variables sensibles à ce stade de la délégation demeurent la trajectoire de sortie de crise au regard de la situation sanitaire, avec pour conséquences son impact sur les mutations du secteur de la production, des réseaux de la diffusion et surtout l'attitude des publics du spectacle vivant.

Au niveau de la situation économique du délégataire, la crise Covid a eu un impact significatif sur les résultats. Quoique la qualité de la gestion présentée et des mesures prises pour faire face à la situation soit indéniable, le chiffre d'affaire est impacté.

- Si du bilan ressort une situation positive, celle-ci s'établit en trompe l'œil au regard de l'analyse du résultat net qui traduit l'activité réelle, et fait apparaître un solde d'exploitation négatif.
- Au-delà de l'impact constaté sur le bilan en 2020, le délégataire est en incapacité d'évaluer les conséquences précises de la crise sanitaire sur les exercices à venir. Une attention particulière sera portée sur les exercices suivants qui sont susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°CSGE 001-3395/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant définition de l'intérêt métropolitain en matière de construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socioculturels et socio-éducatifs ;
- La délibération n°CGSE 004-6519/19/CM du Conseil de la Métropole du 20 juin 2019 approuvant le choix du délégataire de service public relatif à l'exploitation et la gestion de la salle musiques actuelles ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- L'avis de la Commission Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements du 2 décembre 2021 ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 13 décembre 2021 ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'information faite en Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 9 décembre 2021.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Le rapport d'activité de la Délégation de service public de la salle des musiques actuelles du Pays d'Aix, le 6MIC pour l'année 2020.

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport du délégataire 2020, du rapport de l'expert-comptable sur les comptes annuels, produits au titre de la Délégation de Service Public pour l'exploitation aux frais et risques du délégataire de la salle des musiques actuelles du Pays d'Aix dénommée « 6MIC ».

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué,
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON



RAPPORT ANNUEL | 2020

DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

DÉJÀ UN AN, ET POURTANT ON SE CONNAIT À PEINE !

Avec une ouverture au public le **6 mars**, soit 10 jours avant **un confinement jamais vu en France**, puis une crise sanitaire mondiale, l'année 2020 du 6MIC est plus que **particulière**.

SOMMAIRE

03	Présentation du Rapport d'activité du délégataire
04	Bilan du projet culturel
36	Analyse de la qualité de service
50	Compte-rendu technique d'exploitation
74	Rapport annexe d'exploitation technique du délégant
76	Communication
78	Rapport financier
103	Conclusion

PRÉAMBULE

Le rapport annuel 2020 est le premier rapport d'exploitation de la délégation de plein exercice et dans le bâtiment du 6MIC.

Les évènements marquants de l'année ont été :

- ➔ **2 janvier** : livraison du bâtiment
- ➔ **9 janvier** : inauguration officielle
- ➔ **6, 7 et 8 mars** : week-end d'ouverture au public
- ➔ **17 mars** : fermeture pour cause de confinement/crise COVID
- ➔ **Début septembre** : reprise d'une activité partielle avec des restrictions
- ➔ **23 octobre** : dernier concert de l'année avant le 2ème confinement





“

l'année 2020 du
6MIC est plus que
particulière.





Avec une ouverture au public le 6 mars, soit 10 jours avant un confinement jamais vu en France, puis une crise sanitaire mondiale, l'année 2020 du 6MIC est plus que particulière surtout pour le lancement d'un équipement aussi important non seulement par son bâti mais aussi par les attentes et les espoirs qu'il suscitait auprès des opérateurs locaux et de la filière.

En ce sens, ouvrir un tel bâtiment et lancer un projet d'une **telle envergure** dans ce contexte relève, si ce n'est d'une gageure, au moins d'une «folie improbable» quoiqu'imprévisible.

Toutefois, et grâce à un travail acharné de nos équipes, qui ont fait preuve d'un dévouement sans faille, et malgré deux confinements, un couvre-feu et des conditions d'exploitation très affectées par les contraintes sanitaires, nous avons tout de même pu réaliser 21 événements (soit 18% de l'objectif) totalisant une fréquentation de 5 780 spectateurs sur les 54 jours d'ouverture réellement possible sur cette année si particulière.

Cependant, nous avons travaillé sur un programme conforme aux attendus de la DSP. Mais ce programme a été bouleversé tout au long de l'année (et probablement encore pour l'année 2021) et nous avons été contraints de **reporter 65 événements et d'en annuler 22. Le nombre total d'événements aurait donc dû être de 107 sur l'ensemble de l'année 2020.** À noter que ne sont pas inclus, dans ces comptes, les trois événements réalisés par le conseil de territoire (vœux aux personnels et les conseils de territoire).

Au-delà de l'activité de diffusion et malgré la fermeture au public, cette année n'a pour autant pas été synonyme d'inactivité. En clair et dans un langage plus direct : «ce n'est pas parce que nous étions fermés, que nous n'avons rien fait !».

Le présent rapport va donc vous décrire le plus fidèlement possible le travail effectué tout au long de cette année 2020 si chaotique tant sanitaire que culturellement.



réception en préfecture
05/07/2021 1208-2021 CT3 636
transmission : 17/12/2021
réception préfecture : 17/12/2021

Présentation du Rapport d'activité du délégataire

Conformément au chapitre IX du contrat de délégation de service n°19/05, et notamment en vertu des articles 35, 36, 37 et 38, nous vous présentons le rapport annuel de délégation de service public.

Au titre de l'article 35, le Délégataire produit, avant le 30 avril de chaque année, à la Personne Publique un rapport annuel comprenant, sans préjudice des dispositions des articles R.3131-2 à R.3131-4 du code de la commande publique, un compte rendu technique, un compte rendu financier ainsi qu'une analyse de la qualité du service au titre de l'année civile précédente.

Ce rapport est destiné à la Métropole Aix-Marseille-Provence et a pour objectif d'apprécier la qualité du service délégué et de permettre un dialogue de gestion régulier.



“

Ce rapport a
pour objectif
d’apprécier la
qualité du service
délégué

GLOSSAIRE DE LA TERMINOLOGIE UTILISÉ DANS CE RAPPORT



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



Terme Sigle Acronyme	Définition Signification
RAD	Rapport d'Activité du Délégataire
DO	Domage Ouvrage
DSP	Délégation de Service Public
GER	Gros Entretien Renouvellement
GPA	Garantie de Parfait Achèvement
IRIS	Société SCIC IRIS, délégataire du contrat
SCIC	Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SPLA	Société Publique Locale d'Aménagement
AMP	Métropole Aix-Marseille-Provence
PAM	Pôle de coopération des Acteurs de la filière Musicale
AMU	Aix-Marseille-Université
IMPGT	Institut de Management Public de Gouvernance Territorial
IESM	Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique
CFMI	Centre de Formation de Musiciens Intervenants
DAAC	Délégation Académique aux Arts et à la Culture du Rectorat Aix-Marseille
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur
EAC	Éducation Artistique et Culturelle
TOM	Théâtre en Ordre de Marche

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Bilan du projet culturel

Le bilan du projet culturel s'articule autour des 4 axes majeurs que sont la diffusion, les résidences, les studios et les actions culturelles ainsi que les actions sociales.

2.1 | Bilan de l'activité de diffusion

2.2 | Bilan des résidences

2.3 | Bilan des studios

2.4 | Bilan des actions culturelles et des actions sociales





“

Malgré ces
difficultés, les
studios ont tout
de même pu être
utilisés

2.1 Bilan de l'activité de diffusion

Avec une ouverture au public le 6 mars, soit 10 jours avant un confinement jamais vu en France, puis une crise sanitaire mondiale, l'année 2020 du 6MIC est plus que particulière.

En ce sens, ouvrir un tel bâtiment dans ce contexte relève, sinon d'une gageure, voire d'une « folie improbable », au moins du plus mauvais moment imaginable...mais évidemment totalement imprévisible.

Toutefois, et grâce à un travail acharné de nos équipes, qui ont fait preuve d'un dévouement sans faille, et malgré deux confinements, un couvre-feu et des conditions d'exploitation très affectées par les contraintes sanitaires, nous avons tout de même pu réaliser 20 événements (soit 18% de l'objectif) totalisant une fréquentation de 5 780 spectateurs.

Cependant, nous avons travaillé sur un programme conforme aux attendus de la DSP. Mais ce programme a été bouleversé tout au long de l'année (et probablement encore pour le premier semestre 2020) et nous avons été contraints de reporter 65 événements et d'en annuler 22. Le nombre total d'événements aurait donc dû être de 107 sur l'ensemble de l'année 2021. À noter que ne sont pas inclus, dans ces comptes, les trois événements réalisés par le conseil de territoire (vœux aux personnels et les conseils de territoire).

Notons, qu'afin de s'adapter aux conditions sanitaires, nous avons aménagé le hall en version « cabaret » pour permettre l'accueil de concerts avec un public assis à table. (cf photo ci-dessous).

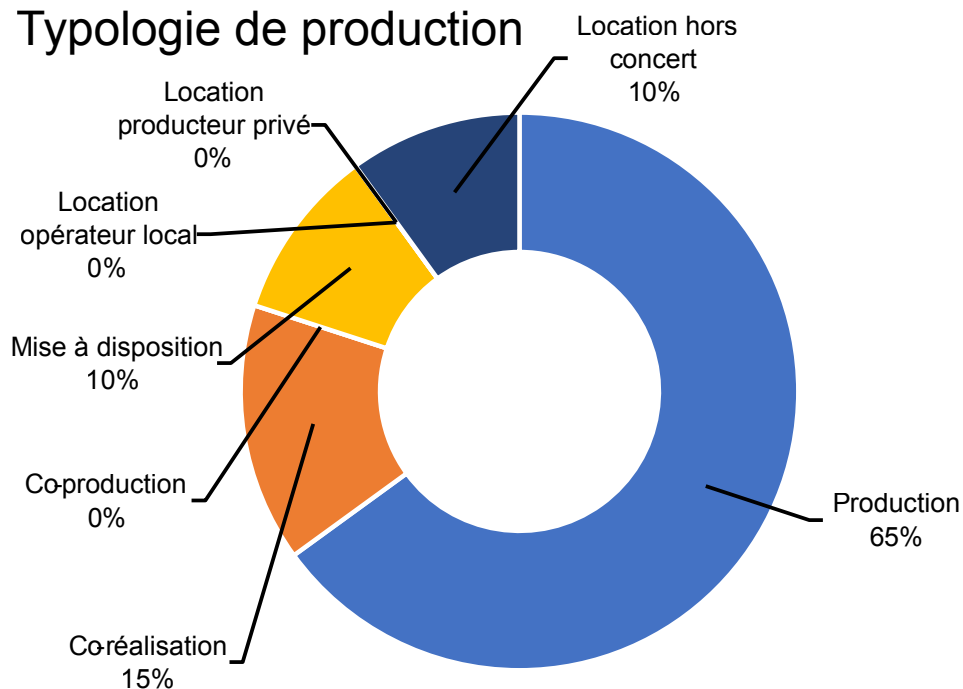
Pour les événements réalisés, et en fonction des jauges utilisées (y compris les jauges réduites en mode COVID), nous obtenons un taux de remplissage de 59,50%.

En considérant uniquement l'activité de concert du 6MIC, on obtient 13 concerts avec une fréquentation de 5028 personnes soit un taux de remplissage de 63,91% ou une moyenne de fréquentation de 387 spectateurs par concert. Rapporté aux nombres d'événements que nous aurions dû faire cela aurait correspondu à une fréquentation globale de 41 384 spectateurs. Pour mémoire, notre prévisionnel était basé sur une fréquentation globale de 57 250 avec un taux de remplissage de 54%.

Ces 13 concerts nous ont permis d'accueillir 37 équipes artistiques totalisant 193 personnes dont 146 artistes et 46 techniciens.

Les équipes artistiques sont majoritairement des professionnels (79%) venant du territoire métropolitain (39% d'Aix et 53% du reste de la Métropole AMP) et ont joué sur des plateaux partagés (46%). Le bémol est que la parité n'est pas respectée à travers les équipes artistiques car elles sont constituées de seulement 27,2% d'artistes féminines et 22,8% de techniciennes.

Typologie de production



Diffusion par espaces

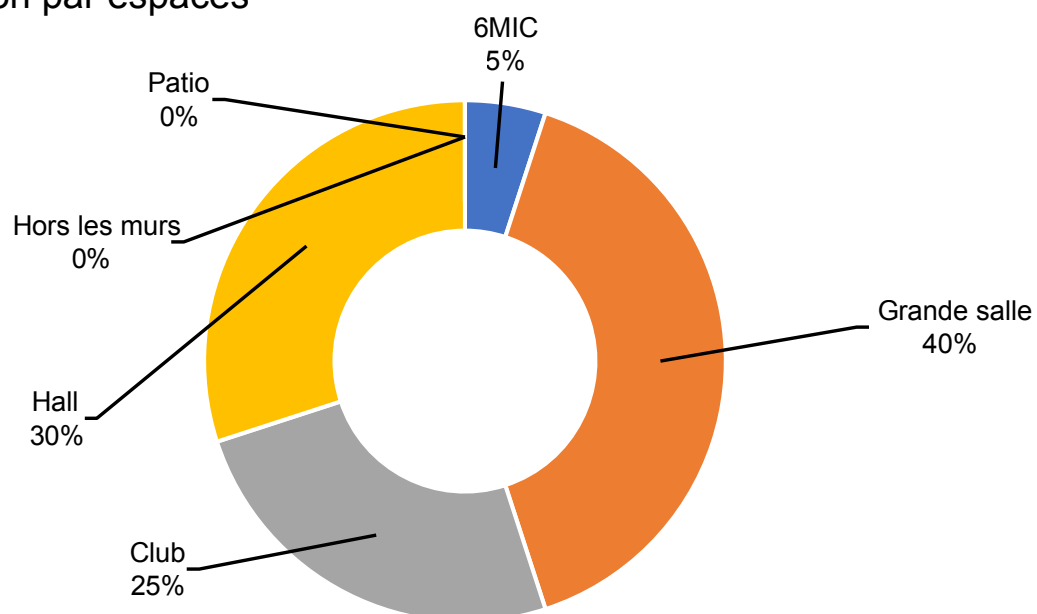


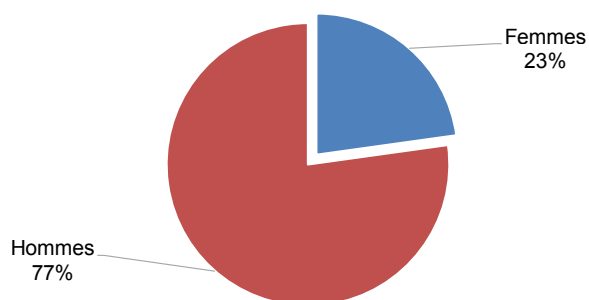
TABLEAU DE PROGRAMMATION 2020

Date	Nom de l'artiste	Lieu	Jauge	Producteur	Promoteur
6-mars	1ère Secousse	6MIC	2800	6MIC	
7-mars-20	Worakls Orchestra + Makoto San	Grande Salle	2000	6MIC	Dancecode + Transfuges
8-mars-20	ALT : Fred Nevché + Alain Damasio	Club	262	6MIC	Grand Bonheur
12-mars-20	Nelick + Kemmler	Club	800	6MIC	Olympia Prod + Dancecode
4-août-20	Radio Nova	Hall	180	6MIC	Radio Nova
17-sept-20	Voyage Privé	Grande Salle	209		Voyage Privé.com
24-sept-20	Ondulation#1	Hall	180	6MIC	
25-sept-20	King Crab	Grande Salle	301	Etincelle Prod	Etincelle Prod
1-oct-20	Deluxe	Grande Salle	301	6MIC	Nanana Productions
2-oct-20	Deluxe	Grande Salle	301	6MIC	Nanana Productions
3-oct-20	Deluxe	Grande Salle	301	6MIC	Nanana Productions
8-oct-20	Ondulation#2	Hall	180	6MIC	
9-oct-20	Temenik Electric	Club	169	6MIC	Nomad Café
10-oct-20	Vox Low + FK CLUB	Club	169	6MIC	Azimuth Prod + Ze Bourgeois
13-oct-20	Réunion Monext	Club	131		
14-oct-20	À vous les studios	Hall	180	6MIC	
15-oct-20	Ondulation#3	Hall	180	6MIC	
16-oct-20	La Locale #1	Hall	180	6MIC	
17-oct-20	Contre tango	Grande Salle	300	6MIC	Art for Gaia
24-oct-20	Makoto San	Grande Salle	300	6MIC	Transfuges

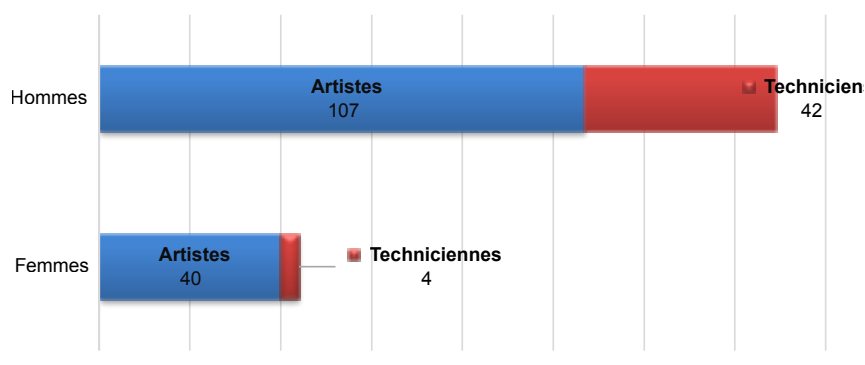
Le nombre total de spectateurs ayant fréquentés le 6MIC est de 5780 personnes sur 20 événements, soit un taux de remplissage moyen de 22 soit un total de 87 sur l'année 2020.

Le nombre total d'événements aurait donc dû être de 107. À noter que ne sont pas inclus dans ces comptes les trois événements réalisés par le 6MIC. En considérant uniquement l'activité de concert du 6MIC, on obtient 13 événements avec une fréquentation de 5028 personnes soit un total de 13 événements. Rapporté aux nombres d'événements que nous aurions dû faire cela aurait correspondu à une fréquentation globale de 41 384 spectateurs.

Equipe artistique accueillie
37 équipes artistiques totalisant 193 personnes



Parité équipe artistique



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Type de Prod	Billetterie		Total	Esthétique	Origine	Taux de remplissage
	EXO	payant				
Prod	1400	0	1400	Divers	Métropole Aix Marseille	50,00
Prod	89	1638	1727	Electro	Aix en Provence	86,35
Coréa	72	28	100	Chanson Française	Métropole Aix Marseille	38,17
Prod	32	150	182	Rap	Paris/Marseille	22,75
Prod	96	0	96	Divers	France	53,33
Privatisation	0	0	150			71,77
Prod	75	0	75	Divers	Métropole Aix Marseille	41,67
MAD	200	0	200	Jazz	Métropole Aix Marseille	66,45
Prod	24	241	265	Electro Pop	Aix en Provence	88,04
Prod	10	283	293	Electro Pop	Aix en Provence	97,34
Prod	16	285	301	Electro Pop	Aix en Provence	100,00
Prod	68	0	68	Divers	Métropole Aix Marseille	37,78
Coréa	30	38	68	Arabian rock	Métropole Aix Marseille	40,24
Prod	23	136	159	Cold Wave	Paris/Marseille	94,08
Privatisation	0	0	50			38,17
Prod	71	0	71	Divers	Aix en Provence	39,44
Prod	54	0	54	Divers	Métropole Aix Marseille	30,00
Prod	13	80	93	Rock	Aix en Provence	51,67
MAD	70	189	259	Danse	Métropole Aix Marseille	86,33
Coréa	32	137	169	Electro	Métropole Aix Marseille	56,33

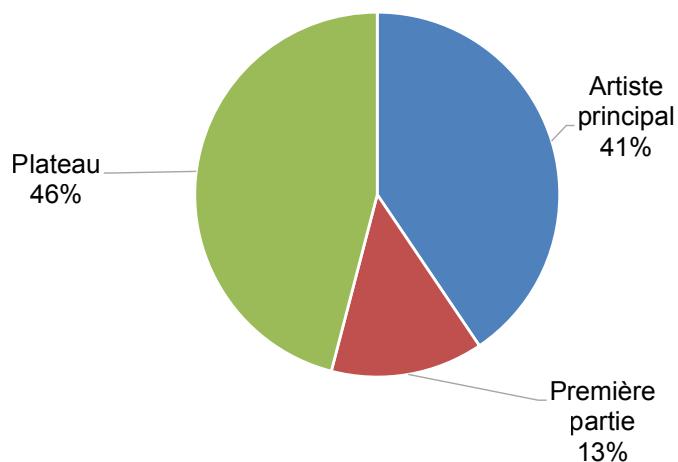
en de 59,20%. La crise du COVID a eu comme conséquence sur la programmation de reporter 65 événements et d'en annuler

par le conseil de territoire (Voeux aux personnels et les conseils de territoire).

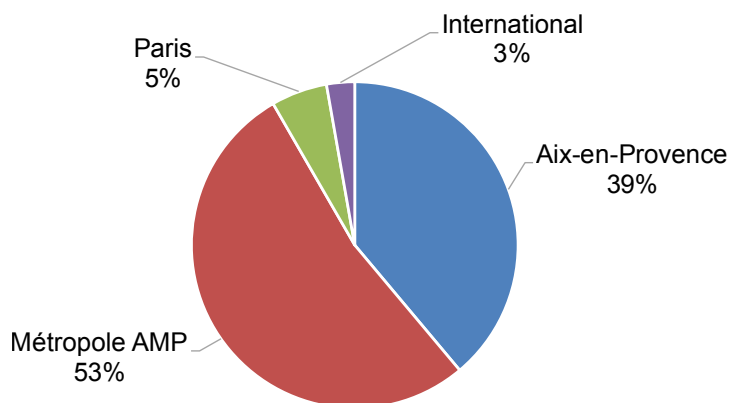
aux de remplissage de 63,91% ou une moyenne de fréquentation de 387 spectateurs par concert.

urs.

Catégorie des artistes

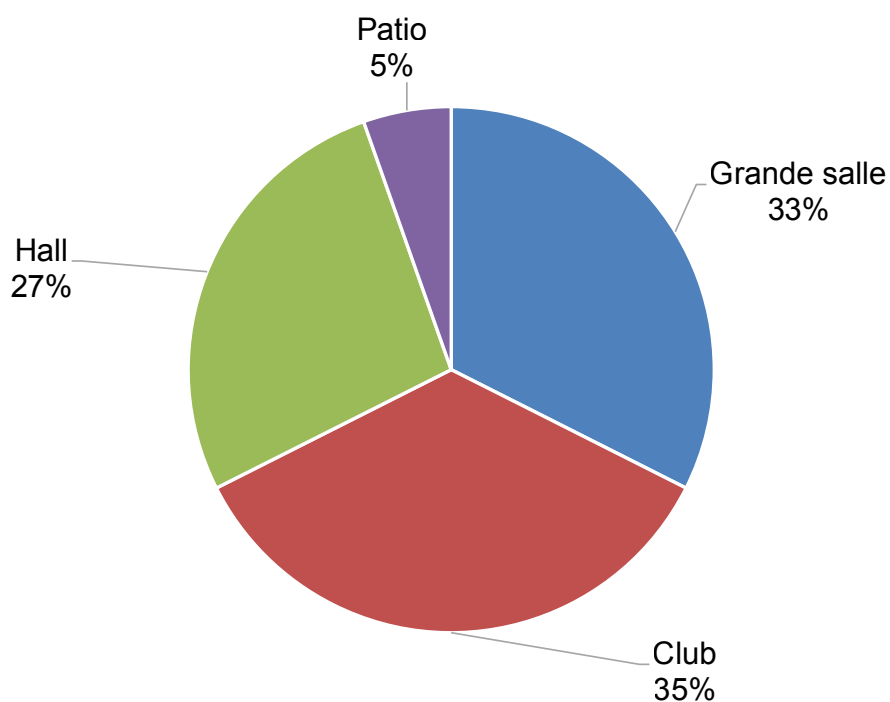


Provenance des artistes

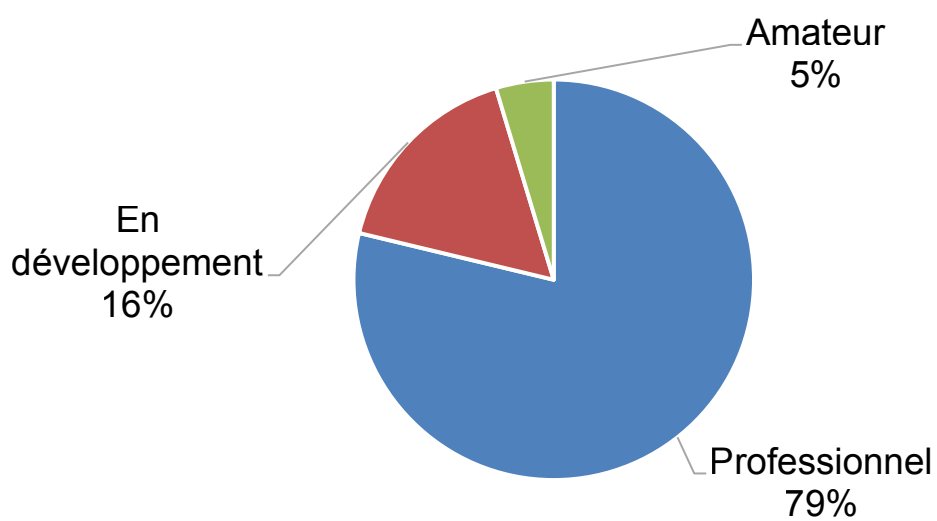


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

LIEU DE PRODUCTION



Statut des artistes



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

2.2 Bilan des résidences

Sur l'année 2020, et malgré les contraintes sanitaires imposées, nous avons pu accueillir 25 groupes, totalisant 121 artistes, en résidence sur un total de 88 jours soit 704 heures correspondant à une durée moyenne de 4,2 jours par résidence.

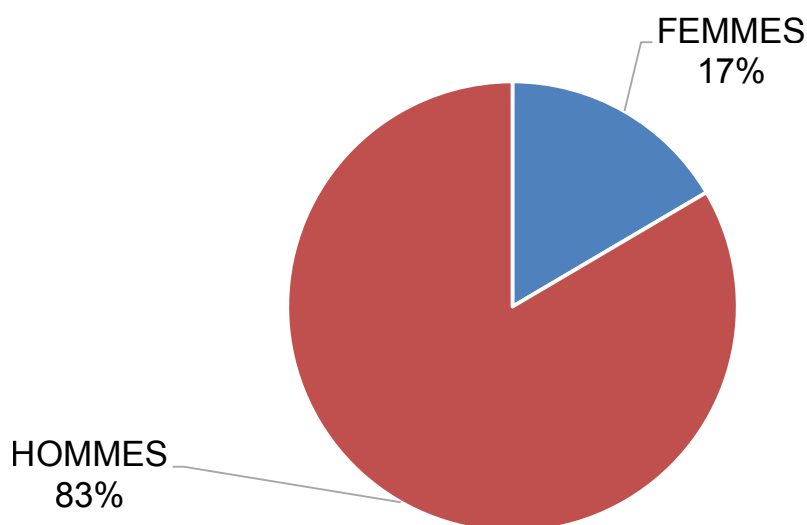
Les résidences ont principalement concerné des artistes de la scène locale (48%) dans le Club (44%), qui sont issus du Territoire du pays d'Aix (24%) et de la Métropole (60%), et en partenariat avec des opérateurs locaux (à 67%) dont 38% de mise à disposition.

Comme dans les autres segments d'activités du 6MIC, on constate le déséquilibre de représentation des femmes dans les équipes artistiques avec seulement 17% de musiciennes accueillies en résidence.

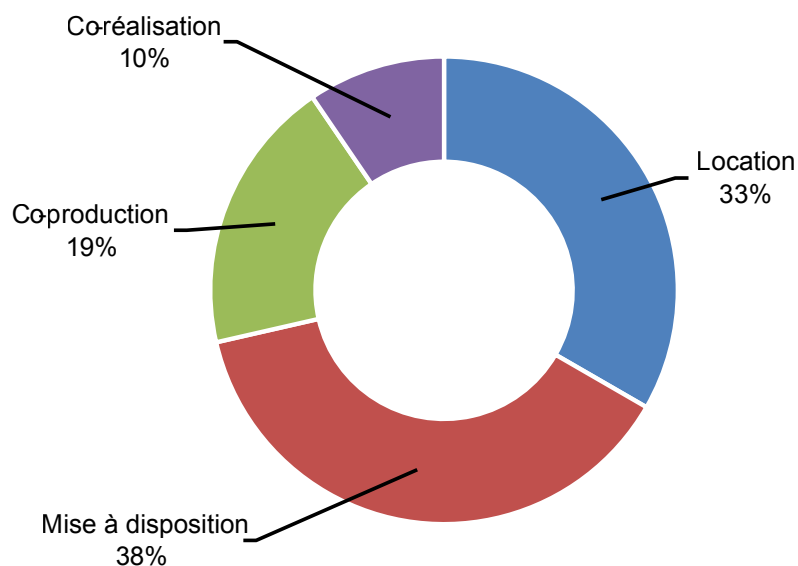
Il est à noter que nous avons accueilli 1 groupe dans le cadre de l'opération « Rouvrir le monde », portée par le ministère de la culture, et 2 groupes dans le cadre de l'opération « Plateaux solidaires » proposée par ARSUD et la région SUD.

De plus, nous avons obtenu un financement du CNM pour 2 résidences.

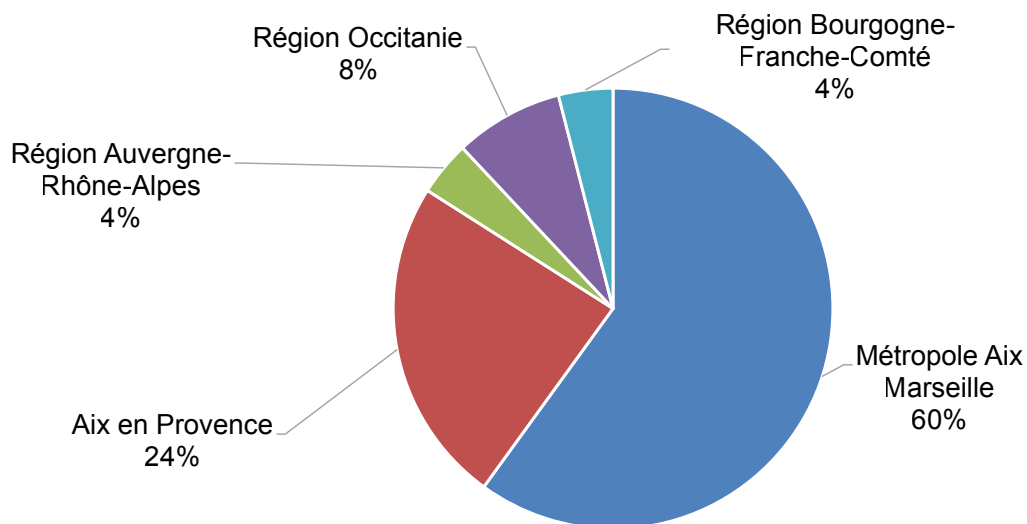
121 artistes en résidence dont :



Mode de production des résidences

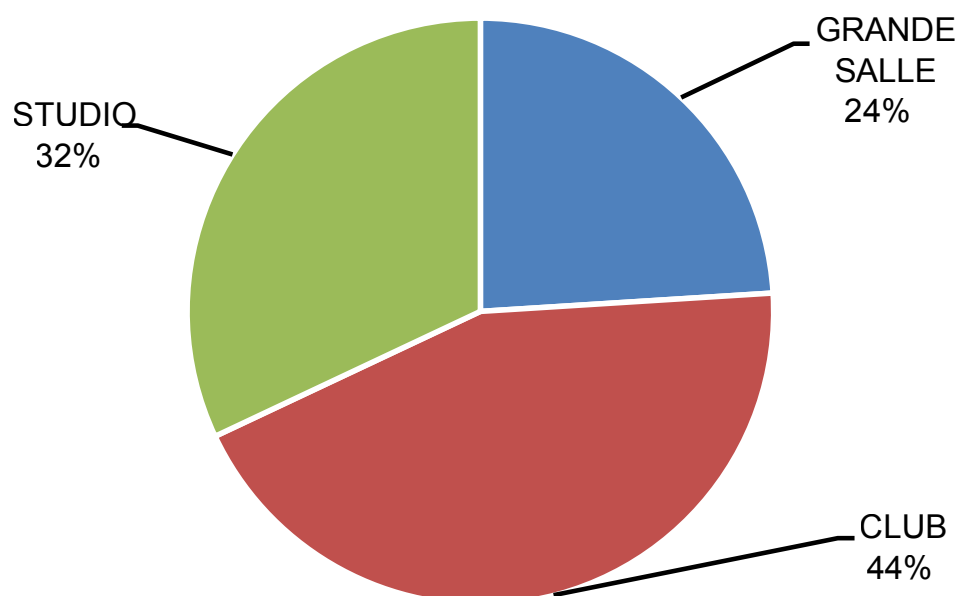


Origine des groupes en résidence



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Résidences par lieu



Statuts des artistes en résidence

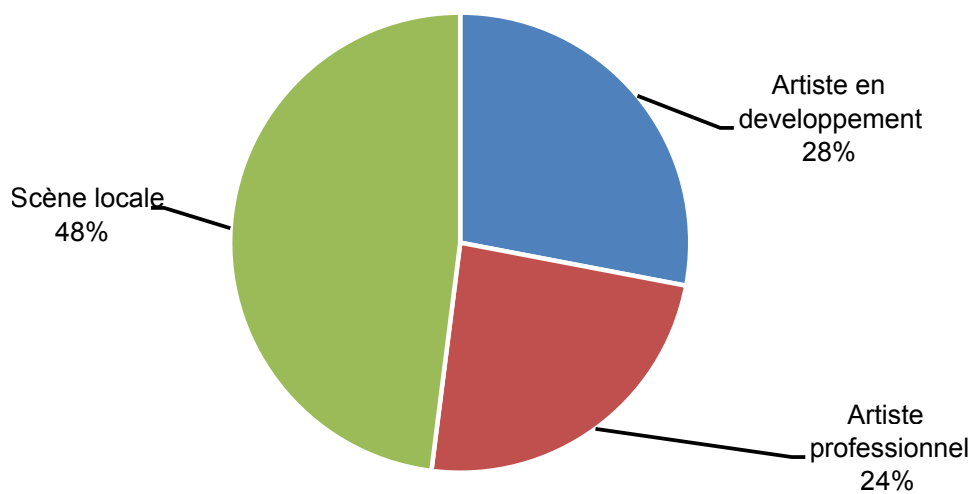


TABLEAU DES RÉSIDENCES 2020

Artistes	Nbre de jours	Date	Lieu	Statut	Style	Production
ARANDEL	05	du 03/02 au 07/02	CLUB	Artiste professionnel	Electro	Iris
CYRIL MERONI	06	du 24/02 au 29/02	CLUB	Scène locale	Electro	Iris
INSTRUMENTARIUM	04	du 02/03 au 05/03	GRANDE SALLE	Scène locale	Electro	Iris
ZOO	04	du 02/03 au 05/03	STUDIO	Scène locale	Electro	Entrepeaux
PROJET LOU REED	03	du 09/03 au 11/03	CLUB	Artiste en developpement	Rock	Grand bonheur
CIE PIEDS NUS DANS LES ORTIES	01	16/07	CLUB	Scène locale	Rock	Cie pieds nus dans l
ANODINE	05	du 20/07 au 24/07	STUDIO	Scène locale	Rock	
CLASS'EUROCK	04	du 16/08 au 19/08	STUDIO	Scène locale	Rock	Aix Qui?
SISKA	03	du 17/08 au 19/08	GRANDE SALLE	Scène locale	Pop	Vai la bot
RADIO TORDUE	04	du 24/08 au 28/08	CLUB	Artiste en developpement	Jeune public	Les voleurs de parat
RECREATION!	04	27/08	STUDIO	Artiste en developpement	Electro	
LES TROIS RÊVEURS	10	du 14/09 au 24/09	CLUB	Artiste en developpement	Jeune public	Iris
TEMENIK ELECTRIC	05	du 05/10 au 09/10	CLUB	Artiste professionnel	Rock	Iris
CONTRE TANGO	05	du 13/10 au 17/10	GRANDE SALLE	Artiste en developpement	Musique traditionnelle	Art for Gaie
MAKOTO SAN	06	du 19/10 au 24/10	GRANDE SALLE	Artiste en developpement	Electro	Iris
MOVING/CATHY HEATING	03	du 03/11 au 05/11	CLUB	Artiste professionnel	Folk	Emmene-moi dans prod
ULI ET CHRISTOPHE	04	du 03/11 au 06/11	STUDIO	Scène locale	Rock	La Meson
UNCLE BIM	01	12/11	CLUB	Scène locale	Jazz	
NTO	02	du 19/11 au 20/11	GRANDE SALLE	Artiste professionnel	Rap	Transfuge
ROULEZ-JEUNESSE	03	du 23/11 au 25/11	CLUB	Scène locale	Rock	Such an amazing
RECREATION!	03	du 27/11 au 29/11	STUDIO	Scène locale	Electro	
CYRIL BENHAMOU	03	du 30 /11 au 02/12	STUDIO	Artiste en developpement	Electro	Ze Bourgeois
RADIO TORTUE	04	du 26/10 au 29/10	CLUB	Artiste professionnel	Jeune public	Les voleurs de parat
CYRIL MERONI	05	du 30/11 au 4/12	GRANDE SALLE	Scène locale	Electro	IRIS
RÉCRÉATION	02	du 14/12 au 15/12	CLUB	Scène locale	Electro	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

	Partenaire	Type de prod.	TOTAL	Dont Femme(s)	Dont Homme(s)	Provenance
	Julie Tippex	Co-production	03	05	01	Région Auvergne-Rhône-Alpes
	Seconde Nature	Production	03	02	03	Métropole Aix-Marseille
	Tranfuge	Co-réalisation	05	0	05	Métropole Aix-Marseille
	Entrepeaux	Location	02	0	02	Métropole Aix-Marseille
	Grand bonheur	Mise à disposition	03	0	03	Métropole Aix-Marseille
les orties	Cie pieds nus dans les orties	Location	04	0	04	Métropole Aix-Marseille
		Mise à disposition	03	0	03	Métropole Aix-Marseille
	Aix Qui?	Mise à disposition	09	0	08	Aix-en-Provence
	Vai la bot	Mise à disposition	08	04	04	Métropole Aix-Marseille
connerres	Les voleurs de paratonnerres	Production	03	01	02	Région Occitanie
		Location	05	0	05	Aix-en-Provence
	Association les boiteux'D'prod	Co-production	05	0	05	Région Bourgogne- Franche-Comté
	Le Nomad	Co-réalisation	06	0	06	Métropole Aix-Marseille
	Art for Gaia	Co-production	11	06	05	Métropole Aix-Marseille
	Tranfuge	Co-production	07	0	07	Métropole Aix-Marseille
s la forêt	Emmene-moi dans la forêt prod	Mise à disposition	05	02	03	Aix-en-Provence
	La Meson	Location	02	0	02	Métropole Aix-Marseille
		Mise à disposition	03	0	03	Métropole Aix-Marseille
	Transfuge	Location	10	02	08	Métropole Aix-Marseille
records	Such an amazing records	Location	05	01	04	Aix-en-Provence
		Location	05	0	05	Aix-en-Provence
se	Ze Bourgeoise	Mise à disposition	03	0	03	Métropole Aix-Marseille
connerres	Les voleurs de paratonnerres	Production	03	01	02	Région Occitanie
	Seconde nature	Production	03	0	03	Métropole Aix-Marseille
		Mise à disposition	05	0	05	Aix-en-Provence

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



Les résidences ont toujours un objectif...

Arandel est un projet d'un artiste lyonnais qui est incarné par un collectif « anonyme » donc avec une constitution variable. Pour ce projet « In Bach », avec la sortie d'un album fin janvier 2020, il s'agit de relectures de JS Bach. En plus de la musique électronique d'Arandel, il a été enregistré sur instruments d'époque du Musée de la Cité de la musique à Paris avec plusieurs solistes (Barbara Carlotti, Gaspar Claus, Vanessa Wagner, Emmanuelle Parrenin Areski Belkacem, Ben Shemie (suuns))...

Le Musée de la Musique est partenaire du projet et a organisé, lors de la sortie de l'album, une belle séance d'écoute pour les professionnels au milieu de la collection d'instruments. France Musique soutient aussi le projet. Les premiers concerts devaient avoir lieu à l'été 2020 aux **Nuits de Fourvière** et à **Days Off** à Paris, dans le musée. Le 6MIC a décidé de devenir coproducteur sur ce projet, qui doit rayonner en France et à l'international, avec la société de production Julie Tippex et les Nuits de Fourvière à Lyon.

Cyril Meroni est un artiste aixois dont la résidence de création « Advienne » est proposée et présentée par Seconde Nature dans le cadre de la biennale « Chroniques », et coproduite par Le Hublot, 6MIC, Hexalab, gmem-cncm-marseille, Montevideo, Fondation Vasarely.

ADVIENNE met en perspective différentes temporalités au sein d'un dispositif audiovisuel spatialisé, englobant le spectateur. Il s'agit de jouer avec notre perception du temps, nous obligeant sans cesse à réajuster nos perspectives. ADVIENNE est une performance audiovisuelle générative qui explore la notion d'écoulement de temps à travers le rapport homme / paysage. Tout en laissant librement le spectateur interpréter et définir ce rapport, nous cherchons à orienter voire perturber la perception du temps et de l'espace qui s'y réfère. Installé face à l'écran de vidéo projection, sous le laser, un batteur performeur multipliant les ruptures rythmiques déclenche des événements audiovisuels millimétrés. Il expérimente et module en live les interactions qu'il déclenche. Un laser le relie à la vidéo et tisse au fur et à mesure des paysages 3D photogrammétriques.

Le collectif Arbuste est un groupement de jeunes créateurs, de la métropole Aix-Marseille, rassemblés autour de projets de spectacles vivants et d'installations. Leur sacerdoce est le mélange des disciplines, leur volonté est de créer des projets dans l'espace public et pour un large public, leurs armes sont la musique, la scénographie, la danse et les outils numériques.

Pour l'ouverture du 6MIC, nous avons coréalisé un spectacle autour de leur INSTRUMENTARIUM. L'INSTRUMENTARIUM est un cycle de créations du collectif Arbuste se regroupant sous un même concept : celui d'un instrumentarium.

Ce show est né de l'association de 3 percussionnistes virtuoses, de 2 architectes déraisonnables et de 2 geeks des musiques électroniques et du light show synchronisé. Il fait se télescoper l'énergie de 4 musiciens chevronnés et la poésie brute d'une structure faite d'acier, de tôle et d'éléments de récupération divers le tout baigné dans un univers lumineux puissant et hypnotique.

La musique la plus ancestrale qui soit, la percussion, rencontre la musique dans son expression la plus contemporaine : la musique électronique.

Ce projet ouvre de nouvelles routes. Après les avoir empruntées,

vous n'écoutez plus un bruit de la même manière.

Dans le cadre d'un partenariat avec **l'association Entre-Peaux**, nous avons accueilli **ZOO**. **ZOO** est la connexion de deux personnalités, un mélange détonant d'un M.C. issu du HIP HOP «BEECY» qui grâce à toutes les influences acquises tout au long de son parcours riche en expériences nous sert un RAP alternatif nourri d'énergie et d'émotions et d'un producteur de musique électronique «SPIKY The Machinist» l'alchimiste du son protéiforme : musicien, auteur, compositeur, arrangeur, producteur et directeur artistique du label Black Castle Music.

Fred Nevché est un des artistes incontournables de la SCIC Le Grand Bonheur, partenaire du 6MIC. Dans ce cadre, nous l'avons accueilli pour une résidence de création autour d'un projet sur Lou Reed. Cette première résidence permettant de structurer ce projet avant de pouvoir le développer.

Accusé de réception en préfecture
13-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

SISKA, auparavant chanteuse du groupe Watcha Clan, poursuit une carrière solo depuis 2015. Cette artiste, produite par Transfuges, a été accueillie dans le cadre des Plateaux Solidaires proposés par ARSUD. Pour cette résidence, elle a travaillé avec un quatuor à cordes de l'opéra de Marseille et un funambule afin de proposer un fil qui réunit les musiques électroniques et le monde du classique autour de Siska et d'Adelo Basileus a.k.a. Suprem Clem qui accouche d'arrangements classiques et cinématographiques inspirés de références comme Jean Sibelius, Phillip Glass et John Carpenter. Cette création a été un prélude à une tournée de 6 dates dans la région SUD.

La compagnie **LES VOLEURS DE PARATONNERRES** ont proposé **RADIO TORTUE**.

C'est un concert jeune public mis en scène comme une émission de radio, présentée par Mlle Ondine De Choc, qui invite Abel – le « batteur chanteur des petites tortues » – pour parler de la musique mais aussi de la vie à l'école, en famille, de la société qui nous entoure et du monde que l'on doit préserver.

Avec Mathieu Heitz, un tout jeune guitariste bien énergique, Abel adapte les chansons de tous ses albums au fil de l'interview avec la programmatrice. On retrouvera des tubes comme « Chocobelou », « Dans ma Poubelle » ou « Y'en a marre des princesses » mais aussi des titres moins connus, voire inédits en live, mais toujours sur des styles éclectiques entre jazz, bossa et rock'n'roll, pour le bonheur des petites tortues. Résidence de création de leur concert jeune public en vue de leur participation à MOMAIX (octobre 2020) > Les ateliers dans le cadre du festival ont pu avoir lieu, en revanche, pas le spectacle qui a donc été reporté et sera accueilli au printemps 2021 durant une période de vacances scolaires pour toucher le même public familial issu des centres sociaux.

La compagnie **LES TROIS RÊVEURS**. La rencontre a lieu en 2004 quand Laurent et Nicolas forment un duo pour le spectacle "Plic Ploc" du Cirque Plume. Depuis, ces deux là ne se quittent plus et parcourent les routes avec la compagnie circassienne franc-comtoise. C'est en 2015 que Julien intègre la troupe et les rejoint pour un numéro de percussions corporelles. Le trio est né !

Forts de leur complicité, tous les trois créent un numéro musical pour le spectacle «La dernière saison», autour de la valise. La forme est courte, l'alchimie est présente, c'est un succès. L'idée d'un spectacle à part entière émerge dans l'esprit des trois musiciens au cours de cette dernière tournée "Plumesque".

Le trio donne alors naissance à la compagnie "Les Trois Rêveurs" et à une première création "Là d'dans y'a..." que le 6MIC a décidé de co-produire.

ANODINE a vu le jour en 2017 sous la forme d'un duo poétique, sobre et dépouillé : Fredo met ses talents de musicien et arrangeur au service de morceaux qu'Arno a patiemment semés sur sa route. Très vite, une première maquette confirme la singularité du projet : textes ciselés, rythmiques accrocheuses, guitares acérées. Les premiers concerts, prometteurs, confirment l'énergie d'une formation à la présence électrique.

L'envie de s'étoffer est la plus forte, et début 2019, Anodine intègre Loïc, alias Shin, aux manettes des parties électros. Le trio évolue alors vers un rock aux sonorités électroniques contagieuses... On pense à du Bashung sous amphétamines, on s'attache à des ritournelles entêtantes ou des envolées plus urgentes. Les arrangements millimétrés soulignent une poésie teintée de mélancolie. Dans une tradition rock enrichie de pulsion électronique, qui renouvelle le genre du power trio dans un combo énergique clairement taillé pour la scène...

Anodine a participé au projet du Ministère de la Culture piloté par la DRAC PACA, «Rouvrir le monde» qui est un des dispositifs permettant de répondre à la demande présidentielle pour « les vacances apprenantes ». Ainsi, le groupe a pu travailler, pendant une semaine, en demi-journée dans les studios et l'autre demi-journée dans le centre social Aix Nord avec des groupes d'enfant ayant pour objectif d'écrire et composé une chanson puis de tourner un clip.

CLASS'EUROCK, opération porté par **AIX QUI ?**, qu'on ne présente plus, a également été impactée par la crise du COVID. Notamment car les enregistrements n'ont pu avoir lieu comme à l'accoutumé. Nous avons donc accueilli trois groupes dans les studios pour les enregistrements et cession d'arrangements.

Après avoir écumé les scènes internationales avec son arabian-rock mutant, **TEMENIK ELECTRIC** signe un retour plus intimiste, en avant-goût du nouvel album à paraître en 2021, nous avons accueilli leur résidence de création en partenariat avec Nomad'Café. La langue arabe y contient le feu des guitares et la voix de Mehdi Haddjeri se promène désormais sur des territoires de chansons rock et d'électro-pop orientale, alternant les climats d'introspection sonore et la fièvre festive des dance-floors.

CONTRE-TANGO est à la fois un spectacle de danse contemporaine et à la fois un concert hommage créé par la chorégraphe franco-argentine Florencia GONZALEZ. Cette œuvre, inspirée du tango et d'Astor Piazzolla, fusionne avec la musique du maître du tango argentin jouée en direct. Œuvre esthétique et émouvante Florencia reprend les codes du tango : le couple, l'atmosphère, les couleurs, l'univers... Quatre danseurs d'exception sont accompagnés d'un quintet traditionnel : un pianiste, un violoniste, un bandonéoniste, un contrebassiste et un guitariste qui interprètent des œuvres qui ont laissé une empreinte indélébile dans l'histoire de la musique. Différents types de rencontres se succèdent, interprétées par les danseurs évoluant sur, sous, autour et contre quatre imposantes tables. Ces accessoires scéniques déplacés et manipulés au gré de la chorégraphie deviennent la base de l'architecture scénographique. Cette résidence a permis une présentation publique dans le cadre du dispositif « Provence en scène » porté par le Conseil Départemental 13.

MAKOTO SAN est un instrumentarium unique au monde entièrement en bambou, le son de la terre fondu dans les machines électroniques. Un monde transcendantal et spectaculaire.

Ces quatre marseillais masqués sont les dignes héritiers de Makoto Yabuki, un musicien japonais installé dans la cité phocéenne depuis 1993, fondateur du Bamboo Orchestra et créateur d'un surprenant instrumentarium confectionné à partir des tiges rigides de la plante. Les jeunes pousses de Makoto San utilisent la même ressource naturelle mais détournée vers une esthétique musicale électronique. En alliant les sonorités naturelles du bois à celles synthétiques des machines, les artificiers bamboutiers inventent une techno organique, singulière et percutante.

Invitation au voyage, à l'hypnose mais aussi à l'agitation et l'exaltation provoquées par la profondeur et la puissance des instruments traditionnels : O-Daiko, Taiko, Shime-dako, Také Marimba, ... La vibration et l'énergie brute que dégage cette graminée laisse des marques.

Dans le cadre d'une coproduction avec Transfuges, le 6MIC a accueilli leur première résidence, prélude aux Transmusiclaes de Rennes (finalement annulées) et qui sera suivi en 2021 d'une seconde résidence avant une tournée...

CATHY HEITING fait sa rentrée et vous concocte un projet de création jazz «**MoVING**».

Elle est connue dans la région pour la qualité de ses spectacles musicaux et son univers décalé. Elle propose des moments forts, drôles et touchants. Elle a beaucoup tourné avec le Cathy Heiting Quartet et souhaite poursuivre son aventure dans l'univers du jazz actuel. Après avoir créé en 2019 Jazz and Wine Stories au Petit Duc à Aix-en-Provence, projet soutenu par le Département et la Ville d'Aix-en-Provence, en tournée actuellement, **elle a envie d'écrire et de composer entièrement un nouveau répertoire jazz.**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

RÉSIDENCE

Pour elle, la musique reste indissociable de l'expérience humaine. Sa dimension artistique n'est pas contenue dans l'esthétique du simple fait sonore. **La musique est l'expression des expériences de vie, par le récit, l'interpellation, l'exclamation, la livrée émotionnelle, qui donnera au son sa nature, sa forme, sa hauteur, sa longueur, son intensité, son rythme.**

En somme, les émotions créent et transforment la musique.

Cathy Heiting part de ce postulat pour écrire son nouvel album : MoVING.

Le 6MIC, en partenariat avec Le petit Duc, a donc accueilli la résidence de création qui aurait dû se terminer par une présentation publique, reportée à 2021.



2.3 Bilan des studios

Ayant pris possession du bâtiment le 2 janvier, et après une courte période d'installation, les studios ont été ouvert au public à partir du 6 mars.

La crise sanitaire nous a contraints à les refermer à partir du 14 mars et nous n'avons pu les rouvrir qu'à partir du 1er juillet après la mise en place des protocoles du Ministère de la Culture et leur application en interne.

Le contexte des vacances d'été n'est pas favorable (surtout après une longue période de confinement), à l'occupation des studios...

Depuis la rentrée de septembre, nous avons ouvert le plus largement possible les studios (dans la limite des protocoles sanitaires, avec par exemple 2 heures de désinfection entre chaque groupe) puis le couvre-feu a réduit les créneaux horaires du soir qui sont les plus utilisés et enfin nous avons été contraints à nouveau de refermer. La situation de fermeture s'est prolongée jusqu'au 31/12/2020 et ne sera levé que lorsqu'un nouveau décret le permettra.

Le travail de communication autour des studios a, dans ce contexte, été difficile à effectuer. Cependant, au vu de la qualité de l'équipement, la circulation de l'information dans les réseaux des musiciens amateurs et professionnels a relativement bien fonctionné.

Malgré ces difficultés, les studios ont tout de même pu être utilisés pendant **2 588 heures** sur les 8 611 heures prévisionnelles soit **un taux d'occupation de 30%** alors que finalement ils n'ont été ouverts que 14% du temps théoriquement disponible sur une année.

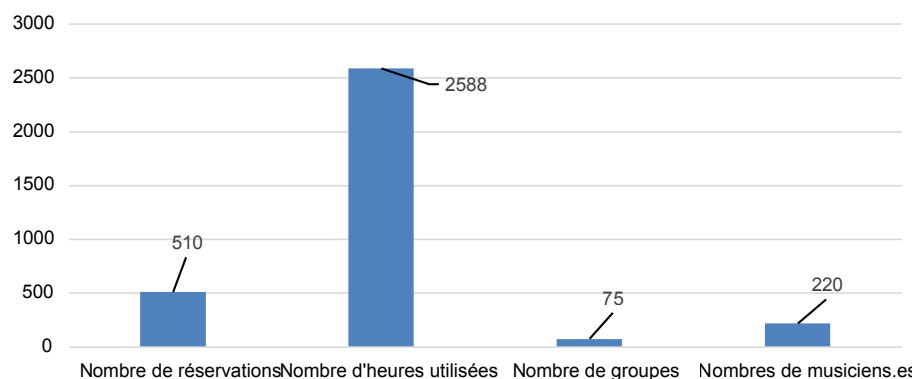
Le nombre de groupes accueillis est de 75 pour un total de 220 musiciens, ayant réservé 510 créneaux. Ces informations nous permettent d'estimer une fréquentation moyenne de 6,8 fois dans l'année et que le temps passé par créneau est de 5,1 heures en moyenne. Sans surprise, ce sont les studios de 30m2 et 40m2 qui captent la grande majorité des réservations avec 81% des créneaux.

Comme dans la diffusion, nous pouvons constater que les musiciennes fréquentant les studios ne représentent que 21% des utilisateurs.

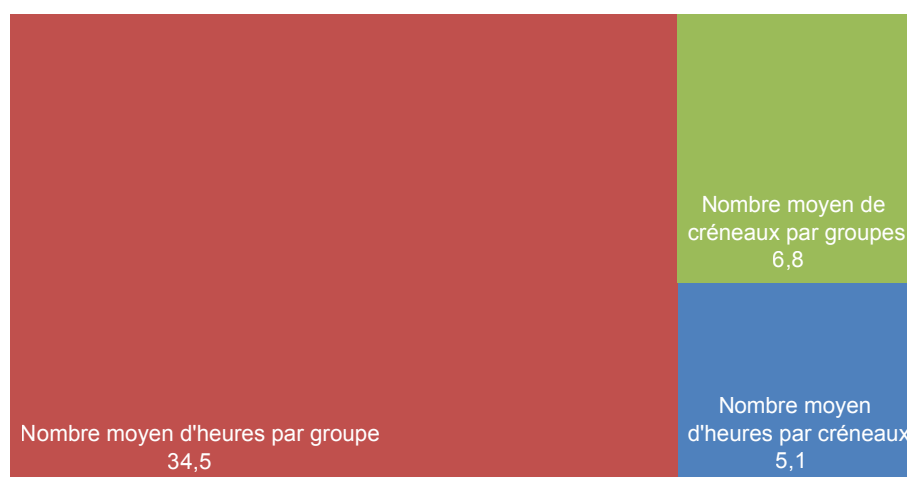
À ce sujet, une réflexion est lancée afin de mettre en place des dispositifs pouvant favoriser l'égalité femmes/hommes dans les musiques actuelles et notamment chez les amateurs. Cette réflexion est partagée au niveau régional avec le PAM et au niveau national au sein de la FÉDÉLIMA. Les pistes envisagées seraient des jours ou créneaux réservés aux groupes exclusivement composés de musiciennes, des réductions sur les tarifs pour tous les groupes ont au moins 2 musiciennes dans leur composition, etc...

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

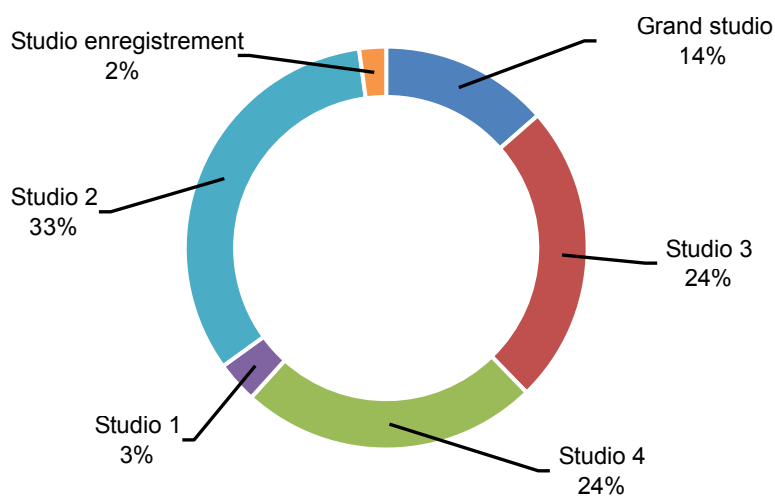
Les studios



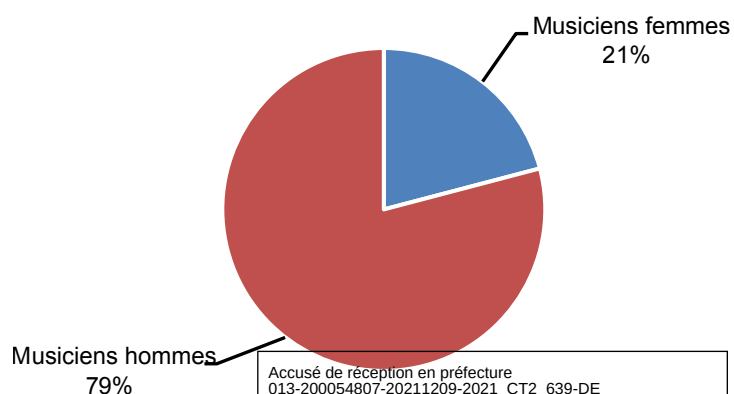
L'utilisation des studios



Occupation par studio



Musiciens des studios



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

2.4

Bilan des actions culturelles et des actions sociales

Tout au long de cette année de quasi-fermeture au public, et malgré des contraintes sanitaires ne permettant souvent pas d'honorer des rencontres en présentielle mais en multipliant les visioconférences, nous avons pu tisser de très nombreux partenariats et principes de coopérations avec les opérateurs locaux, régionaux et nationaux que nous avons envisagé dans notre projet culturel. Voici en synthèse les partenariats qui sont menés :

CFMI

Le Centre de Formation des Musiciens Intervenants est implanté à Aix-en-Provence depuis 1983.

Il est une des institutions qui propose une formation supérieure en musique validée par le DUMI, Diplôme Universitaire des Musiciens Intervenants.

Suite à une première rencontre informelle, c'est la pandémie qui a accéléré la mise en place de partenariats dès juillet 2020 avec :

- Accueil des années 1 et 2 des promotions 2019-2020 pour filmer leurs examens de fin d'année à destination du jury (juillet 2020) ;
- Accueil des années 1 et 2 de la promotion 2020-2021 pour la tenue de leurs cours collectifs (septembre-décembre 2020) ;

Nombre global d'heures d'accueil : 153 heures

- Accueil maintenu malgré le 2^{ème} confinement
- Signature d'une convention cadre de partenariat (septembre 2020)

CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD

Le Conservatoire dispose de cycles musiques actuelles amplifiées dirigé par Thierry RIBOULET.

Il représente une des autres institutions qui composent notre environnement d'opérateurs territoriaux que nous avons identifiés pour co-construire de nouveaux projets.

C'est également la pandémie qui a accéléré notre premier partenariat dès août 2020 :

- Accueil de tou.te.s les élèves des classes musiques actuelles amplifiées en vue de la préparation de leurs examens de fin d'année ou d'études (août-septembre 2020) ;
- Accueil des examens (septembre, 10 & 11) ;

Nombre global d'heures d'accueil : 61 heures

IESM

L'Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique Europe et Méditerranée est un établissement d'enseignement supérieur de la musique habilité par le Ministère de la Culture qui délivre les diplômes du DNSPM et du DE.

Il est installé à Aix-en-Provence depuis 2013. Si l'on a en 11 en France, l'une des

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

spécificités de celui d'Aix-en-Provence, au-delà de l'excellence reconnue et recherchée du niveau de sortie de ses étudiants, est le conventionnement avec le département universitaire de musicologie qui donne aux élèves titulaires du DNSPM une équivalence européenne de niveau Licence.

En 2020, si le 6MIC a été élu membre du CA c'est notamment pour coopérer étroitement à la mise en œuvre du DNSPMAA soit l'équivalent du diplôme en musique savante appliquée aux musiques actuelles amplifiées.

Au rythme, d'une réunion mensuelle, nous avons constitué un aréopage à dimension régionale pour construire un programme adapté à la future vie d'un musicien relevant du champ des musiques actuelles.

Le travail continuera en 2021 pour une première rentrée en septembre 2022.

IMPGT

L'Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale a été fondée en 1996.

Si deux des membres permanents du 6MIC en sont issus, c'est parce qu'elle forme les futurs managers au service de la performance des systèmes publics. Orientée sur une approche pluridisciplinaire (droit, économie, gestion), élargie aux sciences sociales et appliquée au secteur non marchand, l'offre de formation, confortée par une recherche dynamique en management public, est ouverte aux étudiants en formation initiale et continue. Elle s'étend de la licence d'administration publique, parcours management public, à différents masters couvrant plusieurs champs de spécialisation (Administrations & collectivités territoriales, Sanitaire & médico-social, Culture, Communication, Marketing et Attractivité territoriale, Qualité – gestion des risques et développement) ainsi qu'au master recherche pouvant déboucher sur le

doctorat en sciences de gestion.

Nos relations sont plus particulièrement étroites avec les Master 2 Management et Droit des Organisations et des Manifestations Culturelles.

Leur jeu de simulation (mise en situation immersive en ingénierie de projets culturels sur une semaine) du mois de mai 2020 était consacré exclusivement à des objectifs en lien avec le projet artistique et culturel du 6MIC ; malgré le contexte sanitaire, nous avons maintenu une implication de toute l'équipe du 6MIC et de ses partenaires via la plateforme Discord. De même en novembre 2020, un cours suivi d'une mise en situation sur la thématique de l'évaluation se sont tenus en distanciel entre le 6MIC et les étudiants reconfinés. Évidemment ce partenariat perdure voire se développe avec notamment la création d'une chaire Culture dont le 6MIC est membre fondateur.

- **Signature d'une convention cadre de partenariat (octobre 2020)**

DAAC (Rectorat Aix-Marseille)

La Direction Académique des Actions Culturelles offre la possibilité aux établissements culturels de la plus large diffusion possible de leurs actions culturelles auprès de leurs publics cibles que représentent les élèves de la maternelle aux lycées.

Chacune des actions a été pensée, co-construite pour un public spécifique avec des intervenants professionnels internes au 6MIC ou, le cas échéant, des partenaires extérieurs toujours en partenariat avec le corps enseignant et au bénéfice des élèves et de l'enrichissement de leur parcours EAC.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Ce sont ainsi 6 modules qui ont été proposés dès la rentrée 2020 :

- **Visite du 6mic :** visite par entrée métiers du 6MIC
- **Ma chanson résistante :** atelier d'écriture suivi d'un atelier de composition musicale sur le thème des discriminations
www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/ma-chanson-resistante/
- **Le petit 6MIC :** reproduction de l'organigramme des services du 6MIC au sein d'une classe dans la perspective de l'organisation d'un concert au sein de l'établissement scolaire
www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/mon-petit-6mic/
- **Ma classe MAO :** sensibilisation à la MAO et découverte de Ableton Live - www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/la-mao-avec-le-6mic-et-ableton-live/
- **Chorale 6 DE CHOEUR junior :** chorale au répertoire uniquement composé de chansons d'artistes issus de la programmation de la saison du 6MIC
- **Le jeu de 7 familles :** raconter l'histoire des musiques actuelles à l'aide d'un jeu de cartes de 7 familles illustrés par un dessinateur régional suivi d'un atelier d'écriture puis d'ateliers de compositions musicales selon les 7 grandes familles

identifiées : rock, jazz, reggae, hip hop, électro, chanson, musiques traditionnelles

www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/jeu-des-7-familles-des-musiques-actuelles/

- **19 établissements scolaires inscrits de la primaire au Lycée pour 2020-2021** (annulation cause Covid 19)

De plus, **en partenariat avec la DRAC PACA**, nous avons travaillé à la préfiguration d'un premier forum académique nommé **ATEMA** pour Ateliers Thématiques et Éducatifs des Musiques Actuelles.

L'objectif de ces deux journées est de valoriser les musiques actuelles dans le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC).

Ensemble, découvrir les porteurs de projets et leurs offres, valoriser les ressources, les outils et leurs résultats, les dynamiser.

Programme succinct envisagé :

- **Jour 1 :** Ateliers de pratiques artistiques autour des musiques actuelles. Réservés aux enseignants, sur inscription (PAF)
- **Objectif principal :** comment intégrer les musiques actuelles dans ses enseignements ?
- **Jour 2, MATIN : Rencontre** Réservée aux professionnels de la culture (structures, artistes, partenaires)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

- **Objectif principal** : comment développer des projets musiques actuelles en adéquation avec les objectifs du PEAC ?
- **Jou 2, APRES-MIDI** : Village d'artistes. Réservée aux enseignants
- **Objectif principal** : rencontre et pratique (ateliers) avec les porteurs de projets. Initialement prévu en janvier 2021, ATEMA a été reporté une première fois aux 19 et 20 mai 2021 et aura finalement lieu les 12 et 13 octobre 2021
- **Signature d'une convention cadre de partenariat** (accord de principe ; en cours d'élaboration, signature prévue juin 2021)

AMU

Aix Marseille Université est un partenaire équivalent à la DAAC pour les étudiants. Ce sont les demandes ponctuelles des étudiants issus des départements Arts du spectacle ou Musicologie qui nous ont incités à rencontrer leurs directeurs pour valoriser ces accueils dans leur parcours universitaire.

- **Signature d'une convention cadre de partenariat** (accord de principe ; en cours d'élaboration, signature prévue juin 2021)

Festival Momaix

Organisé depuis de très nombreuses années par la Ville d'Aix-en-Provence, c'est le temps fort de sa programmation à destination du jeune public sur sa cité.

Il est évident et naturel de nous y associer pour contribuer à la valorisation de notre propre démarche en termes de programmation jeune public dans le domaine des musiques actuelles.

- Accueil des ateliers et du spectacle RADIO TORTUE de Abel Croze. Ateliers (La Cabane des Histoires et Radio tortue) maintenus mais spectacle annulé (octobre 2020) : 30 personnes de groupes « famille »

accueillis lors des ateliers www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/la-cabane-des-histoires-perdues/

- Accueil du concert Back to 90's des Wackids Spectacle annulé (décembre 2020)
- Accueil des réunions d'organisation

Festival Tous en sons

Pour la 2e année consécutive, le Festival Tous en sons est le nouveau venu des festivals de musique jeunesse du territoire d'Aix-Marseille avec des partenariats aussi divers que le Mucem, le CDN de la Crie ou le 6MIC !

De même que pour le Festival Momaix, Il était évident de nous y associer pour contribuer à la valorisation de notre propre démarche en termes de programmation jeune public dans le domaine des musiques actuelles.

- Accueil du spectacle LE PETIT PRINCE SLAM Spectacle maintenu sous forme de live session (décembre 2020) : plus de 2700 spectateurs connectés du monde entier !

6 DE CHŒUR

Création de la chorale du 6MIC (chef de chœur : Julien BAUDRY, IMFP Salon-de-Provence) 6 DE CHŒUR est une chorale de musiques actuelles au répertoire uniquement composé de chansons d'artistes issus de la programmation de la saison du 6MIC

Les répétitions ont lieu tous les mardis soir à raison de 31 mardis par an ; 3 stages d'un week-end sont organisés par an.

- 45 choristes s'y sont inscrits dès la première année
- Action suspendue pour le moment en octobre 2020 - www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/la-chorale-du-6mic/

ATELIERS & MASTER CLASS

Proposer des master-class, c'est proposer un parcours EAC au-delà de l'âge légal de l'école, du lycée ou même de l'université !

C'est ouvrir au plus grand nombre, à tou.te.s, la possibilité de pratiquer les musiques actuelles sous toutes leurs formes encadrer par des professionnels de la Région ou accueillis lors de leur programmation au 6MIC.

Elles font donc aussi la passerelle entre les différentes facettes de nos activités au sein même du 6MIC.

Les ateliers proposés ont été très variés :

- **Octobre** : Coach vocal avec Cathy Heiting > COMPLET
- **Novembre** : Besoin de cours d'anglais ? avec Jules Paillet > Action suspendue pour le moment
- **Décembre** : Atelier réglage de guitare avec Célia Enoc, Luthière
Action suspendue pour le moment

DRAC Paca, appel à projets ROUVRIRE LE MONDE

En réaction au contexte de pandémie, les DRAC ont mis en place un dispositif intitulé ROUVRIRE LE MONDE via un appel à projets.

Le principe : mettre des espaces de travail à disposition d'artistes durant une semaine pendant laquelle ils devaient répartir leur temps entre création et intervention dans un

établissement d'accueil de jeunes moyennant une subvention de 2000€ pour les artistes.

Pour cette expérience, nous avons fait appel au groupe arlésien ANODINE, groupe découvert grâce au dispositif Quart2Tour du PAM qui est intervenu auprès d'un groupe de 15 jeunes issus du CSC Aix Nord.

Ils ont ainsi alterné leur journée du mois de juillet 2020 entre les studios du 6MIC et le CSC pour créer leur version en chanson de « rouvrir le monde » à découvrir ici : www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/rouvrir-le-monde/

MISSION LOCALE DU PAYS D'AIX pour GARANTIE JEUNES, appel à projet CULTURE ET LIEN SOCIAL

Depuis 5 ans, la MLPA accueille des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre d'un dispositif nommé Garantie Jeunes : A raison d'une intégration d'un groupe de 40 jeunes par mois, ceux-ci sont accompagnés pendant un an sous l'angle social, psychologique, professionnel, de formation... mais également sportif et culturel. Pour récompenser leur assiduité et leur engagement, ils perçoivent une indemnité mensuelle d'environ 500€.

En répondant et en étant lauréat de cet appel à projets, le 6MIC est ainsi devenu le nouveau partenaire culturel de ce dispositif pour la période 2020-2021 avec la proposition MA CHANSON RESISTANTE : un atelier

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

d'écriture suivi d'un atelier de composition musicale puis d'un atelier de tournage de clip sur le thème des discriminations. Si les intervenants en écriture et en vidéo sont extérieurs au 6MIC, c'est le travail de nos 3 régisseurs studio qui est mis en avant sur la partie création musicale.

160 jeunes ont participé à cette opération sur la période de septembre à décembre. Celle-ci continuera jusqu'en juin 2021.

La restitution de cette opération sous forme d'un court-métrage sera présentée pour la fois à l'occasion des 30 ans de la MLPA le 13 juillet 2021 que nous accueillerons au 6MIC.

A découvrir ici : www.6mic-aix.fr/actions_culturelles/garantie-jeunes/

CIACU et MLPA pour BATTLE FOR JOB

Fort de ce premier partenariat, la MLPA associé au CIACU, le Centre International des Arts et Cultures Urbaines également implanté à Aix-en-Provence nous a sollicité sur l'accueil le samedi 26 septembre 2020 de leur opération BATTLE FOR JOB. L'objectif : attirer tous les jeunes qui passent dans les mailles du filet de l'insertion à un battle international de Hip Hop qui permet leur recensement et donc leur sensibilisation aux structures et aux dispositifs d'aides existants et auxquels ils ont souvent droit sans en avoir connaissance.

A leur disposition ce jour-là, des stands des centres de formation ainsi que des employeurs qui ont des postes à proposer.

- **Ce sont 350 personnes** qui y ont assisté en septembre 2020
- **Prochaine édition au 6MIC**, le samedi 26 juin 2021
A découvrir ici : www.youtube.com/watch?v=9WBDwIDQm_Q



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Analyse de la qualité de service

L'analyse de qualité s'apprécie de façon quantitative au regard des objectifs chiffrés de la DSP et de façon qualitative en fonction de six objectifs définis en rapport avec le projet culturel.

3.1 | Analyse quantitative

3.2 | Analyse qualitative





“

une mise en
oeuvre du projet
culturel conforme
aux attentes

3.1 Analyse quantitative

Si nous ne tenons compte que des jours potentiels d'ouverture, soit 6 fois moins que ce qui était prévu, nous n'aurions dû faire que 28 événements en tout, or nous en avons fait 46 soit 164% de plus. Cela est rendu possible par l'implication et la réactivité de l'équipe, mais aussi par le fait que nous avons accueilli le même nombre de résidence que ce que nous étions fixés alors même que nous avons 6 mois de moins disponible pour le faire (entre la période d'installation où nous n'étions pas ouverts au public et les périodes de fermeture aux publics pour cause de confinements).

	IRIS			
	Grille indicative d'activité suivant modèle figurant au contrat DSP 19/05			
Événements programmés	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Diffusion Programmation en propre concerts & tournées				8
Achat de spectacles	5	3		
Représentation scolaires – familiales		0	0	
Diffusion Accueil d'opérateurs locaux				5
Coproduction – coréalisation	1	2		
Mise à disposition	2			
Accueil en location simple				
Diffusion accueil de groupes en voie de profession- nalisation et amateurs				6
Scènes groupes en voie de Professionalisation			1	
Gratuités - scènes ouvertes - amateurs			5	
Diffusion Accueil producteurs privés Par location des salles				2
Producteurs privés pour concerts				
Producteurs privés hors concerts	1	1		
Résidences d'artistes				17
Professionnels nationaux etc.		1		
scène émergente locale /régionale	5	10		
Autres (IRIS juillet 2018)	1			

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Autres évènements				5
Autres activités		4	1	
Mise à disposition Autorité déléguante	3			
Soirée délégataire, personnel et partenaire				
Total des manifestations	18	21	7	43

	IRIS			
	Grille indicative d'activité suivant modèle figurant au contrat DSP 19/05			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	8	5	6	19
Autres spectacles hors concerts	1	1	0	2
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres évènements	0	4	1	5
Total général	15	21	7	43

	Réalisation 2020 des objectifs quantitatifs fixés au contrat sur 2 salles seulement			
	Bases			
	nombre	type		
B) événements sur les 2 salles	36	B		
C) Diffusion sur les 2 salles	15	C		
D) Concerts sur les 2 salles	13	D		

Location à des producteurs privés	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Sur base diffusion sur les 2 salles	2	/ C	13%	
Sur base événements sur 2 salles	2	/ B	6%	
Location a prod privés hors concert	2	/ B	6%	Max 10%
Coproduction & accueil d'opérateurs locaux (art 9)	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Sur base = Diffusion	5	/ C	33%	Mini 15 %
Sur base = événements	5	/ B	14%	

Concerts en coproduction – coréalisation avec opérateurs du territoire (concerts suivant tous type de contractualisation) - (pièce 5.2)	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
base = 2 salles	3	/ D	23%	Mini 20 %

Acté de réception en préfecture
 013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2021
 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Évidemment sur cette année particulière où en fait nous n'avons pu ouvrir que 54 jours potentiels soit 6 fois moins que prévu, il convient de nuancer ces chiffres au regard de cette ouverture disponible.

En l'occurrence en tenant compte de cette restriction et rapporté à l'activité 2020, nous obtenons les chiffres suivants :

		2020
Location à producteurs privés		12%
Location hors concerts		12%
Coproductions et accueil opérateurs locaux		30%
		24%
Concerts avec les opérateurs locaux		18%

Donc les objectifs que nous nous sommes fixés ne sont pas atteints, mais, pour autant, nous respectons les minimas imposés au cahier des charges.

Dans l'activité des salles, nous vous proposons un zoom sur l'activité des résidences, d'autant que cette activité a été importante en 2020 :



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

3.2 Analyse qualitative

L'analyse qualitative du service public doit se faire au regard du programme culturel que nous avons proposé dans notre offre et des objectifs du cahier des charges définis notamment à l'article 9 et 10 du contrat.

Toutefois, il convient d'indiquer au lecteur que l'évaluation de ces objectifs doit s'apprécier en dynamique sur la durée de la DSP et que le projet culturel, que nous avons présenté, est une trame qui nous guide dans notre action mais que celui-ci se doit d'être évolutif et s'adapter en permanence aux mutations de notre filière.

Cependant et compte tenu de cette première année si particulière, nous pouvons tout de même apprécier la qualité du service à travers les réalisations suivantes :

Objectif 1 : Positionnement spécifique en matière d'équipement comparable :

Afin d'aboutir à ce positionnement spécifique, nous avons travaillé sur plusieurs axes notamment sur la mise en place des collaborations avec l'ensemble des partenaires grâce aux nombreuses visioconférences et par le temps libéré du fait des limitations de déplacement et de l'interdiction faite de ne pouvoir recevoir du public.

Les collaborations décrites dans l'analyse quantitative aux chapitres précédents permettent aussi d'apprécier la qualité du travail accompli car cela a abouti à la signature de conventions- cadres notamment et pour exemple avec l'IESM, dont le 6MIC est membre du CA, ou avec l'IMPGT, dont le 6MIC devient membre fondateur de la Chaire Culture. Les collaborations avec les entreprises du territoire, dont les acteurs de le French Tech, nous amènent, par exemple, à envisager un projet d'envergure sur la modélisation numérique du bâtiment, afin de créer son jumeau numérique, avec notre partenaire PerspectiveS. Ce projet va faire l'objet, en 2021, d'un dossier européen pour le financement. Cette modélisation a pour objectif principal de permettre d'avoir une vue en 3D de l'intégralité du bâtiment (avec les textures) et des réseaux existants. Cela permettra, dans l'optique d'une meilleure préservation et gestion du patrimoine, d'opérer des diagnostics à distance (par exemple pour la maintenance) et de développer un historique numérique des réparations. Par ailleurs, cela permettra d'opérer une visite virtuelle en 3D aussi bien pour le grand public que pour les professionnels leur permettant de visualiser les différentes configurations de salle avant leur venue.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Toutes les collaborations (CFMI, Conservatoire Darius Milhaud, IESM, IMPGT, AMU, DAAC, Festival Momaix, Festival Tous en Sons, Mission Locale et CIACU) remplissent cet objectif permettant d'obtenir un positionnement spécifique sur le territoire et au-delà.

De plus, nous avons intégré le CA du PAM et le bureau exécutif de la Fédélima, positionnant ainsi le 6MIC comme un acteur majeur de la région et de la filière nationale.

Dans le cadre de cet objectif, nous avons sollicité et obtenu un appui de la Région SUD et du CNM à travers un contrat de filière pour 5000€, concernant un soutien aux actions de responsabilité sociale des entreprises dans le secteur des musiques actuelles (RSE). Ce soutien doit permettre l'embauche d'un alternant (en licence) afin de travailler sur les sujets transversaux liés au RSE.

Sur cet objectif, le seul axe qui n'a pu être travaillé en raison de la pandémie est le Hors les Murs!

Objectif 2 : Inscriptions et visibilité dans le maillage des territoires

Afin d'inscrire le 6MIC dans le maillage territorial, nous avons, dès le début, adhéré aux deux syndicats de la profession que sont le SMA et le PRODISS, et aux réseaux professionnels comme la PAM et la Fédélima. Nous avons participé aux travaux de ces réseaux territoriaux et nationaux et comme nous le mentionnions plus haut, cela nous a permis d'être élu au CA du PAM et au bureau exécutif de la Fédélima, mais aussi à celui de l'IESM.

Nous avons commencé à établir des partenariats de programmation et de circulation des artistes avec Les Passagers du Zinc (SMAC de Chateaufort), Tandem (SMAC de Toulon), Paloma (SMAC de Nîmes), Le Broc (06), Le Mas des Escaravatières (Puget), Le Moulin (Marseille), L'Usine (Istres), Panda Events (Nice). Cependant cette dynamique ne peut encore s'exprimer pleinement au regard de la crise sanitaire mais gageons que cela portera ses fruits dès la reprise.

Par ailleurs, nous avons commencé un travail sur des coproductions avec d'autres opérateurs comme Le Fil à St Etienne, La Sirène à La Rochelle ou La Belle Électrique à Grenoble. Mais là encore le COVID, retarde les avancées sur des projets qui sont sur une temporalité de deux à trois ans.

Toutefois, nous avons accueilli dès septembre une Compagnie de Spectacle Jeune Public («Les 3 rêveurs», de Besançon, composé d'anciens du Cirque Plume) avec qui nous coproduisons leur Spectacle «Là d'dans Y'a...» et en coproduction avec les JMF, Le Moulin de Brainans (SMAC du Jura) et les Deux Scènes (Scènes Nationale de Besançon).

De plus, nous avons établi une coproduction avec Transfuges (opérateurs Marseillais) pour le premier spectacle de Makoto San. Ces quatre marseillais masqués sont les dignes héritiers de Makoto Yabuki, un musicien japonais installé dans la cité phocéenne depuis 1993, fondateur du Bamboo Orchestra et créateur d'un surprenant instrumentarium confectionné à partir des tiges rigides de la plante. Les jeunes pousses de Makoto San utilisent la même ressource naturelle mais détournée vers une esthétique musicale électronique. En alliant les sonorités naturelles du bois à celles synthétiques

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

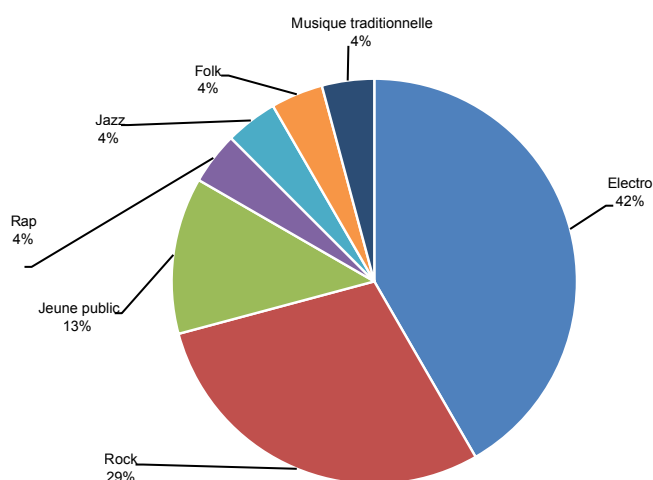
des machines, les artificiers bamboutiers inventent une techno organique, singulière et percutante. Leur premier spectacle a été notamment présenté aux Transmusicales de Rennes et diffusé en streaming sur France TV Culture box.

Ces deux exemples de coproduction permettent l'expression de choix artistiques ambitieux, remplissant ainsi cet objectif 2, mais également l'objectif 3 car ces choix sont la conséquence de notre attention à l'émergence et la novation.

Objectif 3 : Attention à l'émergence et la novation, pluralité des expressions

Évidemment cette année où presque aucune diffusion publique n'a pu être possible, nous nous sommes concentrés sur les résidences en essayant de respecter un équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions comme l'indique la figure ci-dessous :

Esthétiques des artistes en résidence



Comme nous l'avons constaté dans l'analyse quantitative, l'objectif de 17 résidences a été atteint et ce malgré une année compliquée en termes de disponibilité du lieu et des équipes.

Dans le cadre de l'innovation, nous sommes partenaire de Seconde Nature pour la biennale Chroniques. Après avoir participé à la sélection, nous avons accueilli en résidence le projet de Cyril Méroni en janvier et qui fut présenté lors de la clôture de la biennale en janvier 2021. Toujours dans le cadre de l'innovation, nous avons entrepris une collaboration avec l'association Hexalab sur un projet de vidéo immersive qui sera développé en 2021. Également, nous avons prévu, à partir d'octobre, un cycle de rencontre le mercredi en fin d'après-midi, intitulé «les RDV de l'innovation». Ces RDV avaient pour principe de présenter 2 ou 3 acteurs de la French Tech et plus largement de l'écosystème du numérique et de l'innovation, et de permettre une rencontre entre les publics et ces acteurs. Malheureusement, nous n'avons pu réaliser que le 1er RDV le mercredi 21 octobre avant de refermer pour cause de confinement.

Cette année a, donc, été l'occasion de mettre en place nos dispositifs d'accompagnements que sont les artistes repérés, les artistes accompagnés, en attendant de pouvoir soutenir des artistes labélisés. Ce travail d'accompagnement a principalement consisté au repérage des groupes puis à l'établissement des conventions d'accompagnement mais la mise en œuvre a été retardée par les confinements successifs dont le dernier depuis octobre.

Comme l'accompagnement, les pratiques amateurs ont énormément souffert des restrictions

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

et fermeture au public, ne nous permettant pas de les accueillir. En effet, nous n'avons pu ouvrir les studios que de juillet à octobre soit 30% des prévisions.

Dans le cadre de la coopération avec des opérateurs du territoire et afin de soutenir les projets liés aux amateurs et aux intermédiaires, ce qui permet aussi de rester attentif à l'émergence, nous avons accueilli au mois d'août (en restant exceptionnellement ouvert alors que le mois d'août est normalement la période de fermeture administrative prévue au contrat), l'association Aix Qui? avec les enregistrements des Class'Eurock.

A contrario, nous avons pu durablement installer notre partenariat avec Ubitech (organisme de formation professionnelles dédiées aux techniques du spectacle) en proposant ainsi 14 formations sur le travail en hauteur, l'accroche levage, le calage système, l'utilisation de nouvelles consoles lumière...pour un nombre total de participants de 126 technicien.ne.s.

Concernant l'artiste associé, nous avons fait le choix de WORAKLS comme artiste associé et il a d'ailleurs présenté son spectacle Worakls Orchestra lors du week-end d'ouverture. Malheureusement une grande partie du travail que nous devons faire avec lui à l'occasion d'actions culturelles, d'ateliers et d'expositions n'a pu se réaliser à cause des restrictions liées à la crise sanitaire notamment dans l'accueil des publics dont les scolaires.

Cependant, comme il est convenu dans le programme de l'artiste associé, il a pu bénéficier de notre soutien lors de son travail, ce qui lui a permis de réaliser les bandes originales des musiques des

émissions d'Hugo Clément «Sur le front de ...» qui sont diffusées sur France 2.

Pour autant, concernant la diffusion, nous avons tout de même essayer de proposer des programmations éclectiques, déjà au travers de notre week-end d'ouverture avec des artistes de tous les styles (Rap, Rock, électro, chanson française, art numérique, folk) et à l'automne avec du tango argentin, de la pop, du punk rock, du jazz.

Reste deux dispositifs, que nous avons commencé à planifier mais qui doivent se développer sur plusieurs années, que sont les IRIS Lab et les bourses de recherches.

Pour les bourses de recherches, nous avons identifié 2 projets :

- Un projet en partenariat avec l'IMPGT, incluant l'accueil d'un doctorant en alternance, sur l'évaluation permanente des impacts. Ce projet serait construit au long court avec les M2 de l'IMPGT, car il faut d'abord définir les impacts étudiés, puis les critères mesures de ces impacts et enfin les outils de récolte des données permanentes et d'analyse de ceux-ci
- Un projet de prospective des taux de remplissage des spectacles. Ce projet serait conduit en partenariats avec PIMS (prestataire de logiciel permettant l'analyse et le suivi des ventes de billetterie) et une composante de l'AMU en mathématiques appliqués ou Telecom SudParis (université de Saclay). Ce projet serait d'utiliser la recherche en mathématique pour mettre au point une formule permettant

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

d'avoir une projection des ventes de billetterie d'un spectacle avant sa mise en vente. Cette prospective nécessite une formule mathématique non définie à ce jour et l'analyse de milliers de données que possède PIMS. En effet, cette prospective de vente de place serait dépendant de multiples variables que sont le lieu du spectacle, l'esthétique, la date du spectacle...

Objectif 4 : Accueil et collaboration avec les opérateurs locaux

Comme le démontre les chiffres de l'analyse quantitative de la diffusion ou des résidences, avec une moyenne de 29% des activités réalisées avec des opérateurs locaux, nous atteignons les objectifs qui permettent d'intégrer une réelle part de collaboration avec ces opérateurs. Comme nous l'avons déjà exprimé plus haut, nous avons entamé (à défaut d'avoir pu les réaliser) de très nombreux partenariats avec des opérateurs et des festivals :

- **Entre Peaux**
- **Seconde Nature / Zinc Grand Bonheur**
- **Aix Qui?**
- **Musical Riot**
- **La Meson**
- **Transfuge**
- **Ze Bourgeoise**
- **Festival Marsatac**
- **Festival Le Bon Air - Bi-pole**
- **Festival Les Jardins Sonores**

Surtout sur cette année si particulière, nous avons pris le parti d'accueillir, le plus largement possible et au moindre coût, voire gracieusement, le plus de résidences possibles de l'ensemble de nos partenaires et des structures de productions locales qui défendent aussi la vitalité artistique de notre territoire.

Dans le cadre des collaborations et la principale, si l'on peut dire (!), c'est celle nouée avec Comparses et Sons dont le directeur Frédéric André est devenu programmeur associé du 6MIC.

En lien direct avec cet objectif, nous avons obtenu un contrat de filière de la Région SUD et du CNM pour 10 000 €, sur la coopération professionnelle entre les acteurs de la filière autour de l'émergence et de la formation des chargés d'accompagnement ainsi que de la circulation des artistes sur la région.

Dans cet objectif est également inclus le maillage avec les opérateurs du territoire qu'ils soient culturels, institutionnels ou économiques.

Comme nous l'avons décrit dans les objectifs précédents, nous avons noué des liens voire des partenariats avec l'ensemble de ces acteurs.

A titre d'exemple, nous citerons le travail accompli avec la direction de Culture de la Ville d'Aix en Provence autour de MOMAIX, dont nous avons accueilli 2 réunions préparatoires et ce qui permet de nouer des relations avec les services «actions culturelles» des équipements présents sur la cité.

Inclus dans cet objectif, nous avons proposé, dans le cadre de notre projet culturel, la mise en place d'un comité territorial de coordination et de programmation (CTCP). Ce comité totalement informel se veut comme un espace de d'échange et de dialogue entre les opérateurs. Dès l'attribution de la DSP, nous avons envoyé une invitation par mail à l'ensemble des opérateurs afin de les inviter à dialoguer en bilatéral avant que nous puissions nous réunir dans la salle. Nous voulions faire une première réunion après les premiers concerts, mais

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

cela n'a pu se réaliser à cause de la crise sanitaire. Toutefois, de nombreux échanges avec les opérateurs ont pu avoir lieu soit en RDV individuel soit en visioconférence. Notamment, il y a eu 3 réunions autour du thème de la reprise de l'activité de diffusion en juin, septembre et décembre 2020. A la faveur de la crise, un grand nombre de réunions en visio a été organisé par les réseaux dont le PAM, et le SMA. Ces nombreux temps d'échanges ont permis, au-delà du partage d'information, de dégager des positions communes sur les mesures d'urgences à mettre en œuvre ou à proposer aux instances nationales. Ces réunions ont également été utiles pour une meilleure coopération territoriale par la prise de conscience de la fragilité de notre activité du fait de la crise.

La conséquence de cette crise est que de nouvelles collaborations et qu'une meilleure coordination de nos projets et activités se construisent durablement et à révéler l'importance du collectif.

De notre côté, force est de constater que le travail du PAM est à l'endroit même du CTCP, donc nous continuerons à être force de proposition dans les instances et réunions du PAM et nous prolongerons toutes les initiatives afin de favoriser la coordination des opérateurs. En revanche, il est apparu évident que ce CTCP, qui rappelons-le se voulait informel, sera plus efficient par des réunions en petits groupes permettant l'expérimentation de modes de fonctionnement qui, s'ils se relèvent pertinents, seront ensuite proposer lors de réunions du PAM. En ce qui concerne la programmation, nous avons entamé des discussions autour d'un calendrier partagé mais, fatalement, au vu de l'arrêt de la diffusion, cela n'a pas été une priorité pour les salles. Cependant, des échanges ont eu lieu sur des achats groupés de dates sur des tournées que nous essayons de mettre en œuvre.

Notre projet d'entreprise prévoit statutairement un conseil de direction, qui réunit des opérateurs culturels et privés. Ce conseil répond aussi aux objectifs 4, 2 et 1. Ce conseil a été mis en place lors de l'AG ordinaire du 10 mars 2020, puis il s'est réuni le 3 juillet et le 12 octobre. Vous trouverez en annexe la synthèse des travaux de l'année 2020/2021.

Les sujets abordés ont été :

- **La crise COVID**, son impact et les décisions qui en découlent
- **Le Label SMAC**
- **Le rôle et l'ancrage territorial du 6MIC**
- **La question de l'accompagnement** de l'émergence, modalités et actions - Les EAC
- **Les problématiques financières**

Concernant la situation financière, le conseil de direction pointe la sous dotation financière du 6MIC et le manque de diversité du soutien des collectivités. Les insuffisances pointées par le conseil sont un risque à moyen terme pour la pérennité de la structure.

Objectif 5 : Accessibilité et politique tarifaire

Pour l'accès aux studios, les forfaits pris en 2020 restent valables pour 2021 et 2022 jusqu'à épuisement des heures créditées.

Concernant la tarification, celle-ci n'a pas évolué depuis l'ouverture et nous avons pu constater qu'ils sont légèrement en dessous de la moyenne des équipements similaires.

Toutefois, les tarifs, à compter des mises en ventes à partir de septembre 2021, doivent se voir appliquer une indexation prévue au contrat suivant l'article 31.

Objectif 6 : Médiations, politique d'élargissement des publics

Afin de permettre l'élargissement de la base potentiels des publics, nous avons développé ou préparé la mise en œuvre (dans l'attente de conditions d'exploitation normales) d'actions significatives telles que :

- **L'accueil de l'association des Amis de Vasarely** pour leur conférence d'Art Contemporain, un mardi matin par mois
- **L'inscription du bâtiment lors des journées du patrimoine**
- **L'inscription auprès de l'Office de Tourisme** afin de proposer une visite commentée aux touristes
- **L'inscription dans le festival Momaix et Tous en Sons**

- **La mise en place de partenariat avec des associations étudiantes**

- **La proposition d'actions culturelles** permettant la découverte du lieu et des musiques actuelles qui sont proposés aux enseignants à travers la DAAC

- **La préparation de la signature d'une convention cadre avec l'AMU** (en octobre 2021)

Étant donné la longue période de fermeture, beaucoup de ces actions sont en suspend et en l'absence d'accueil des publics, il est évidemment compliqué de l'élargir d'autant qu'avant de l'élargir il convient d'abord de se constituer un public. Le démarrage contrarié du 6MIC, à cause du COVID, nous demandera de refaire de gros efforts de communication dès la reprise des activités de diffusion.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Compte-rendu technique d'exploitation

La première année d'exploitation est toujours particulière car elle permet la prise en main des installations, le calibrage de leur fonctionnement, l'installation du programme d'équipement et le suivi de la réception du chantier

4.1 | Synthèse générale du compte rendu technique d'exploitation

4.2 | Suivi Patrimonial Renouvellement

- 4.2.1 | Situation des biens et immobilisations
- 4.2.2 | État des dépenses de réparation et GER
- 4.2.3 | Inventaires

4.3 | Synthèse emploi et effectif

4.4 | Documents et contrats

“

Une année de prise en main du bâtiment

4.1 Synthèse générale du compte rendu technique d'exploitation

Après la réception du bâtiment le 2 janvier, nous avons fait procéder à un audit de sécurité par la société QSC Services qui a été transmis à AMP. Les conclusions mettaient en exergue des problèmes liés à la sécurité des personnes sur le grill technique (relevant du code du travail) et à la sécurité incendie concernant des fusibles thermiques sur les grandes portes coupe-feu, ainsi que quelques problèmes mineurs. L'ensemble de ces remarques ont fait l'objet de réunions entre AMP, l'exploitant, la SPLA et le constructeur, ainsi que le SDIS 13, qui ont permis de trouver les solutions adéquates et réglementaires. En l'occurrence pour le grill technique, il s'agissait d'un problème lié à la taille de la maille du caillebotis qui pouvait permettre la chute d'objet. Ce problème a été résolu par la pose de filet métallique en surface du grill technique. Pour les fusibles thermiques des portes coupe-feu, il a été décidé pour certaines portes de les enlever car il n'avait pas d'utilité face au risque incendie et pour d'autres des indications de zones à découper sur les portes ont été posés permettant aux secours de savoir où et comment intervenir. Par

ailleurs, nous avons demandé à notre prestataire Engie Cofely de prendre en charge le bâtiment au titre du contrat de maintenance intégrée que nous avons contracté avec lui. Le rapport de prise en charge et les observations (624 pages) a été transmis pour information au service des bâtiments du Territoire et à la SPLA. Lors de la réception, nous avons fait part d'une non-conformité majeure concernant le programme technique détaillé du bâtiment prévu au contrat. En effet, les scènes étaient en béton brut alors qu'elles auraient dû revêtir un plancher souple permettant la pratique de la danse. Après négociation entre la SPLA et les services de AMP, des travaux ont été réalisés au mois d'août avec l'installation d'un plancher en bois sur les deux scènes correspondant en tous points aux attentes du délégataire et aux exigences de son exploitation. Dans le cadre du suivi de la réception et des GPA, des réunions hebdomadaires ont eu lieu toute l'année afin de purger toutes les réserves faites lors de la réception. Ces réunions ont été menées conjointement entre la SPLA, la direction technique du 6MIC et le service des bâtiments du territoire ainsi que le constructeur FAYAT. En substance, le résumé se trouve dans le tableau ci-dessous (le tableau détaillé étant fourni en annexe) :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

ZONE	PIECE	DESCRIPTION
Bâtiment	Signalétique	plusieurs lettres se décollent dans
toilettes backstage		lunettes cassées dans tous les sa public
Bureaux	espace détente	infiltration d'eau sous la porte qui c
Hall	toilettes hommes	2 plaques d'urinoir piquées de rou
Studios	régie vidéo	terminer isolation acoustique des
Entrée Technique	Grande porte d'accès circulation tech- nique	infiltration d'eau sous la porte qui c
Scène Club	Porte Arrière Scène	infiltration d'eau au dessus de la d
Hall	Porte d'entrée côté Sud Est	Infiltrations d'eau par la baie vitrée
TGBT	Batterie de condensateur HS	3 Fusibles HS
Studios	éclairage	Lampes HS et clignotantes Accue
Salle Club	éclairage de sécurité	Fluos d'ambiance de sécurité HS
Patio	Bornes WIFI	Câblage RJ45 déjà repris par SPI défaut
Bureaux	Bornes WIFI salle de réunion	Câblage RJ45 croisé donc borne
Club	Liaison Sol /Mur	Infiltration d'eau sous le doublage
Club	Sas d'amenée d'air	Infiltration d'eau dans le sas d'ame fumage
Salle Club	Sas d'amenée d'air	Les volets sont bloqué en positio
Studios	Régie Vidéo et grand studio	Climatisation HS en mode froid pe
Studios	Régie Vidéo	Dégradation du faux plafond due a module de climatisation HS
EAS	EAS Nord Est	plintes de sol et mur moisiss par les
Entree Studios	sas d'entrée des studios au rdc	Pas de Contrôle d'accès sur l'asce
SSI	Gâches électriques	Le SSI envoie la commande d'ouv triques, mais les gâches ne s'ouvre
Hall	Baie vitrée qui donne sur le patio	non étanchéité du double vitrage
Portier	Portail automatique + accueil admin	Absence réglage renvoi appel sur cas d'absence
Technique	Couloir technique	Fuite eau descente EP
CVC	Sous plafond	Pas de filtre à chaque unité de CV commun
TD RDC 2	Tableau électrique	Importante infiltration d'eau dans l réseaux CFO/CFA

GPA

	DATE CONSTAT	FICHE GPA	TRAITEMENT
s tout le bâtiment	1/15/2020	Fiche Désordre n°02 du 23/06/2020	FAIT
unitaires hors zone	1/24/2020	Fiche Désordre n°01 du 23/06/2020	FAIT
donne sur la terrasse	1/24/2020	Fiche Désordre n°03 du 23/06/2020	FAIT
uille	1/24/2020	Fiche Désordre n°11 du 23/06/2020	FAIT
réseaux CVC	1/24/2020	Fiche Désordre n°21 du 20/11/2020	FAIT
donne sur la terrasse	6/4/2020	Fiche Désordre n°06 du 23/06/2020	FAIT
ouble porte	6/4/2020	Fiche Désordre n°08 du 23/06/2020	FAIT
	6/4/2020	Fiche Désordre n°05 et n°10 du 23/06/2020	FAIT
	6/25/2020	Fiche Désordre n°12 du 26/10/2020	FAIT
eil et circulation	6/29/2020	Fiche Désordre n°13 du 26/10/2020	FAIT
(les 4)	6/29/2020	Fiche Désordre n°14 du 26/10/2020	FAIT
E mais de nouveau en	6/30/2020	Fiche Désordre n°09 du 23/06/2020	FAIT
non fonctionnelles	6/30/2020	Fiche Désordre n°09 du 23/06/2020	FAIT
acoustique	7/23/2020	Fiche Désordre n°15 du 26/10/2020	FAIT
née d'air pour le désen-	7/23/2020	Fiche Désordre n°15 du 26/10/2020	FAIT
on ouverte, cadre plié	9/21/2020	Fiche Désordre n°16 du 26/10/2020	FAIT
permanent	9/21/2020	Fiche Désordre n°17 du 26/10/2020	FAIT
à la condensation du	9/21/2020	Fiche Désordre n°17 du 26/10/2020	FAIT
s infiltrations	9/21/2020	Fiche Désordre n°04 du 23/06/2020	FAIT
enseur	9/28/2020	Fiche Désordre n°18 du 26/10/2020	FAIT
erture des gâches élec-	9/28/2020	Fiche Désordre n°19 du 26/10/2020	FAIT
ent pas.			
	1/2/2020	Fiche Désordre n°07 du 23/06/2020	FAIT
DECT des portier en	9/7/2020	Fiche Désordre n°20 du 26/10/2020	FAIT
	10/23/2020	Fiche Désordre n°22 du 20/11/2020	FAIT
C de chaque espace	11/6/2020	Fiche Désordre n°23 du 20/11/2020	FAIT
les canalisation des	11/6/2020	Fiche Désordre n°24 du 20/11/2020	FAIT

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Toiture	Coque	Présence de rouille sur la totalité lique de la coque et absence de b
CLUB	Levage	1 palan à chaîne SR10 D8+ n'arrive
	Extincteurs	Manque : 1extincteur 6kg ABC n° n°47 (buanderie) + 2 housses de 9kg ABC
	Seuils mur rideau	L'ensemble des seuils d'accès en cassés ou fissures
CLUB ET GRANDE SALLE	Eclairage de service	3 luminaires (sur 4 HS) ont été re modèle de remplacement diffère tout le modèle de remplacement REEMPLACER
TGBT	Extracteur GE	L'extracteur est en court circuit fr TGBT
GRANDE SALLE	Toilettes Femmes Backstage	Commande de chasse d'eau cas
GRANDE SALLE	Toilettes Hommes Backstage	Détecteur de présence HS donc
CIRCULATION TECH- NIQUE	Bureau Régisseur	La serrure n'est pas sur organigra possible avec un PG
circulation catering	Bureau de Production	La serrure n'est pas sur organigra possible avec un PG. Et nous n'av serrure à code
Baies Vitrées	Patio	Les écoulements de pluie sur les de béton qui ne partent pas au ne L'opération de nettoyage implique machine qui augmentent coinsid nettoyage. Pour les vitres des bur complique la manoeuvre puisque les mêmes produits ni la machine

de la structure métal- boulon sur les fixations	11/6/2020	Fiche Désordre n°25 du 20/11/2020	FAIT
e pas à lever sa CMU	11/27/2020	Fiche Désordre n°27 du 04/12/2020	FAIT
28 (LT DRV) + 1L EPA protection extincteurs	12/4/2020	Fiche Désordre n°26 du 04/12/2020	FAIT
béton rapportés sont	12/14/2020	Fiche Désordre n°28 du 14/12/2020	FAIT
emplacés par SPIE. Le de l'original, mais sur- n'est pas graduable. A	12/15/2020	Fiche Désordre n°29 du 16/12/2020	FAIT
anc et fait disjoncter le	12/15/2020	Fiche Désordre n°30 du 16/12/2020	
sée	12/15/2020	Fiche Désordre n°31 du 16/12/2020	FAIT
pas de lumière	12/15/2020	Fiche Désordre n°32 du 16/12/2020	FAIT
amme. Pas d'ouverture	12/15/2020	Fiche Désordre n°33 du 16/12/2020	CONFORME MARCHE
amme. Pas d'ouverture ons pas le code de la	12/15/2020	Fiche Désordre n°34 du 16/12/2020	CONFORME MARCHE
vitres font des tâches ettoyage régulier. e plus de temps et une éritablement le coût de reaux, le film anti-UV e on ne peut pas utiliser).	12/15/2020	Fiche Désordre n°35 du 16/12/2020	FAIT

Portes métalliques CF	Bâtiment	Fusibles thermiques portes CF : Les portes CF sont destinées à être utilisées par les pompiers pour exercices d'évacuation. Elles sont contrôlées par le Capitaine LOSI de faire retirer le verrouillage à aiguille (thermo-fusible) en sont pourvues (portes de locaux, certaines circulations). En effet, en cas d'incendie, les portes qui en sont équipées sont contre-productives en cas d'incendie, rouillées, les portes qui en sont équipées ralentissent l'évacuation du public et ralentissent l'intervention des secours, voire bloquent certaines parties du bâtiment. «Après vérification dans nos archives, nous constatons que, de notre part, il n'apparaît aucune mention de la notice de sécurité du permis de construire dans les documents du dossier GE 2. Le jour de la réception du 06/11/2019, je n'ai aucun souvenir d'avoir vu aucune mention n'en est faite sur le dossier. La proposition d'effectuer un marquage des portes par découpe sur l'ensemble des 12 blocs de portes présenté sur votre document de consultation est toujours opportun (d'une couleur rouge sur les portes, si possible rouge). Un complément d'information concernant les blocs portes PMO est nécessaire avant délibération en conseil d'administration de sécurité.»(cf mail Capitaine LOSI du 06/11/2019)
Couloir technique	Local rangement	Manque clapet CF local rangement / une vérification des autres locaux
Ensemble	Ensemble	Remarques vérification périodique des portes CF compte les remarques 4 à 40 / COPIER se chargera de lever une majorité des remarques en Janvier 2021

suite au passage des uation, il a été demandé irer les dispositifs de sibles) sur les portes qui aux de stockages et de es dispositifs seraient die, car une fois ver- quipées entraveraient ient considérablement empêcheraient l'accès à nives, sauf erreur de ention à leur sujet dans la construire ni dans les do- r de la visite de réception enir de ces dispositifs, et le procès-verbal. rquage des points de locs-portes (comme projet) nous paraît r contrastant avec les mplément d'information 0,15, PM0,13 et PM0,14 définitive des services osi)	12/15/2020	Fiche Désordre n°36 du 16/12/2020	FAIT
nt sur le conduit d'extrac- coaux est nécessaires	12/18/2020	Fiche Désordre n°37 du 16/12/2020	FAIT
e electricité : prendre en FELY(mainteneur IRIS) des réserves, faire le point	12/18/2020	Fiche Désordre n°38 du 16/12/2020	FAIT

Concernant l'exploitation technique du côté scénique, nous observons que les qualités acoustiques des salles sont conformes aux attentes, exigences et performances d'une salle de musiques actuelles. Nous avons modifié la répartition des ponts et des moteurs que nous avons complété avec de l'investissement afin d'être en adéquation avec l'utilisation professionnelle.

Concernant les performances énergétiques, nous n'avons pas d'année de référence (et cette année 2020 ne pourra être considérée comme référence au vu de l'activité parcellaire), qui puisse permettre d'identifier les sources d'économie.

L'ensemble de la consommation électrique est donc de 140 409 Kwh pour un montant total de 33 128 €. En la comparant à l'approche indicative des coûts de maintenance fournie avec le cahier des charges de la DSP, on constate que la consommation est inférieure de 88% et se traduit par un coût inférieur de 67,5%.

Si on considère notre approche prévisionnelle, nous sommes sur un coût inférieur de 39,41%. Néanmoins il convient de prendre en compte que cette année d'exploitation n'a pas été «normale». En prenant comme référence le mois où nous avons consommé le plus, nous serions sur un coût annuel de 65 700 € (soit équivalent à notre prévision).

Concernant l'eau, la facture annuelle s'élève à 5 084 € pour une prévision par le cahier des charges de 17 850 € soit un coût inférieur de 71,5%. Mais là aussi il convient de prendre en compte le fait que nous avons eu peu de public donc que les bars et sanitaires ainsi que les loges n'ont pas été utilisés diminuant de fait la consommation d'eau.

Dans l'ensemble, le bâtiment se trouve relativement agréable à travailler et a des qualités indéniables.

Cependant, dès notre première visite nous avons soulevé le fait que la clôture de «berger», ne correspond pas à l'usage et qu'elle ne joue pas son rôle de sécurité.

En effet, il est curieux d'avoir des portails et une clôture de la zone de parking technique qui soit sécurisante et uniforme alors que la clôture du périmètre extérieur ne l'est pas.

Nous nous permettons ainsi de faire remarquer que celle-ci ne correspond pas au programme technique détaillé (joint au contrat) qui indiquait au chapitre 5.7.13 que « Le site sera entièrement clôturé en périphérie, avec une clôture très résistante aux dégradations et adaptée au voisinage.

Sa hauteur ne permettra pas son franchissement.

Le dispositif de réalisation des clôtures sera calé sur le règlement de la zone d'aménagement de la Constance dans un objectif d'homogénéité à l'échelle du nouveau quartier.»

De plus, après une visite du Commandant de Police du commissariat d'Aix, nous avons confirmation, grâce à son expertise, que cette clôture ne sera pas efficace contre les risques d'intrusion et contre les risques d'attentats (camion ou voiture bélier).

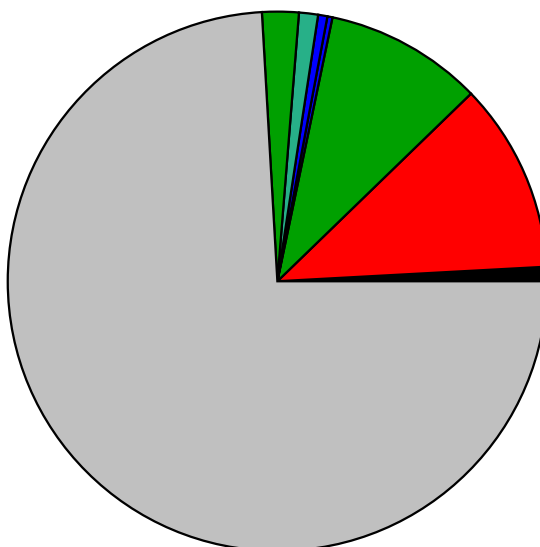
A l'avenir, il serait prudent que le délégant procède à l'installation d'une clôture ne permettant pas son franchissement. En effet, l'intrusion sur le parking de véhicule s'installant de façon temporaire pourrait provoquer l'interruption du service du délégataire.

Par ailleurs, nous pouvons constater que pour un bâtiment neuf, il est regrettable que l'aspect environnemental ne soit pas pris en compte de manière plus concrète.

Consommations : Macro TGBT
2020 - 01.00 - 00 :00

Période	Consommation	Consommation année précédente	Différence	(%)
Janvier	22573	—	—	—%
Février	31545	—	—	—%
Mars	15821	—	—	—%
Avril	3996	—	—	—%
Mai	3963	—	—	—%
Juin	7643	—	—	—%
Juillet	8603	—	—	—%
Août	4734	—	—	—%
Septembre	6058	2438	3620	148%
Octobre	12212	—	—	—%
Novembre	8272	16475	-8203	-50%
Décembre	14989	6010	8979	149%

Consommations : Macro TGBT
2020 - 01.00 - 00 :00

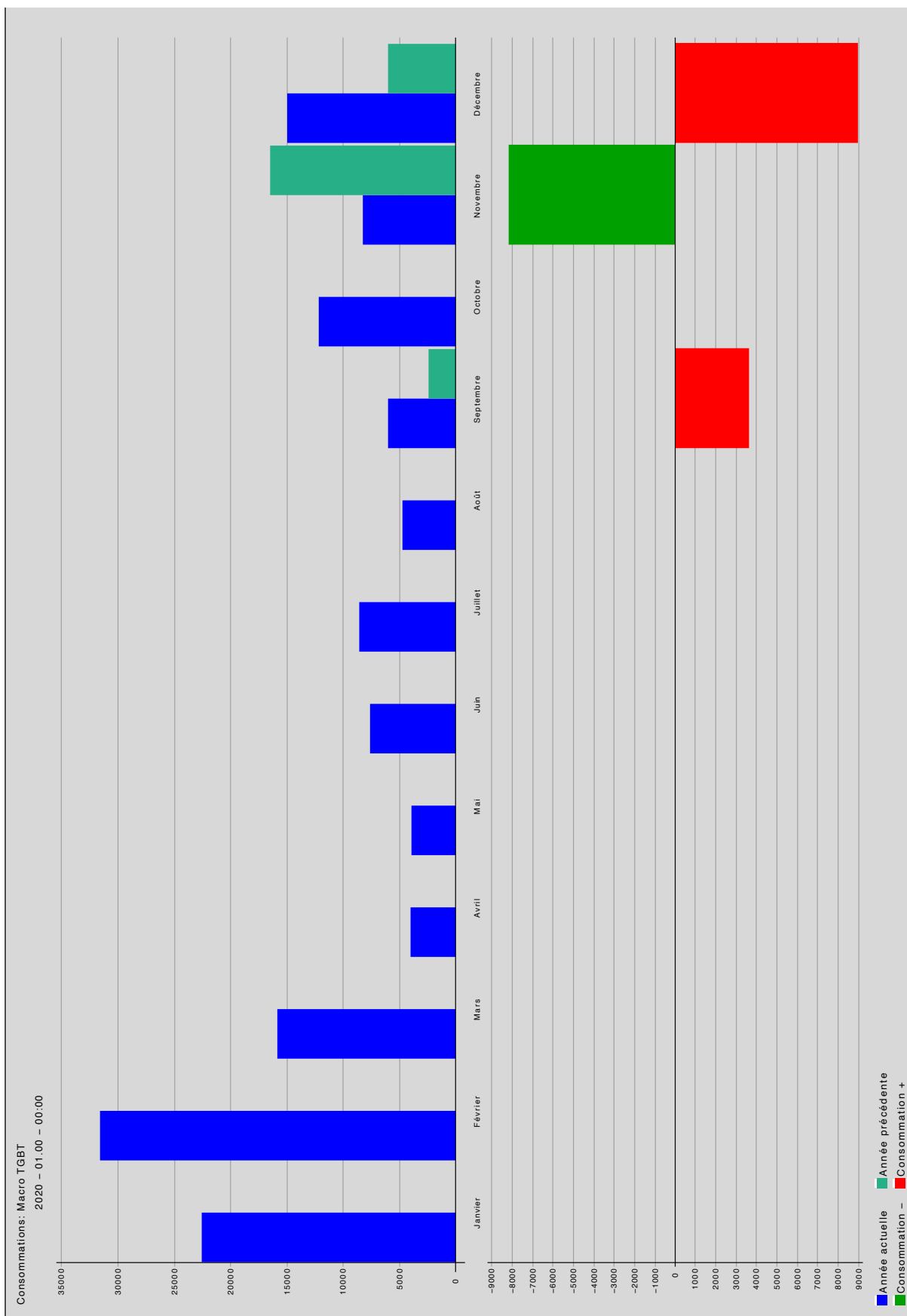


Part de consommation du paramètre

	%-Part	Adresse	Texte cl.GLT
●	1 %	1.1.1 :10.AV 27	TGBT Comptage General PC
●	11 %	1.1.1 :10.AV 26	TGBT Comptage Reseaux 111_1112_113_114_SS
●	9 %	1.1.1 :10.AV 25	TGBT Comptage General Forces Diverses
●	0 %	1.1.1 :10.AV 24	TGBT Comptage Electroacoustique 3 Studio Enregist/
			trement
●	0 %	1.1.1 :10.AV 23	TGBT Comptage Electroacoustique 2 Salle Club
●	1 %	1.1.1 :10.AV 22	TGBT Comptage Electroacoustique 1 Grande Salle
●	0 %	1.1.1 :10.AV 21	TGBT Comptage Scenique 3 Studio Enregistrement
●	1 %	1.1.1 :10.AV 20	TGBT Comptage Scenique Salle Club
●	2 %	1.1.1 :10.AV 19	TGBT Comptage TD RD.1_ TD R1.1_ TD R2.1
	27 %	1.1.1 :10.AV 18	TGBT Comptage Rooftop 4
	21 %	1.1.1 :10.AV 17	TGBT Comptage Rooftop 3
	8 %	1.1.1 :10.AV 16	TGBT Comptage Rooftop 2
	9 %	1.1.1 :10.AV 15	TGBT Comptage Rooftop 1
	8 %	1.1.1 :10.AV 14	TGBT Comptage General PC

Accusé de réception en préfecture
CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

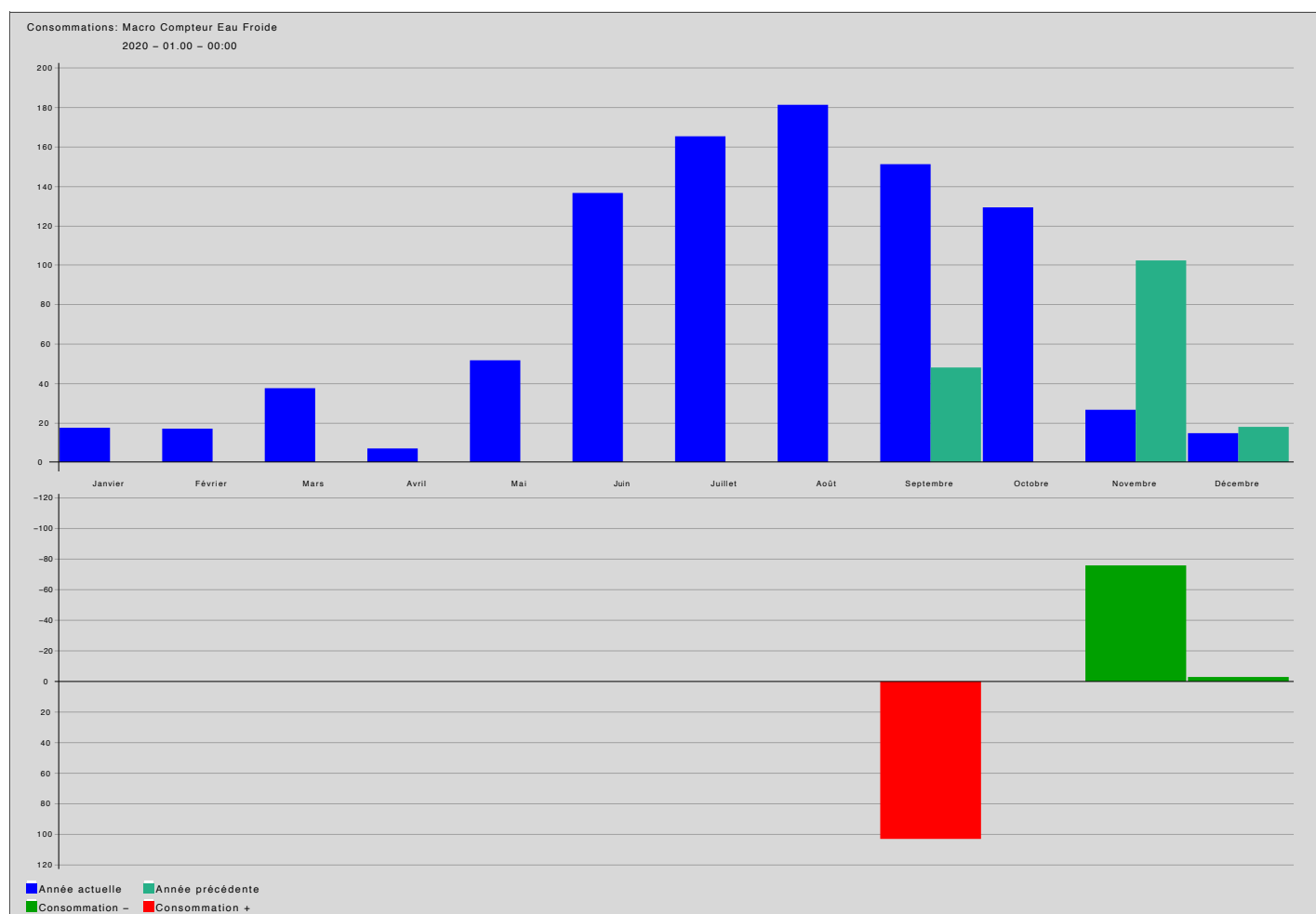
leback&Peter



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
 Date de télétransmission : 17/12/2021
 Date de réception préfecture : 17/12/2021

Consommations : Macro Compteur Eau Froide
2020 - 01.00 - 00 :00

Période	Consommation année actuelle	Consommation année précédente	Différence	(%)
Janvier	18	—	—	—%
Février	17	—	—	—%
Mars	37	—	—	—%
Avril	7	—	—	—%
Mai	52	—	—	—%
Juin	137	—	—	—%
Juillet	165	—	—	—%
Août	181	—	—	—%
Septembre	151	48	103	214%
Octobre	129	—	—	—%
Novembre	26	103	-76	-74%
Décembre	15	18	-3	-17%



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

A ce titre, nous suggérons donc au délégant des améliorations comme :

- La pose de borne électrique de recharge pour véhicule électrique
- L'installation de récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts
- La pose de boîte de compost
- L'installation de panneau photovoltaïque (par exemple en couverture du parking)

Un autre point du compte rendu technique d'exploitation concerne les espaces verts.

En effet, le CCTP lot 15 Espaces Verts (bien qu'en phase ADP) indiqué que les entretiens des espaces verts devaient être réalisés par l'entreprise détentrice du lot pendant deux années à compter de la réception (après une année de végétation). Or nous avons été informés pendant les réunions de suivi de GPA, que l'entretien à la suite de la livraison ne serait que d'un an.

Ceci n'était donc pas prévu de notre côté, et la facture d'entretien des espaces verts est provisionnée pour 7 512 €.

Enfin, pour finir, et conformément à notre projet, nous avons acté une collaboration avec le SDIS 13 et la caserne des pompiers d'Aix à la caserne de La Chevalière.

Cette collaboration nous a permis de faire 2 visites techniques et 1 exercice pompiers (17 juillet) qui a mobilisé nos prestataires (sûreté et sécurité incendie), les forces de police ainsi que des bénévoles (dans le rôle de victimes potentielles). Le but poursuivi est donc que les groupes d'intervention des pompiers soient familiarisés

avec l'établissement et que nous puissions affiner les processus à mettre en œuvre lors d'une intervention d'urgence.

4.2 Suivi Patrimonial Renouvellement

4.2.1 | Situation des biens et immobilisations

Avant tout notons, que la SCIC IRIS ne possède pas de patrimoine immobilier.

L'année 2020 a débuté, dès le 2 janvier par la réception de la livraison du bâtiment par la SCIC IRIS de la part du délégant. A cette date, il a été établi un inventaire initial des biens mobiliers et immobiliers.

La subvention d'équipement prévue au contrat d'un montant de 1 900 424 € a permis, sur l'année 2019 (n-1) de réaliser certains des investissements initiaux en application de l'article 7 du contrat pour un montant de 712 689,56 €.

Ces investissements se sont poursuivis en 2020 pour un montant de 1 093 206,91 €.

Le solde de la subvention d'équipement, qui est donc de 94 527 €, permettra de clôturer le programme d'investissement sur l'année 2021.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

La valeur brute comptable retenue au bilan est de 21 004 € pour les immobilisations incorporelles et de 1 771 309 € pour les immobilisations corporelles. La valeur nette, après amortissements et dépréciations, retenue au bilan est de 14 731 € pour les immobilisations incorporelles et de 1 546 570 € pour les immobilisations corporelles.

La méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

La dotation aux amortissements est de 226 751 € en globalité soit 5 471 € de dotations pour les immobilisations incorporelles et 221 280 € de dotations pour les immobilisations corporelles.

Au vu de notre contrat de maintenance intégrée avec notre prestataire Engie Solutions, la dotation GER est intégrée à leur prestation pour un montant de 18 109 € pour l'année 2020. La dotation pour l'année 2021 sera de 19 188,34 €.

4.2.2 | État des dépenses de réparation et GER

Pour cette première année, il n'y a aucune dépense de réparations puisque celles-ci ont été consécutive à des réserves de la livraison du bâtiment ou suite à des GPA et ont donc été prises en charges par la SPLA ou le constructeur Fayat.

Toutefois, depuis la prise en main du bâtiment, nous avons dû palier à quelques défauts issus de la construction ou équipements qui n'étaient pas prévus au marché de conception réalisation. Ces

installations ont été financées sur la subvention d'équipement et seront donc intégrées dans les biens de retour.

Il s'agit du téléphone direct pompier, de l'asservissement de la vidéo et de l'alarme, du renvoi de la vidéo-surveillance avec la télésurveillance.

Par ailleurs, nous faisons remarquer qu'un problème de compatibilité de la centrale d'alarme avec les systèmes de télésurveillance a engendré, dès la réception du bâtiment, du gardiennage pendant quelques nuits. Une large partie de ces frais de gardiennage ont été pris en charge par le constructeur, toutefois il est resté à la charge du délégataire un montant de 320,10€.

Par ailleurs, et afin de garantir une meilleure préservation du patrimoine, nous avons opéré la pose de linteaux de protection sur l'ensemble des murs des lieux de passage (sas et circulations) dont le coût en matériel n'est pas exagéré (560 € HT) mais dont le temps de pose est beaucoup plus important (immobilisation de 15 jours/hommes).



4.2.3 | Inventaires

La mise à jour l'inventaire initial ne comporte aucune modification.

La synthèse de la variation du patrimoine correspond à l'investissement de l'année 2020 qui figure en résumé dans le tableau suivant :

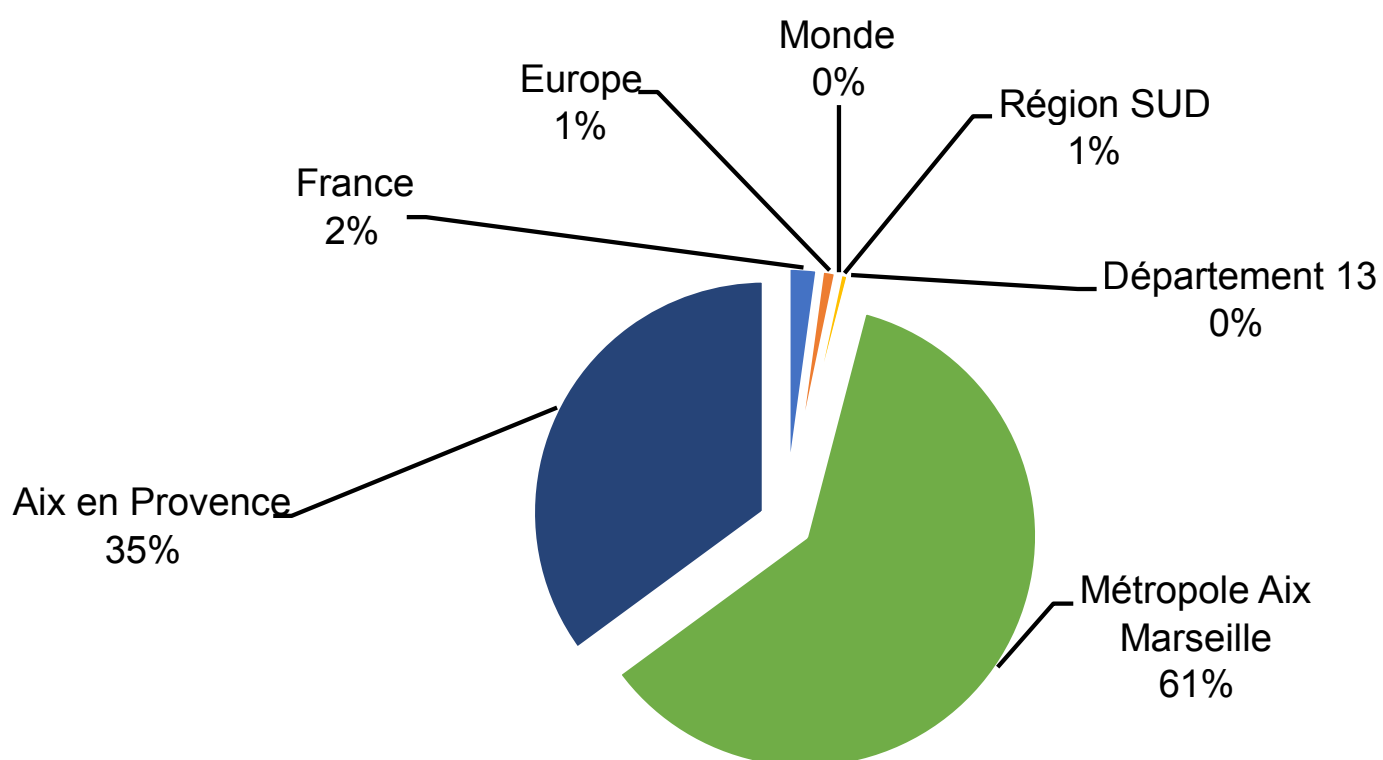
Nature de l'investissement	Montant HT
Logiciel	6 319,57 €
Licence 3	13 000,00 €
Installations générales	208 114,54 €
Matériel de transport	26 564,17 €
Matériel de bureau et informatique	16 523,63 €
Matériel de studio	99 175,85 €
Matériel de scènes	534 659,87 €
Matériel de communication interne	22 983,14 €
Électroménager	1 028,57 €
Installation catering	24 272,86 €
Matériel de billetterie	5 160,00 €
Installation Cuisine	90 061,89 €
Engin logistique	34 848,09 €
Frais de transport, taxes et installations	10 494,73 €

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

La liste détaillée des immobilisations est fournie en annexe. La liste détaillée de l'inventaire initial est fournie en annexe.

Les investissements les plus importants ont été réalisés avec des fournisseurs de la Métropole pour plus d'un million d'euro dont directement 380 738 € sur Aix en Provence.

Provenance des investissements





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



4.3 Synthèse emploi et effectif

Les investissements les plus importants ont été réalisés avec des fournisseurs de la Métropole pour plus d'un million d'euro dont directement 380 738 € sur Aix en Provence.

Alors que le dernier trimestre 2019 avait vu l'embauche des cadres et de l'ossature de l'équipe (soit 11 personnes), nous avons dès le 2 janvier procédé aux embauches du reste de l'équipe (soit 6 personnes supplémentaires).

Ces embauches se sont réalisées de pair avec notre installation dans le bâtiment.

De fait, il a fallu dès le départ que les équipes participent à l'installation dans les lieux, notamment pour les studios et la technique.

De plus, il a fallu procéder aux diverses formations pour l'utilisation du logiciel métier, et pour tous les aspects liés à la sécurité dont le SST (sauveteur secouriste du travail) et le SSIAP1 (service de sécurité incendie et d'assistance à la personne).

Cette première année n'a vu le départ que d'un seul salarié, suite au premier confinement et donc pour des raisons personnelles qui ont amenés ce salarié à changer radicalement de branche professionnelle. Dans la filière, il a souvent été constaté que la première année se traduit par un turn-over de 30%. Notre faible taux est très probablement dû à cette année de pandémie.

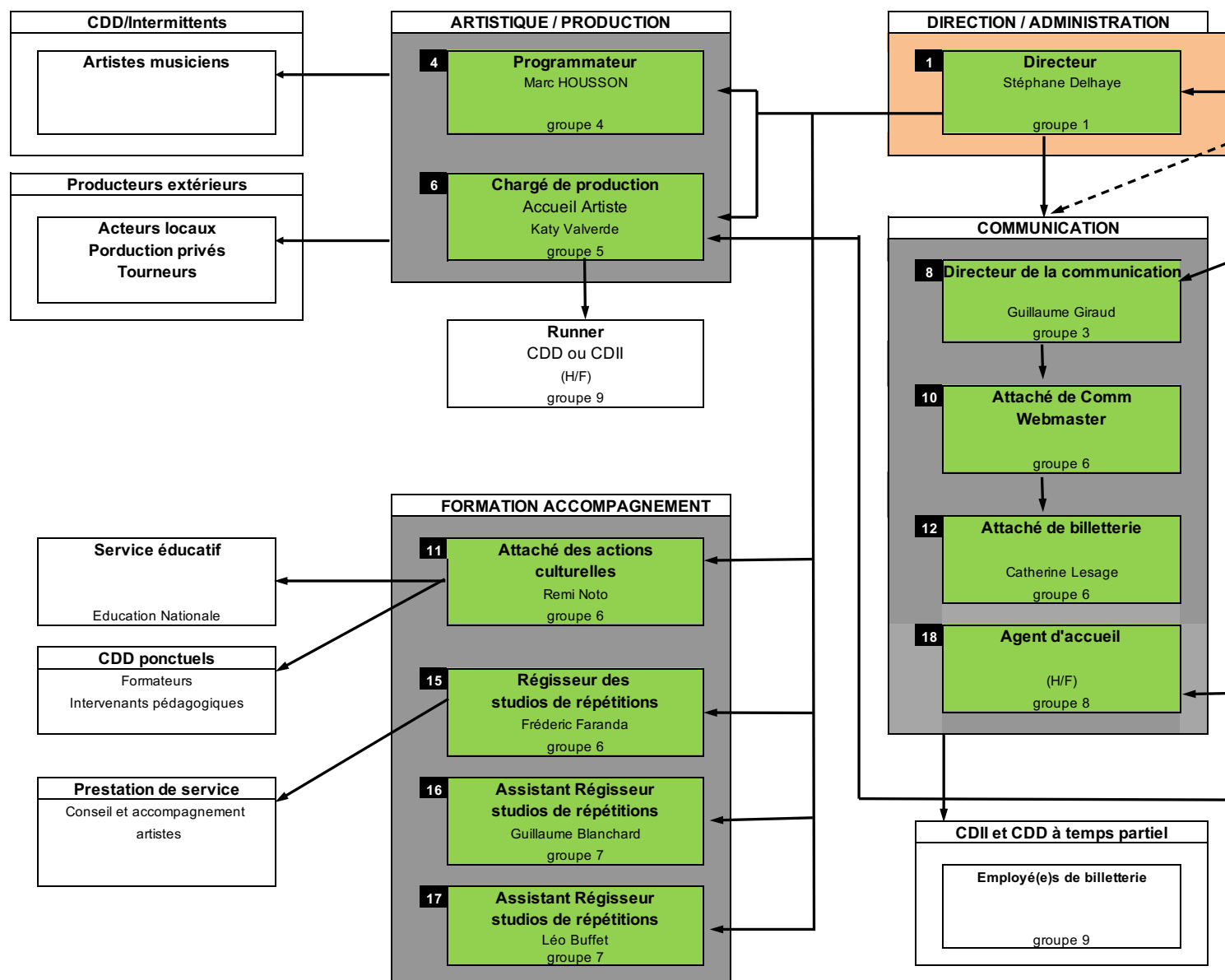
Au vu de la situation sanitaire et de l'incertitude qu'elle génère, nous n'avons pas procédé immédiatement au remplacement de ce poste.

Cependant, en vue d'une reprise d'activité dans le courant du premier semestre 2020 et considérant que nous avons besoin de développer un média permettant de relayer l'ensemble des activités de résidences et des EAC, tout comme le streaming, nous avons procédé à ce remplacement dès début janvier 2021.

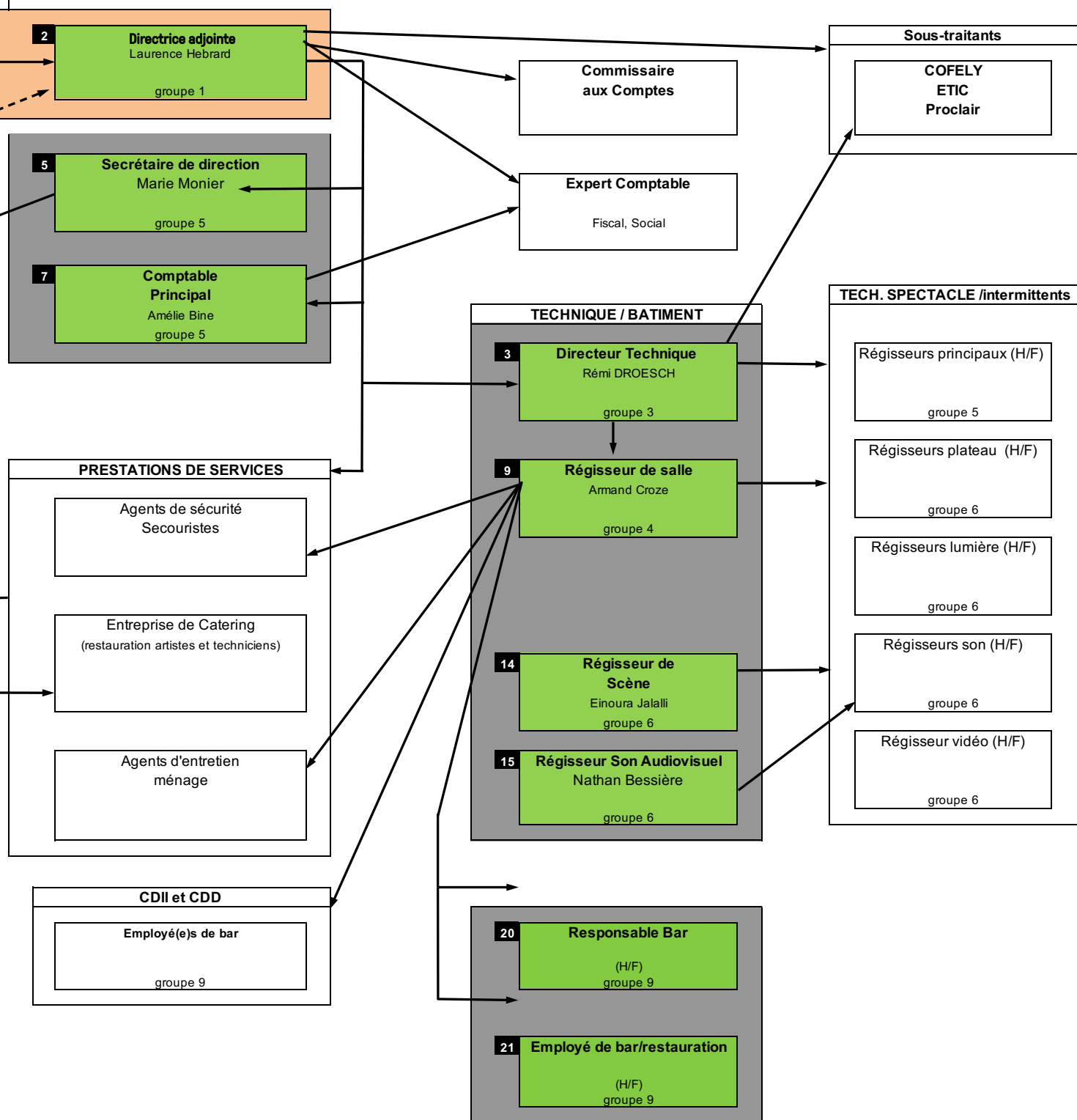
L'organigramme de la structure au 31/12/2020 se compose donc ainsi :

ORGANIGRAMME DE IRIS

(décembre 2020)



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



La convention collective appliquée est la CCNEAC (Convention Collective National des Entreprises Artistiques et Culturelles). L'entreprise applique l'annualisation des heures.

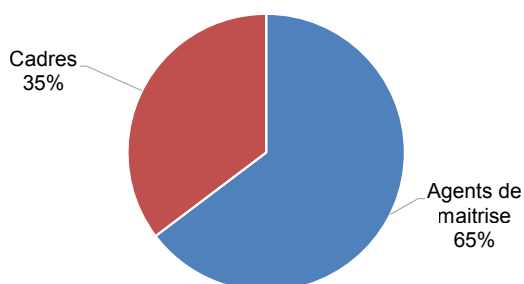
Le bilan social de l'entreprise fait apparaître que l'âge moyen des salariés est de 40,8 ans et que la parité n'est pas respectée puisque les femmes ne représentent que 35% des emplois. Il n'y a aucun

employé et 35% de cadres pour 65% d'agents de maîtrise conformément à la CCNEAC.

La masse salariale s'élève à 641 058€ soit 40% du budget de fonctionnement. Le salaire moyen est de 2 410 € (soit 2 362 € de salaire médian), avec un rapport de 2,3 entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé.

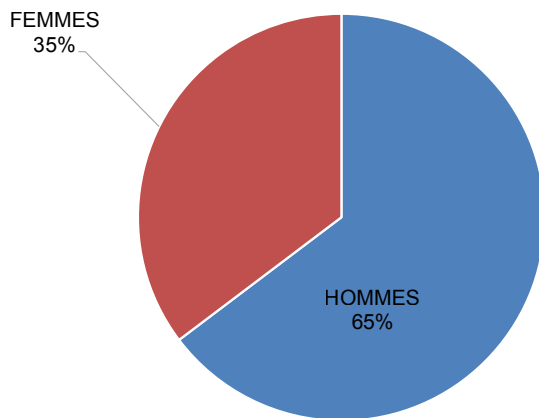
	NOM	PRÉNOM	POSTE	Groupe	CATÉGORIE	ECHELON	DATE D'ENTRÉE	HOMMES	FEMMES	AGE
1	Delhaye	Stéphane	Directeur	1	Cadre	3	27/09/2019			45
2	Hebrard	Laurence	Directrice adjointe	1	Cadre	3	27/09/2019			47
3	Monier	Marie	Secrétaire de direction	5	Agents de maîtrise	2	04/11/2019			56
4	Droesch	Rémi	Directeur technique	3	Cadre	3	04/11/2019			44
5	Giraud	Guillaume	Directeur de la communication	3	Cadre	2	07/10/2019			31
6	Croze	Armand	Régisseur de salle	4	Cadre	3	04/11/2019			40
7	Housson	Marc	Programmateur	4	Cadre	3	27/09/2019			51
8	Bine	Amélie	Comptable principale	5	Agents de maîtrise	3	02/09/2019			48
9	Valverde	Kaki	Chargé de Production Musiques Actuelles	5	Agents de maîtrise	2	27/09/2019			45
10	Faranda	Frederic	Régisseur Studio chargé de l'accompagnement	6	Agents de maîtrise	2	12/11/2019			56
11	Lesage	Catherine	Attaché de billetterie et accueil des publics	6	Agents de maîtrise	2	11/12/2019			30
12	Forest	Léo	Attaché de communication digitale	6	Agents de maîtrise	3	06/01/2020			27
13	Bessièrès	Nathan	Technicien Son	7	Agents de maîtrise	2	02/01/2020			24
14	Buffet	Léo	Régisseur Studio	7	Agents de maîtrise	2	03/01/2020			28
15	Blanchard	Guillaume	Régisseur Studio	7	Agents de maîtrise	2	03/01/2020			47
16	Jallali	Einoura	Régisseuse de scène	5	Agents de maîtrise	3	02/01/2020			41
17	Noto	Rémi	Attaché des actions culturelles	6	Agents de maîtrise	3	06/01/2020			34
								11	6	40,8

Catégorie

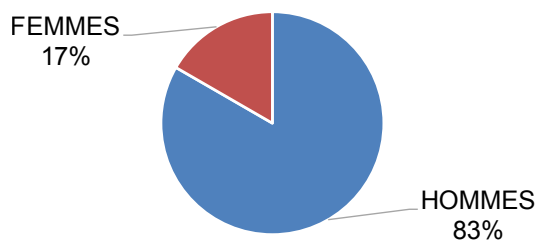


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

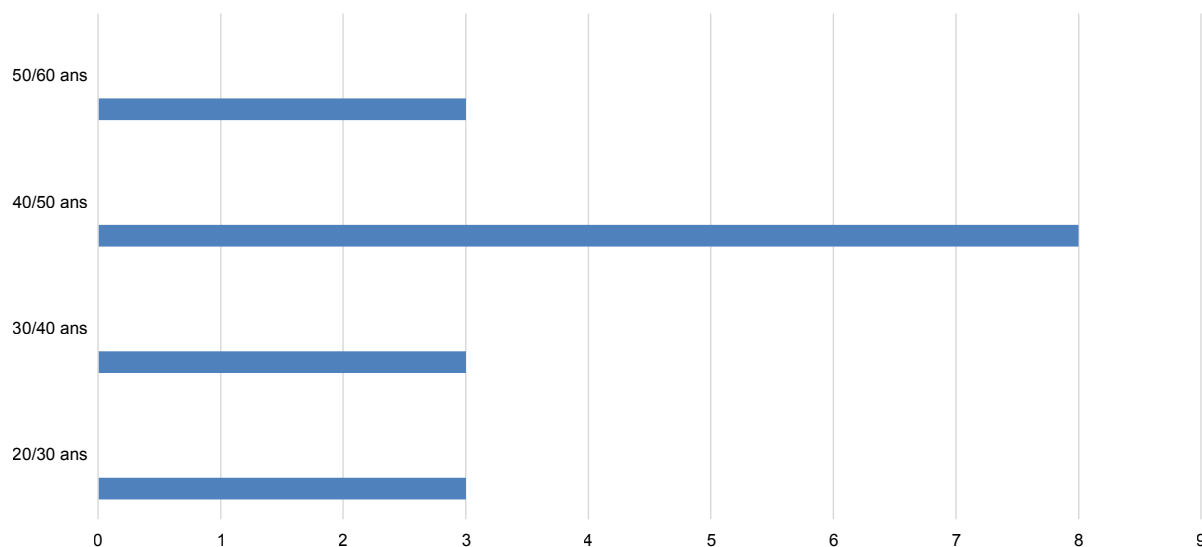
Parité sociale



Parité chez les cadres



Tranche d'âge



4.4 Documents et contrats

En annexe vous trouverez les attestations du contrat d'assurance, les contrôles périodiques et les contrats de maintenance et d'entretien.

Liste des contrats conclus au titre de l'article 15, 19, 22, et 23 du contrat de DSP :

Fournitures des fluides : Engie-Solutions

Maintenance et entretien correspondant aux niveau 1 à 3 de la norme FDX60.000 :

Engie- Solutions

Assurance Bâtiment, RC, multirisques : GAN

Télésurveillance : Ci2t

Service de sécurité incendie : ESPI

Nettoyage : Proclair

Élimination des déchets : Engie-Solutions

Entretien des espaces verts : AMS environnement

Rapport annexe d'exploitation technique du délégant

Conformément à l'article 24.3 du contrat, le délégant peut fournir un rapport annexe d'exploitation technique en annexe.





Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

05

LES CHIFFRES CLÉS*

COMMUNICATION



L'année 2020 a été marquée par une campagne de lancement largement relayée dans les médias et auprès de nos partenaires diffuseurs.

Malheureusement, la fermeture du 6MIC dès mars 2020 n'a pas permis de capitaliser sur ces efforts malgré une présence régulière pendant les différents confinements.



DIGITAL



RÉSEAUX SOCIAUX

7600

ABONNÉS À NOTRE
PAGE FACEBOOK



+ 400000 PERSONNES
TOUCHÉES

2300

ABONNÉS À NOTRE
COMPTE INSTAGRAM



+ 3000 € DE DÉPENSES
PUBLICITAIRES

663

RECORD DE RÉACTIONS
SUR UNE MÊME
PUBLICATION



NEWSLETTER

+ 1300

ABONNÉS À NOTRE
NEWSLETTER

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de publication : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



SITE WEB

15 500

VISITEURS SUR NOTRE
SITE WEB ET 19000 SUR
NOTRE BILLETTERIE

60 700

PAGES VISITÉES

25 000

VISITES SUR NOTRE
SITE WEB

2,5

LE TEMPS MOYEN, EN
MINUTES, D'UNE VISITE SUR
NOTRE SITE WEB



AFFICHAGE, PRESSE ET DIFFUSION



PRESSE

+ 80

SUJETS DANS LA PRESSE
TRAITANT DIRECTEMENT DU 6MIC
OU DE SA PROGRAMMATION



DIFFUSION

15000

PROGRAMMES
DISTRIBUÉS

RADIO



278

SPOTS RADIO
DIFFUSÉS

AFFICHAGE LIBRE



4000

AFFICHES COLLÉES SUR LES
EMPLACEMENTS AUTORISÉS

4X3



15

FACES 4X3
PENDANT 2 SEMAINES
ET 1 FACE PENDANT
6 MOIS

PANNEAUX



60

JOURS DE CAMPAGNE
SUR LES 60 FACES DU
RÉSEAU DE LA VILLE
D'AIX



PARTENAIRES MÉDIAS



ANNUELS

20 MINUTES, NOUVELLE VAGUE, JOURNAL
VENTILO, MAGMA LE MAG, RÉSEAU RDT13,
SEMEPA, LE TARPIN BIEN, AIX EN BUS



ÉVÈNEMENTIELS

RADIO NOVA, JAZZ RADIO, LES INROCKS,
VIRGIN RADIO, TSUGI RADIO, TRAX MAGAZINE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Rapport financier

Une bonne gestion de l'entreprise et une gestion responsable de la trésorerie malgré le caractère déficitaire de l'activité.

6.1 | Synthèse de l'exercice

6.2 | Compte d'exploitation

6.3 | Détails des recettes d'exploitation



“

un résultat positif
malgré une année
compliquée

6.1 Synthèse de l'exercice

La synthèse financière de l'exercice fait apparaître un produit d'exploitation de 174 573 € et des subventions d'exploitation pour un montant de 1 055 829 €, ce qui donne un montant total de produits de 1 625 625 € après intégration des produits exceptionnels et autres charges de gestion courantes. Le total des charges s'élève à 1 620 361 € dont 150 021 € de charges artistiques et 641 058 € de masse salariale.

	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION:	
RECETTE BAR	29 103,00
BILLETERIE SITE IRIS	95 962,00
RECETTE STUDIO	9 475,00
AUTRES RECETTE IRIS	40 033,00
MONTANT NETS PRODUITS D'EXPLOITATION	174 573,00
Subventions d'exploitation	
SUBV MINISTÈRE CULTURE/DRAC	12 000,00
SUBV METROPOLE Fonctionnement	720 000,00
dont produits constatés d'avance de 2019 subv de pré-exploitation	120 000,00
SUBV METROPOLE Réseau et Emergence	150 000,00
SACEM	20 000,00
CNM	33 829,00
DONT FOND DE COMPENSATION	26 829,00
ADHÉSION IRIS	434,00
ASP/Fonpeps	44 663,00
ACTIVITÉ PARTIELLE	153 976,00
Quote part des sub d'investissement	222 112,00
Autres produits gestion courante	1 038,00
SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 478 052,00
TOTAL PRODUITS	1 652 625,00€

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

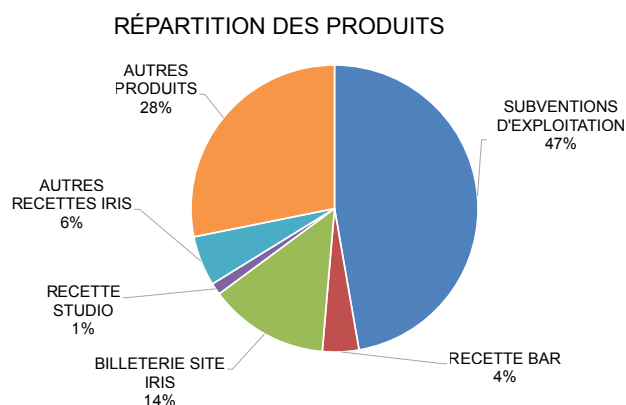
ACHATS DE MARCHANDISES	9 001,00
ACHAT PRESTATIONS DE SERVICES	366 965,00
ACHAT NON STOCKÉS	83 197,0
REDEVANCE DOMANIALE	120 000,00
CHARGES ARTISTIQUES	150 021,00
MASSE SALARIALES	641 058,00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	226 751,00
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	23 368,00
TOTAL DES CHARGES	1 620 361,00 €
IMPOTS	2 784,00
RESULTAT	29 480,00 €

Le compte d'exploitation clos au 31/12/2020 se solde donc par un résultat de 29 480 € après impôts. Toutefois, ce résultat est à relativiser au regard du fait que des produits constatés d'avance sur la subvention de pré-exploitation de 2019 pour 120 000 € viennent en partie pallier l'absence des autres collectivités locales (pour 300 000 € au prévisionnel) et que les aides ou exonérations de charges au titre de l'activité partielle sont inclus dans les produits pour un montant de 153 976 €.

Autrement dit, et en l'absence de ces produits exceptionnels, le compte d'exploitation serait déficitaire de 244 496 €.

Le délégataire attire l'attention du délégant sur le fait que, malgré ses efforts à ce jour, les autres collectivités locales et l'État sont absents du financement de l'équipement malgré des tours de tables récurrents et l'éventualité de financement dans les prochaines années. L'autre point que le délégataire souhaite porter à la connaissance du délégant, est que le calcul du TOM (Théâtre en ordre de Marche) qui a pu être calculé, à la faveur d'une année d'exploitation «presque à vide» et donc qui peut servir de référence, s'établit à 1 137 840 €.

Or la subvention d'exploitation étant de 720 000 €, on peut donc constater qu'elle ne permet pas de couvrir les frais fixes du bâtiment hors exploitation (établi à 901 614 €), et hors prise du risque du délégataire évidemment.



La synthèse des produits permet de démontrer que, malgré une année avec peu d'ouverture public, la billetterie représente tout de même 7% des produits et que les recettes de bar représentent, quant à eux, 2% soit proportionnellement la moitié de ce qui était espéré en pleine exploitation.

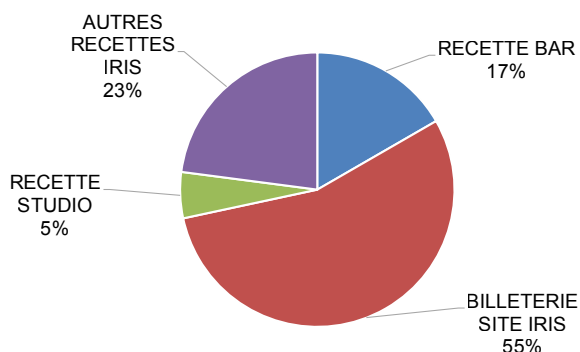
Concernant les subventions, et comme nous le mentionnions plus haut, elles se caractérisent par une prédominance de la subvention de la Métropole à 94% du total.

Toutefois, comme nous le mentionnions plus haut, nous avons obtenu 7 000€ du CNM pour des aides à la pré-production. De plus, dans le cadre du soutien de l'état au secteur du spectacle vivant, nous avons obtenu un fond de compensation des pertes de billetterie pour un montant total de 26 829 € pour les dates avec restriction de jauge pour la période septembre/octobre 2020.

Par ailleurs, et dans le cadre du plan d'urgence de l'État, nous avons sollicité un fond de sauvegarde du CNM dont la réponse interviendra en 2021.

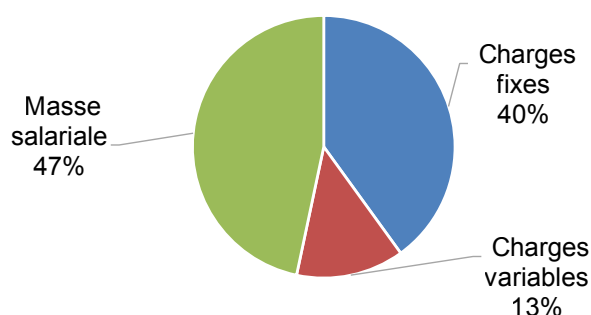
Les subventions des autres personnes publiques ne représentent donc que 1% du montant des contributions publiques et sont donc inférieures à 95% du montant prévisionnel avec 4% de celui-ci. Conformément à l'article 29.2.5, il convient donc de déterminer les modalités qui permettent de maintenir l'ambition du programme culturel ou d'adapter celui-ci.

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



Du côté des charges, et hors investissements, les charges variables liées essentiellement à la diffusion ne représentent que 13% du budget alors qu'elles sont plus du triple en pleine activité à 43%. Mécaniquement les charges fixes et la masse salariale progressent à 47% contre 38,7% pour la masse salariale et à 40% contre 18,3% pour les charges fixes.

Ventilation des charges



6.2 Compte d'exploitation

Le détail du compte d'exploitation est mis en regard du prévisionnel envisagé, et également avec les écarts de l'année 2019. Pareillement pour l'année 2021, nous avons mis en comparaison le prévisionnel de la DSP, le prévisionnel réadapté aux conséquences de la crise et les écarts entre les deux prévisionnels. Le prévisionnel de l'année 2022 tient compte des évolutions structurelles du lieu et de l'impact de la crise.



Accuse de reception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

RÉALISÉ

		N° CPTE	2019	2020	ÉCART N/N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Ventes de marchandises		707	0,00	29 103,00	29103,00
	RECETTE BAR CLUB	707100	0,00	3 991,00	3991,00
	RECETTE BAR GDE SALLE	707200	0,00	21 806,00	21806,00
	RECETTE VENTE ACC STUDIO	707400	0,00	176,00	176,00
	RECETTE VENTE MERCHANDISING	707500	0,00	1 084,00	1084,00
	RECETTE VENTES PETITE RESTAURATION	707600	0,00	2 046,00	2046,00
Prestations de services		706	4 142,00	145 470,00	3412,00
	BILLETTERIE CONCERTS CLUB	706100	0,00	0,00	0,00
	BILLETTERIE CONCERTS GDE SALLE	706200	0,00	73 030,00	73030,00
	BILLETTERIE INTERNET	706300	0,00	2 310,00	2310,00
	BILLETTERIE FNAC	706310	0,00	307,00	307,00
	BILLETTERIE DIGITICK	706320	0,00	20 315,00	20315,00
	COURS DE MUSIQUE, MASTER CLASS	706400	0,00	2 067,00	2067,00
	STUDIO DE RÉPÉTITION	706500	0,00	7 408,00	7408,00
	REFACTURATION DES FRAIS DE SALLE	706600	0,00	9 589,00	9589,00
	CO PROD PRIVE	706700	4 142,00	0,00	-100,00
	LOCATION DE MATÉRIEL TECHNIQUE	708310	0,00	0,00	0,00
	LOCATION DE MATÉRIEL STUDIO	708320	0,00	0,00	0,00
	DIVERSES LOCATIONS (minimum garanti)	708300	0,00	4 420,00	4420,00
	RECETTE RESIDENCE	708400	0,00	525,00	525,00
	RECETTE LOCATION HORS CONCERTS	706800	0,00	25 499,00	25499,00
	MONTANT NETS PRODUITS D'EXPLOITATION		4 142,00	174 573,00	4114,70
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Subventions d'exploitation		741	240 000,00	1 055 829,00	339,90
	SUBV EUROPE	741000	0,00	0,00	0,00
	SUBV MINISTÈRE CULTURE/DRAC	741100	0,00	12 000,00	12000,00
	SUBV RÉGION PACA	741200	0,00	0,00	0,00
	SUBV CD13	741300	0,00	0,00	0,00
	SUBV CPA/METROPOLE DSP	741400	240 000,00	840 000,00	250,00
	SUBV CPA/METROPOLE Réseau et Emergence	741410	0,00	150 000,00	150000,00
	SUBV VILLE D'AIX EN PROVENCE	741500	0,00	0,00	0,00
	CNV COM1 (DROIT DE TIRAGE)	741610	0,00	26 829,00	26829,00
	CNV COM 2 FESTIVAL	741620	0,00	0,00	0,00
	CNV COM7 (aides à la diffusion)	741630	0,00	0,00	0,00
	CNV COM8 (résidences)	741640	0,00	7 000,00	7000,00
	SACEM	741700	0,00	20 000,00	20000,00
	PARTENARIAT/MECENAT	741800	0,00	0,00	0,00
Cotisations		756	0,00	434,00	434,00
	ADHÉSION IRIS	756100	0,00	434,00	434,00
Autres produits gestion courante		791	303,00	199 038,00	65589,10
	COTISATION CAFE SALARIÉ	707300	303,00	399,00	31,60
	ASP/SERVICE CIVIQUE	791000	0,00		0,00
	ASP/FONPEPS	791100	0,00	44 663,00	44663,00
	CICE	791110	0,00	0,00	0,00
	ACTIVITÉ PARTIELLE	791200	0,00	81 337,00	81337,00
	EXONERATION COVID	791300	0,00	72 639,00	72639,00
	AIDES OCTA	791400	0,00		0,00

Autres produits gestion courante

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

	CEP DSP		CEP DSP	PRÉVISIONNEL		PRÉVISIONNEL
	2020	ÉCART CEPDSP/ 2020	2021	2021	ÉCART CEP/ 2021	2022
0%	359 408,47	-91,90%	398 912,13	241 042,13	-39,58%	456 783,38
00%	68 760,00	-94,20%	74 850,00	24 090,00	-67,82%	82 400,00
00%	221 600,00	-90,16%	239 000,00	145 500,00	-39,12%	288 600,00
00%	4 456,67	-96,05%	6 805,33	6 805,33	0,00%	6 927,83
00%	3 671,80	-70,48%	3 671,80	3 671,80	0,00%	3 671,80
00%	60 920,00	-96,64%	73 025,00	60 975,00	-16,50%	75 183,75
7%	978 700,78	-85,14%	1 107 179,94	612 747,26	-44,66%	1 098 268,12
00%	23 459,72	-100,00%	29 857,82	6 398,10	-78,57%	38 218,01
00%	416 227,49	-82,45%	501 232,23	405 213,27	-19,16%	563 317,54
00%	0,00	2310,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	0,00	307,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	0,00	20315,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	3 000,00	-31,10%	5 000,00	0,00	-100,00%	5 000,00
00%	45 474,31	-83,71%	68 211,47	9 943,54	-85,42%	76 761,67
00%	250 583,60	-96,17%	259 958,32	93 132,34	-64,17%	197 617,86
00%	-3 424,34	-100,00%	-8 639,89	0,00	-100,00%	-10 686,96
00%	11 200,00	-100,00%	11 480,00	0,00	-100,00%	0,00
00%	2 000,00	-100,00%	2 000,00	0,00	-100,00%	2 000,00
00%	197 980,00	-97,77%	205 880,00	65 860,00	-68,01%	193 840,00
00%	9 400,00	-94,41%	9 400,00	9 400,00	0,00%	9 400,00
00%	22 800,00	11,84%	22 800,00	22 800,00	0,00%	22 800,00
0%	1 338 109,24	-86,95%	1 506 092,07	853 789,39	-43,31%	1 555 051,49
3%	1 239 735,04	-14,83%	1 285 428,27	1 335 770,27	3,92%	1 372 582,88
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	100 000,00	-88,00%	100 000,00	100 000,00	0,00%	100 000,00
00%	100 000,00	-100,00%	100 000,00	100 000,00	0,00%	100 000,00
00%	0,00	0,00%	0,00	100 000,00	100000,00%	100 000,00
00%	720 000,00	16,67%	730 800,00	730 800,00	0,00%	741 762,00
00%	150 000,00	0,00%	152 250,00	152 250,00	0,00%	154 533,75
00%	100 000,00	-100,00%	100 000,00	100 000,00	0,00%	100 000,00
00%	9 735,04	175,59%	11 702,27	8 720,27	-25,48%	13 287,13
00%	0,00	0,00%	12 000,00	0,00	-100,00%	12 000,00
00%	0,00	0,00%	10 000,00	10 000,00	0,00%	10 000,00
00%	0,00	7000,00%	8 676,00	14 000,00	61,36%	21 000,00
00%	20 000,00	0,00%	20 000,00	20 000,00	0,00%	20 000,00
00%	40 000,00	-100,00%	40 000,00	0,00	-100,00%	0,00
0%	7 300,00	-94,05%	7 300,00	2 501,00	-65,74%	5 002,00
00%	7 300,00	-94,05%	7 300,00	2 501,00	-65,74%	5 002,00
1%	65 497,51	203,89%	66 347,45	70 813,00	6,73%	26 298,00
58%	1 560,00	-74,42%	1 560,00	798,00	-48,85%	798,00
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	30 000,00	48,88%	30 000,00	28 000,00	-6,67%	24 000,00
00%	32 437,51	-100,00%	33 287,45	0,00	-100,00%	0,00
00%	0,00	81337,00%	0,00	40 515,00	40515,00%	0,00
00%	0,00	72639,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	1 500,00	-100,00%	1 500,00	1 500,00	0,00%	1 500,00

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

TOTAL PRODUITS

			RÉALISÉ		
			2019	2020	ÉCARTN/N-1
CHARGES D'EXPLOITATION:	791400		0,00		0,00
Autres produits gestion courante	758		38,00	639,00	1581,5%
Autres produits gestion courante	758000		1,00	10,00	900,0%
PRODUITS FINANCIERS	764000		37,00	629,00	1600,0%
Produits exceptionnels			3 085,00	222 112,00	7099,7%
Quote part des sub d'investissement	777		3 085,00	222 112,00	7099,7%
Transfert de charges	791		0,00	0,00	0,00
PRODUITS DES TRANSFERTS DE CHARGE	791100		0,00	0,00	0,00
SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION			243 426,00	1 478 052,00	507,19%
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION HORS PRODUITS EXCEPTIONNELS			244 446,00	1 429 884,00	484,95%
TOTAL PRODUITS			247 568,00	1 652 625,00	567,54%
			RÉALISÉ		
			2019	2020	ÉCARTN/N-1
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises	607		118,00	15 512,00	13045,7%
APPROVISIONNEMENT BAR	607100		0,00	13 290,00	13290,0%
APPROVISIONNEMENT PETITE RESTAURATION	607200		118,00	2 126,00	1701,6%
APPROVISIONNEMENT ACC STUDIO	607300		0,00	96,00	96,0%
APPROVISIONNEMENT MERCHANDISING	607400		0,00	0,00	0,0%
Variations stocks de marchandises	603		0,00	-6 511,00	-6511,0%
VARIATION STOCK BAR	603100		0,00	-6 511,00	-6511,0%
VARIATION STOCK ACC STUDIO	603200		0,00	0,00	0,0%
VARIATION STOCK MERCHANDISING	603300		0,00	0,00	0,0%
Achat prestations de services	604		1 500,00	150 021,00	9901,4%
ACHATS DE SPECTACLES	604100		0,00	114 342,00	114342,0%
ACHATS DE PRESTATIONS ARTISTIQUES	604200		1 500,00	18 000,00	1100,0%
PRODUCTION IRIS (RESIDENCES...)	604300		0,00	8 505,00	8505,0%
PROGRAMMATION JEUNES PUBLIC	604400		0,00	9 174,00	9174,0%
AUTRES PRESTATIONS	604500		0,00	0,00	0,0%
Achat non stockés	606		3 499,00	83 197,00	2277,7%
FOURNITURES NON STOCKABLE, FLUIDES	606100		0,00	40 294,00	40294,0%
CARBURANT	606110		333,00	515,00	54,6%
CONSOMMABLE ADMINISTRATIF	606200		2 701,00	7 341,00	171,7%
CONSOMMABLE TECHNIQUE	606210		0,00	2 719,00	2719,0%
CONSOMMABLE STUDIO	606220		0,00	431,00	431,0%
CONSOMMABLE BAR	606230		0,00	202,00	202,0%
CAFÉ SALARIÉ	625740		0,00	311,00	311,0%
PETIT EQUIPEMENT BUREAU	606300		0,00	393,00	393,0%
PETIT EQUIPEMENT TECHNIQUE	606310		465,00	11 432,00	2358,4%
VETEMENT ET EPI	606400		0,00	6 685,00	6685,0%
CATERING/LOGES	606500		0,00	2 869,00	2869,0%
FOURNITURES PRODUCTIONS	606510		0,00	1 270,00	1270,0%
FOURNITURES SECURITE/SURETE	606512		0,00	602,00	602,0%
PRODUITS ENTRETIEN	606600		0,00	8 133,00	8133,0%

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

2 650 641,79 -46,06% 2 865 167,80 2 263 508,66 -21,00% 2 959 255,37

CEP DSP			CEP DSP		PRÉVISIONNEL	
	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
00%	1 500,00	-100,00%	1 500,00	1 500,00	0,00%	1 500,00
8%	0,00	639,00%	0,00	635,00	635,00%	321,00
00%	0,00	10,00%	0,00	6,00	6,00%	7,00
00%	0,00	629,00%	0,00	629,00	629,00%	314,00
4%	464 516,83	-52,18%	474 676,43	284 172,00	-40,13%	284 172,00
74%	464 516,83	-52,18%	474 676,43	284 172,00	-40,13%	284 172,00
0%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
	1 777 049,38	-16,83%	1 833 752,15	1 693 891,27	-7,63%	1 688 375,88
	2 650 641,79	-46,06%	2 865 167,80	2 263 508,66	-21,00%	2 959 255,37
	3 115 158,62	-46,95%	3 339 844,22	2 547 680,66	-23,72%	3 243 427,37

CEP DSP			CEP DSP		PRÉVISIONNEL	
	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
6%	138 885,97	-88,83%	149 971,46	85 845,16	-42,76%	172 918,06
00%	115 520,00	-88,50%	125 540,00	67 836,00	-45,96%	148 400,00
9%	17 405,71	-87,79%	20 864,29	17 421,43	-16,50%	21 481,07
00%	3 022,76	-96,82%	3 077,17	97,73	-96,82%	99,49
00%	2 937,50	-100,00%	490,00	490,00	0,00%	2 937,50
0%	0,00	-6511,00%	0,00	-6 511,00	-6511,00%	-6 511,00
00%	0,00	-6511,00%	0,00	-6 511,00	-6511,00%	-6 511,00
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00%	0,00%
0%	370 003,00	-59,45%	486 600,00	402 384,19	-17,31%	654 175,35
00%	340 003,00	-66,37%	416 600,00	366 440,00	-12,04%	525 962,00
00%	0,00	18000,00%	0,00	18 000,00	18000,00%	90 000,00
00%	15 000,00	-43,30%	40 000,00	8 632,58	-78,42%	8 762,06
00%	15 000,00	-38,84%	30 000,00	9 311,61	-68,96%	9 451,28
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	20 000,00
4%	101 884,00	-18,34%	102 871,60	106 232,85	3,27%	109 904,00
00%	66 504,00	-39,41%	68 166,60	65 700,00	-3,62%	67 342,50
55%	1 500,00	-65,67%	2 500,00	2 500,00	0,00%	3 000,00
79%	3 000,00	144,70%	3 075,00	7 524,53	144,70%	7 712,64
00%	12 000,00	-77,34%	12 300,00	3 262,80	-73,47%	3 344,37
00%	1 180,00	-63,47%	1 230,00	517,20	-57,95%	530,13
00%	0,00	202,00%	0,00	800,00	-800,00%	
00%	0,00	311,00%	0,00	365,00	-365,00%	
00%	2 000,00	-80,35%	1 000,00	3 000,00	200,00%	3 100,00
49%	2 200,00	419,64%	1 300,00	2 400,00	84,62%	2 400,00
00%	1 500,00	345,67%	1 000,00	2 000,00	100,00%	2 000,00
00%	9 000,00	-68,12%	9 225,00	9 225,00	0,00%	9 455,63
00%	0,00	1270,00%	0,00	0,00	0,00%	1 270,00
00%	0,00	602,00%	0,00	602,00	602,00%	1 204,00
00%	3 000,00	171,10%	3 075,00	8 336,33	171,10%	8 544,73

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

484,95%

			RÉALISÉ		
			2019	2020	ÉCARTN/N-1
CHARGES D'EXPLOITATION:	61		23 911,00	328 211,00	1272,6
SURETÉ	611100			16 355,00	16355,00
SÉCURITÉ	611110			5 339,00	5339,00
MÉNAGE	611200	0,00		13 101,00	13101,00
CATERING	611300			11 577,00	11577,00
AFFICHAGE	611400			10 976,00	10976,00
CROIX ROUGE	611500			0,00	0,00
PERSONNEL VACATAIRE BAR	611600			828,00	828,00
AUTRES SOUS TRAITANCE	611700	0,00		3 000,00	3000,00
LOCATION MAT DE BUREAU ET INFORMA	613100	419,00		1 052,00	151,00
LOCATION MATÉRIEL SON	613210			901,00	901,00
LOCATION MATÉRIEL LUMIÈRE	613220			0,00	0,00
LOCATION MATÉRIEL BACKLINE	613230			240,00	240,00
LOCATION MATÉRIEL STRUCTURE	613240			500,00	500,00
LOCATION MATÉRIEL DE TRANSPORT	613300	388,00		2 382,00	513,00
ABONNEMENT LOGICIEL DONT:	613400	3 829,00		30 634,00	700,00
HEEDS	613401	1 848,00		5 090,00	175,00
QUICK STUDIO	613402			0,00	0,00
office 365	613403	1 876,00		1 216,00	-35,00
GHS	613404			1 059,00	1059,00
QUADRA COMPTA	613405	105,00		1 260,00	1100,00
ADOBE	613406			1 610,00	1610,00
LOGICIEL BAR	613407			7 600,00	7600,00
OVH	613408			102,00	102,00
SEE TICKETS	613409			12 630,00	12630,00
REDEVANCE DOMMANIALE	613200			120 000,00	120000,00
LOYER IMMOBILIER	613510	7 023,00		0,00	-100,00
MAINTENANCE BATIMENT	615200	0,00		73 355,00	73355,00
MAINTENANCE BUREAU	615510	4 353,00		2 523,00	-42,00
MAINTENANCE TECH ET CONTRÔLE	615520	0,00		0,00	0,00
MAINTENANCE VÉHICULE	615530	0,00		1 370,00	1370,00
MAINTENANCE DES ESPACES VERTS	615540	0,00		0,00	0,00
COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS	615550	0,00		9 622,00	9622,00
TELESURVEILLANCE	615600	0,00		1 685,00	1685,00
ASSURANCE MULTIRISQUE	616100	7 721,00		20 562,00	166,00

2 650 641,79

-46,06%

2 865 167,80

2 263 508,66

-21,00%

2 959 255,37

	CEP DSP		CEP DSP	PRÉVISIONNEL		PRÉVISIONNEL
	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
4%	653 885,83	-49,81%	694 841,61	544 447,71	-21,64%	727 309,39
00%	138 300,29	-88,17%	151 345,34	75 873,87	-49,87%	146 761,09
00%	45 632,90	-88,30%	50 156,36	29 001,56	-42,18%	49 410,30
00%	66 460,94	-80,29%	72 721,25	42 161,32	-42,02%	71 625,76
00%	60 981,00	-81,02%	67 449,63	30 207,11	-55,22%	65 501,10
00%	8 640,00	27,04%	10 530,00	21 952,00	108,47%	11 700,00
00%	18 497,00	-100,00%	19 895,79	0,00	-100,00%	0,00
00%	62 983,00	-98,69%	69 133,72	37 347,14	-45,98%	67 735,32
00%	5 000,00	-40,00%	5 090,00	2 000,00	-60,71%	2 036,00
07%	2 736,00	-61,55%	2 785,25	1 070,94	-61,55%	1 090,21
00%	4 000,00	-77,48%	4 072,00	1 360,00	-66,60%	1 384,48
00%	4 000,00	-100,00%	4 072,00	4 000,00	-1,77%	4 072,00
00%	2 000,00	-88,00%	2 036,00	2 440,00	19,84%	2 483,92
00%	2 000,00	-75,00%	2 036,00	509,00	-75,00%	518,16
92%	3 600,00	-33,83%	1 200,00	2 417,73	101,48%	2 461,25
05%	6 700,00	357,22%	6 820,60	31 283,39	358,66%	31 846,49
43%	0,00	5090,00%	0,00	5 181,62	5181,62%	5 274,89
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00
18%	0,00	1216,00%	0,00	1 234,24	1234,24%	1 256,46
00%	0,00	1059,00%	0,00	1 085,48	1085,48%	1 105,01
00%	0,00	1260,00%	0,00	1 291,50	1291,50%	1 314,75
00%	0,00	1610,00%	0,00	1 650,25	1650,25%	1 679,95
00%	0,00	7600,00%	0,00	7 790,00	7790,00%	7 930,22
00%	0,00	102,00%	0,00	104,55	104,55%	106,43
00%	0,00	12630,00%	0,00	12 945,75	12945,75%	13 178,77
00%	120 000,00	0,00%	121 800,00	121 800,00	0,00%	123 627,00
00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	
00%	59 727,42	22,82%	61 220,61	87 955,36	43,67%	90 154,24
04%	1 000,00	152,30%	1 200,00	2 527,54	110,63%	1 400,00
00%	8 270,00	-100,00%	6 770,00	6 770,00	0,00%	8 270,00
00%	1 000,00	37,00%	1 500,00	1 500,00	0,00%	2 000,00
00%	0,00	0,00%	0,00	7 512,00	7512,00%	7 778,62
00%	9 622,28	0,00%	9 862,84	9 862,55	0,00%	10 109,11
00%	1 440,00	17,01%	1 465,92	1 715,33	17,01%	1 746,21
31%	17 895,00	14,90%	18 217,11	20 932,12	14,90%	21 308,89

			RÉALISÉ		
			2019	2020	ÉCARTN/N-1
CHARGES D'EXPLOITATION	ASSURANCE VEHICULE	616200	0,00	1 914,00	1914
	DOCUMENTATION	618100	178,00	295,00	65
Autres services extérieurs		62	76 078,00	158 754,00	108,
	HONORAIRES EXPERT COMPTA	622100	2 000,00	17 092,00	754
	AUTRES HONORAIRES	622200	300,00	2 804,00	834
	FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	622300	4 810,00	3 299,00	-31
	ANNONCES ET INSERTIONS	623100	52 780,00	28 667,00	-45
	CADEAUX A LA CLIENTELE	623400	0,00	2 673,00	2673
	IMPRESSION COMMUNICATION	623610	0,00	14 138,00	14138
	COMMUNICATION WEB	623620	0,00	6 282,00	6282
	DÉPLACEMENT ÉQUIPE PERMANENTE	625110	1 276,00	1 502,00	17
	DEPLACEMENT ARTISTE	625120	0,00	20,00	20
	HEBERGEMENT ÉQUIPE PERMANENTE	625210	1 410,00	892,00	-36
	HEBERGEMENT ARTISTE	625220	66,00	2 573,00	3798
	FRAIS DE TRANSPORT SUR ACHAT	625500	5,00	2 383,00	2378
	FRAIS DE MISSION	625600	265,00	0,00	-100
	FRAIS DE RECEPTION	625700	2 813,00	3 860,00	37
	AFFRANCHISSEMENT	626100	151,00	504,00	233
	TELEPHONIE/INTERNET	626200	617,00	19 326,00	3032
	TELEPHONIE MOBILE	626300	0,00	0,00	0
	COMMISSION BANCAIRE	627810	5 644,00	17 898,00	217
	COMMISSION DAILY	627820	0,00	784,00	784
	FRAIS CB	627830	0,00	819,00	819
	ADHÉSION ET COTISATION	628100	493,00	1 392,00	182
	FRAIS DE FORMATION	628400	3 448,00	31 846,00	823
Impôts, taxes et assimilés		631	1 007,00	9 722,00	865,
	TAXE SUR LES SALAIRES	631100	0,00	0,00	0
	TAXE APPRENTISSAGE	631200	0,00	2 626,00	2626
	AFDAS	631300	1 007,00	5 229,00	419
	AUTRES TAXES	631400	0,00	1 867,00	1867
Salaires et traitements		641	77 520,00	487 271,00	528,
	RÉMUNÉRATION BRUT	641100	77 520,00	361 712,00	366
	INDEMNITÉS CHOMAGE PARTIEL	641410	0,00	81 337,00	81337
	MAINTIEN DU SALAIRE À 100%	641420	0,00	21 078,00	21078
	RÉMUNÉRATION BRUT INTERMITTENTS	641500	0,00	23 144,00	23144
Charges sociales		645	31 460,00	153 787,00	388,
	URSSAF	645100	17 138,00	73 492,00	328
	AUDIENS	645300	5 423,00	26 821,00	394
	MUTUELLE	645330	1 406,00	12 223,00	769
	PÔLE EMPLOI	645410	2 740,00	10 265,00	274
	PÔLE EMPLOI INTERMITTENTS	645420	0,00	2 251,00	2251
	CONGES SPECTACLE	645500	0,00	3 564,00	3564
	TICKET RESTAURANT	647100	3 205,00	14 578,00	354
	FNAS/FCAP	647250	1 160,00	7 323,00	531
	STP/CMB	647500	388,00	3 270,00	742
	VERSEMENT CE	648000	0,00	0,00	0
	ABONDEMENT PEE	648100	0,00	0,00	0

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

2 650 641,79

-46,06%

2 865 167,80

2 263 508,66

-21,00%

2 959 255,37

	CEP DSP		CEP DSP		PRÉVISIONNEL		PRÉVISIONNEL
	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022	
0,00%	2 200,00	-13,00%	2 239,60	1 948,45	-13,00%	1 983,52	
5,73%	1 200,00	-75,42%	1 221,60	300,31	-75,42%	305,72	
67%	210 190,00	-24,47%	202 655,78	212 009,79	4,62%	249 132,95	
4,60%	17 000,00	0,54%	17 306,00	17 000,00	-1,77%	17 306,00	
4,67%	2 500,00	12,16%	2 500,00	2 500,00	0,00%	2 500,00	
4,41%	1 000,00	229,90%	1 018,00	3 358,38	229,90%	3 418,83	
5,69%	40 000,00	-28,33%	35 000,00	35 000,00	0,00%	40 000,00	
8,00%	2 000,00	33,65%	2 036,00	2 721,11	33,65%	2 770,09	
8,00%	35 000,00	-59,61%	30 000,00	30 000,00	0,00%	40 000,00	
0,00%	0,00	6282,00%	0,00	19 317,15	216,26%	19 800,08	
7,71%	6 000,00	-74,97%	6 108,00	1 529,04	-87,26%	1 556,56	
0,00%	12 000,00	-99,83%	12 000,00	12 000,00	194,70%	12 216,00	
5,74%	4 000,00	-77,70%	4 072,00	8 160,00	-80,35%	8 306,88	
8,48%	37 680,00	-93,17%	41 534,40	22 477,44	176,00%	42 268,80	
8,00%	0,00	2383,00%	8 144,00	2 425,89	-70,21%	2 469,56	
0,00%	8 000,00	-100,00%	0,00	4 000,00	-34,51%	4 072,00	
7,22%	8 000,00	-51,75%	8 144,00	3 929,48	-70,49%	4 000,21	
7,77%	6 000,00	-91,60%	6 108,00	513,07	-89,50%	522,31	
2,25%	13 080,00	47,75%	13 315,44	19 809,15	678,36%	20 165,71	
0,00%	4 800,00	-100,00%	4 886,40	0,00	-100,00%	0,00	
7,12%	2 500,00	615,92%	2 545,00	18 220,16	1637,67%	18 548,13	
4,00%	1 000,00	-21,60%	1 018,00	798,11	-80,40%	812,48	
0,00%	1 030,00	-20,49%	1 048,54	833,74	-53,68%	848,75	
2,35%	4 000,00	-65,20%	4 072,00	1 417,06	-65,20%	1 442,56	
8,61%	4 600,00	592,30%	1 800,00	6 000,00	233,33%	6 108,00	
44%	25 449,29	-61,80%	25 492,09	19 440,00	-23,74%	19 789,92	
0,00%	25 449,29	-100,00%	25 492,09	0,00	-100,00%	0,00	
6,00%	0,00	2626,00%	0,00	5 252,00	5252,00%	5 346,54	
0,27%	0,00	5229,00%	0,00	10 458,00	10458,00%	10 646,24	
0,00%	0,00	1867,00%	0,00	3 730,00	3730,00%	3 797,14	
57%	666 834,85	-26,93%	689 755,78	553 497,08	-19,75%	557 742,74	
6,60%	585 656,20	-38,24%	600 297,60	464 127,00	-22,68%	471 088,91	
7,00%	0,00	81337,00%	0,00	40 668,50	40668,50%	0,00	
8,00%	0,00	21078,00%	0,00	0,00	0,00%	0,00	
4,00%	81 178,65	-71,49%	89 458,18	48 701,58	-45,56%	86 653,83	
83%	319 559,45	-51,88%	331 529,50	301 808,56	-8,96%	330 044,60	
8,82%	143 250,83	-48,70%	146 832,10	146 131,00	-0,48%	148 322,97	
4,58%	119 476,23	-77,55%	122 463,14	40 231,50	-67,15%	40 834,97	
0,35%	0,00	12223,00%	0,00	12 443,01	12443,01%	12 629,66	
4,64%	0,00	10265,00%	0,00	10 449,77	10449,77%	10 606,52	
0,00%	51 606,43	-95,64%	56 869,84	30 960,29	-45,56%	55 087,08	
4,00%	0,00	3564,00%	0,00	10 692,00	10692,00%	10 852,38	
8,85%	0,00	14578,00%	0,00	15 000,00	15000,00%	15 225,00	
7,29%	0,00	7323,00%	0,00	21 969,00	21969,00%	22 298,54	
2,78%	0,00	3270,00%	0,00	9 810,00	9810,00%	9 957,15	
0,00%	3 761,82	-100,00%	3 863,68	2 961,67	-23,35%	3 052,62	
0,00%	1 464,14	-100,00%	1 500,74	1 160,32	-22,68%	1 177,72	

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

484,95%

			RÉALISÉ		
			2019	2020	ÉCARTN/N-1
Autres charges de gestion courante	651		1 476,00	9 585,00	549,00
CHARGES D'EXPLOITATION					
REDEVANCE SACEM	651100		0,00	7 612,00	7612,00
TAXE PARAFISCALE	651200		0,00	1 455,00	1455,00
AUTRES DROITS D'AUTEUR ET SIMILAIRE	651300		1 476,00	518,00	-64,00
Charges financières	661		0,00	4 061,00	#DIV/0!
INTERETS DES EMPRUNTS	661100		0,00	381,00	381,00
AUTRES CHARGES FINANCIERES	666000		0,00	7,00	7,00
CLIENTS DOUTEUX, DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS	681740		0,00	3 673,00	3673,00
Dotations aux amortissements initiaux			4 265,00	226 751,00	5216,00
DOT. IMMO. Corporelles	681400		3 463,00	221 280,00	6289,00
DOT. IMMO. Incorporelles	681500		802,00	5 471,00	582,00

TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIONS	220 834,00	1 619 973,00	633,00
TOTAL DES CHARGES HORS DOTATIONS AMORTISSEMENTS	216 569,00	1 393 222,00	

	RÉALISÉ		
	2019	2020	ÉCARTN/N-1
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 612,00	-190 089,00	-905,05%
IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES	2 272,00	2 784,00	

	RÉALISÉ		
	2019	2020	ÉCARTN/N-1
RESULTAT COMPTABLE	24 462,00	29 480,00	20,51%

2 650 641,79

-46,06%

2 865 167,80

2 263 508,66

-21,00%

2 959 255,37

	CEP DSP		CEP DSP	PRÉVISIONNEL		PRÉVISIONNEL
	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
39%	55 918,98	-82,86%	67 224,40	50 127,99	-25,43%	76 325,52
2,00%	38 754,74	-80,36%	46 586,20	34 715,00	-25,48%	52 895,42
5,00%	16 225,07	-91,03%	19 503,79	14 533,79	-25,48%	22 145,21
4,91%	939,17	-44,85%	1 134,41	879,20	-22,50%	1 284,88
	5 901,30	-31,18%	3 233,28	1 196,81	-62,98%	1 500,25
0,00%	5 901,30	-93,54%	3 233,28	1 196,81	-62,98%	1 500,25
7,00%	0,00	7,00%	0,00	0,00	0,00%	
8,00%	0,00	3673,00%	0,00	0,00	0,00%	
55%	514 071,30	-55,89%	526 316,94	289 367,00	-45,02%	289 367,00
9,84%	498 480,12	-55,61%	510 725,76	284 172,00	-44,36%	284 172,00
2,17%	15 591,18	-64,91%	15 591,18	5 195,00	-66,68%	5 195,00

57%	3 062 583,98	-47,10%	3 280 492,44	2 558 649,33	-22,00%	3 180 198,53
-----	--------------	---------	--------------	--------------	---------	--------------

2 548 512,68

2 269 282,33

2 890 831,53

CEP DSP

CEP DSP

PRÉVISIONNEL

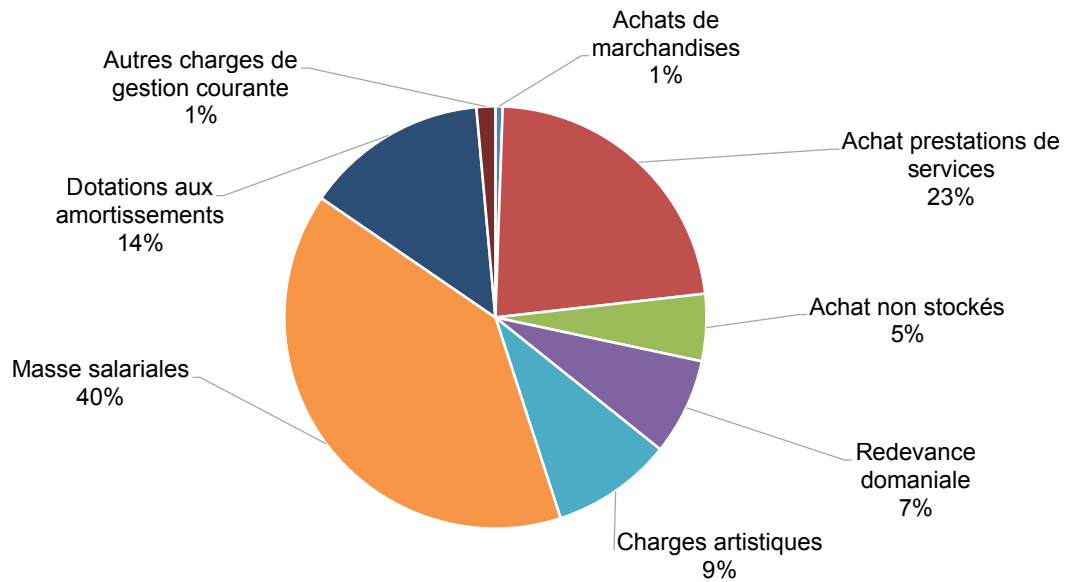
PRÉVISIONNEL

	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
	52 574,64	-461,56%	59 351,79	-295 140,66	-597,27%	-220 943,16

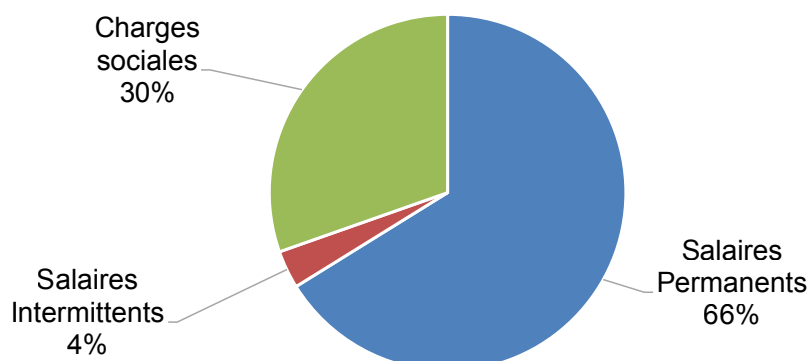
	CEP DSP		CEP DSP	PRÉVISIONNEL		PRÉVISIONNEL
L	2020	ÉCART CEPDSP/2020	2021	2021	ÉCART CEP/2021	2022
	52 574,64	-43,93%	59 351,79	-12 165,47	-120,50%	61 728,59

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

RÉPARTITIONS DES CHARGES D'EXPLOITATION

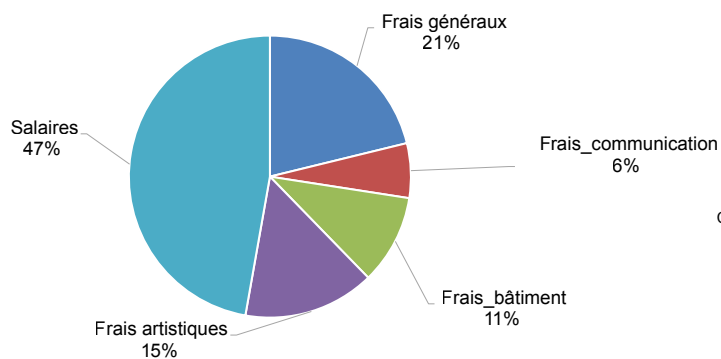


Masse salariale

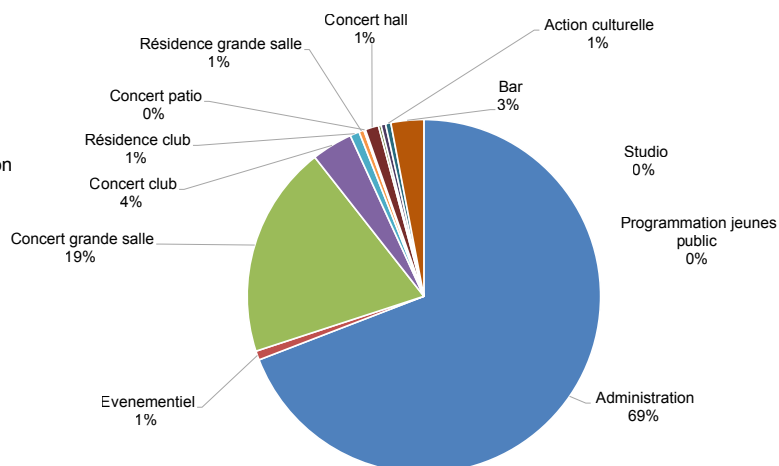


Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

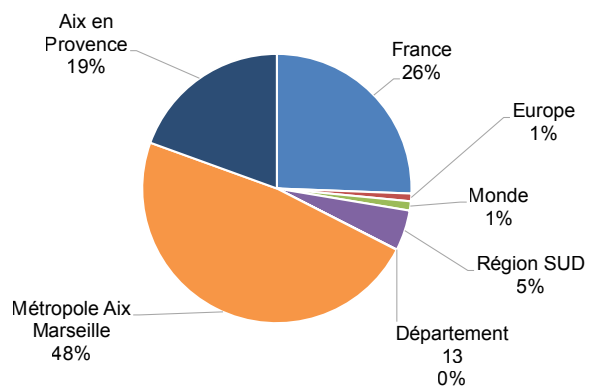
Charges d'exploitation



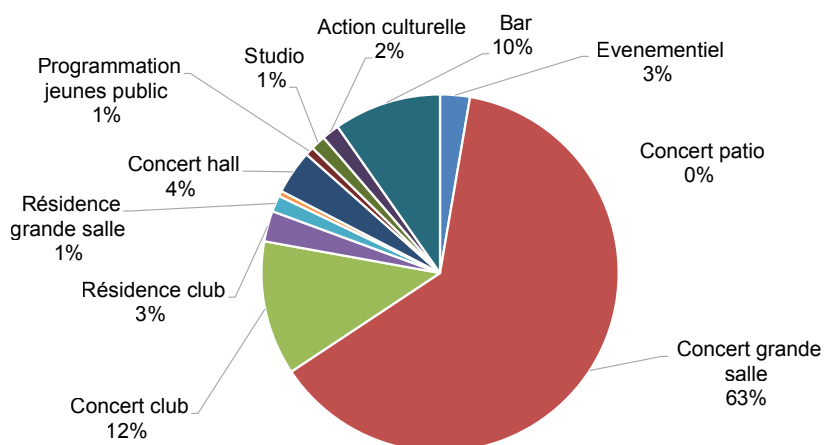
Charges par activités



Charges fixes par provenance

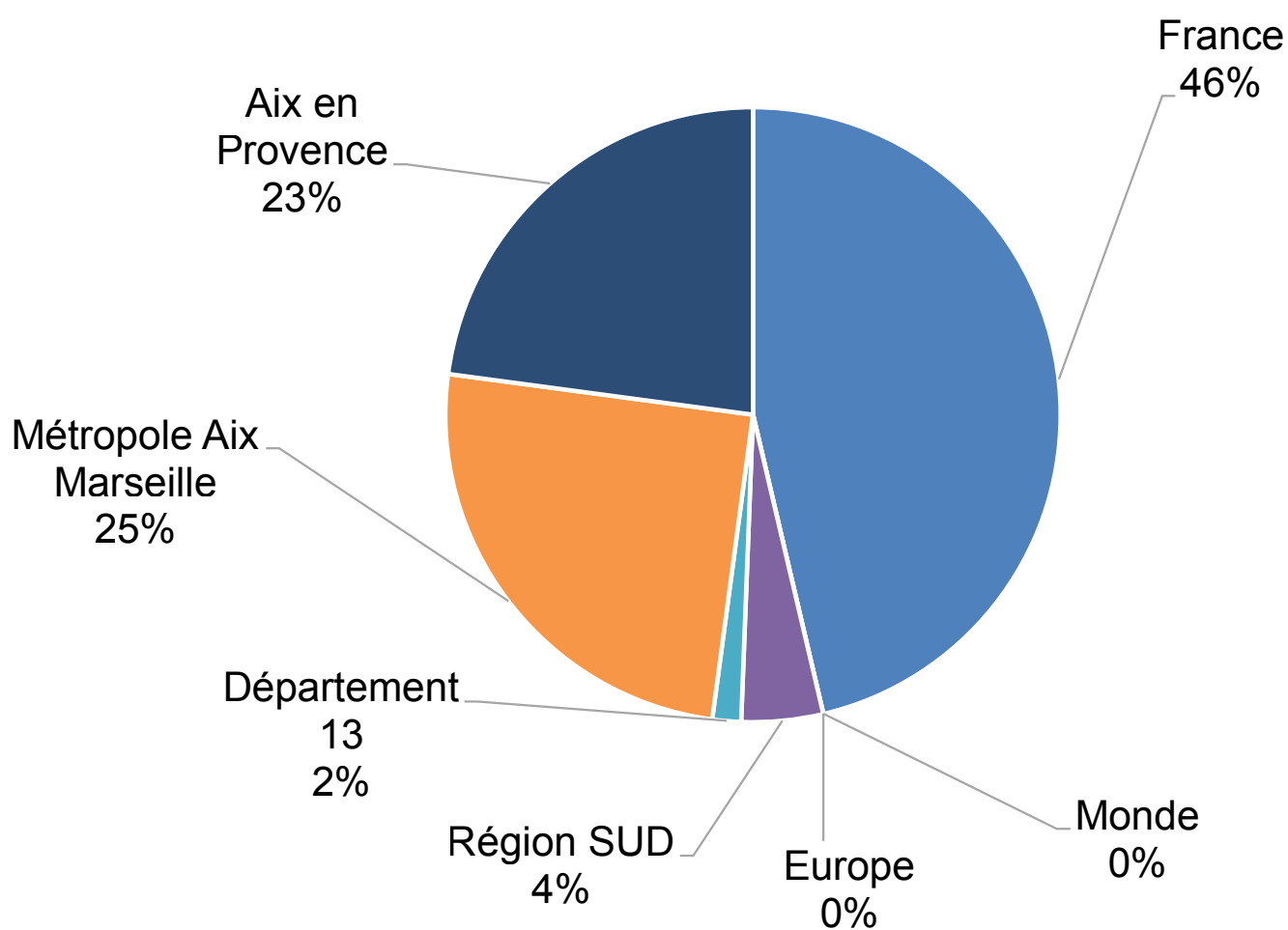


Charges variables



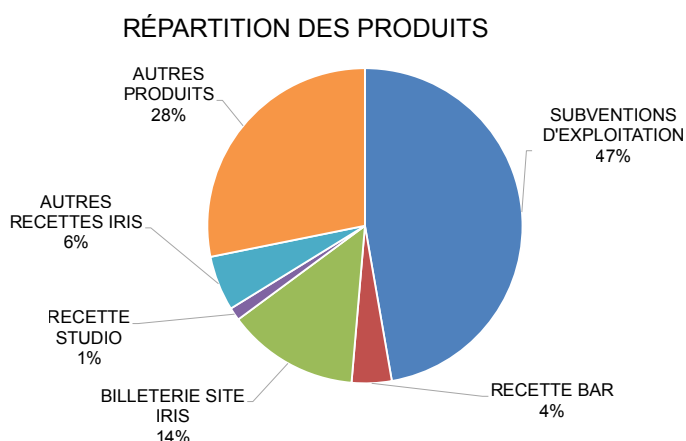
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Charges variable par provenance



6.3 Détails des recettes d'exploitation

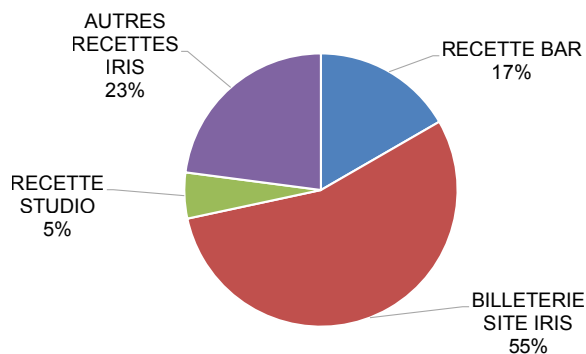
La répartition des produits se définit ainsi :



Plus précisément, les recettes tirées de l'exploitation sont :

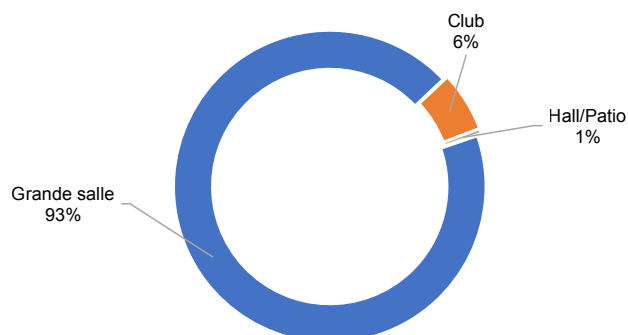
PRODUITS D'EXPLOITATION	
RECETTE BAR	29 103,00
BILLETTERIE SITE IRIS	95 962,00
RECETTE STUDIO	9 475,00
AUTRES RECETTE IRIS	40 033,00

RÉPARTITION DES PRODUITS D'EXPLOITATION



Les recettes d'exploitations de la billetterie en fonction des salles occupées se répartissent ainsi :

Répartition des recettes de billetterie



Les recettes de billetterie sont donc très massivement issues de la grande salle alors qu'elle ne représente «que» 40% de l'activité et le club avec 25% des concerts ne contribue qu'à 6% des recettes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

CONCLUSION

Dès l'ouverture au public, le 6 mars 2020, nous avons été confrontés à la crise sanitaire du COVID-19.

Cette crise a eu pour premier effet, en plus de la période de fermeture totale lors du confinement, de maintenir le secteur du spectacle vivant et, plus particulièrement, les salles en jauge debout dans une incapacité de fonctionnement normal.

L'équilibre économique de salles de spectacle dont les SMAC, ne tient qu'à partir d'un taux de remplissage de plus de 80%, or pour l'instant, et pour les salles qui ont l'autorisation d'ouvrir, les jauges autorisées sont d'une place sur deux (avec les mesures sanitaires) ou d'une personne par 4m2 soit des remplissages compris entre 10 et 65%. Pour la grande salle du 6MIC cela se traduit par une jauge de 166 personnes au lieu des 2000. Autrement dit, pour garder le même équilibre financier il faudrait vendre les places à 301€ au lieu des 25€ actuels.

Toutefois, malgré cette crise sans précédent et une activité de concert réduite à 13 levers de rideau et l'accueil de 17 résidences, nous avons aussi beaucoup œuvré à bâtir de nombreux partenariats qui permettront d'installer le 6MIC comme un acteur majeur et incontournable des musiques actuelles et bien au-delà d'Aix et de la Métropole. Nous avons pu construire une offre d'actions culturelles et des projets avec l'université qui seront pleinement efficient dès la rentrée 2021 et la levée des restrictions.

Même si nous sommes très confiants sur l'empreinte culturelle que le 6MIC va permettre d'installer dans le paysage et sur les dynamiques que nous avons construites avec nos partenaires, nous restons préoccupés par l'équilibre financier précaire de la DSP en l'absence des autres collectivités locales. De plus, il est difficile de mesurer l'impact sur le comportement des publics et l'impact financier de la crise sur la fréquentation du 6MIC et donc sur ces recettes futures.

Au vu de l'ensemble des arguments fournis dans ce rapport d'activité, le délégataire considère, surtout au vu des circonstances, avoir pleinement rempli ses missions et objectifs de service public notamment dans la perspective de l'implantation du 6MIC dans le maillage territorial, son positionnement spécifique, les collaborations avec les opérateurs locaux et l'attention portée à l'urgence.



Photo : Lisa Ricciotti

STÉPHANE DELHAYE | DIRECTEUR
stephane@6mic-aix.fr

LAURENCE HÉBRARD | DIRECTRICE ADJOINTE
laurence@6mic-aix.fr

6MIC
6MIC-AIX.FR



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021



Contrat n°19/05 de Délégation de Service public salle des musiques actuelles du Pays d'Aix - 6MIC

Rapport d'analyse de la délégation de service public

– activité générale et projet culturel – Année 2020



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valvignoles, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de réception : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Présentation de l'instruction et du rapport d'activité

Conformément au chapitre IX du contrat de délégation de service public (DSP) n°19/05, la société IRIS, délégataire, a transmis au déléguant le rapport d'activité (RAD) pour l'exercice 2020 clôt au 31 décembre.

Ce RAD du délégataire fait état de son analyse propre de la qualité du service à travers un exposé de l'activité culturelle, le bilan médias-communication et le bilan technique d'exploitation de l'équipement. Il est complété par un dossier financier complet : bilan comptable, compte de résultat, liasse fiscale ainsi que du rapport de la société mandatée en qualité de commissaire aux comptes.

Ce dossier jugé pleinement conforme aux attendus fixés au contrat. Il a été instruit conjointement par les services de la Métropole Aix-Marseille-Provence : pour le Territoire du Pays d'Aix, les directions Culture & équipements culturels, Maitrise d'Ouvrage & Ingénierie des Bâtiments, Conseil de Gestion ; ainsi que les directions centrales : Audit externe, Services Juridiques.

Les services du déléguant restituent leur analyse critique au travers des documents suivants :

- Rapport activité générale et projet culturel (présent document). Ce rapport général présente d'abord une analyse qualitative d'ensemble à partir des faits marquants du RAD de l'année considérée. Il synthétise l'action du délégataire de la DSP suivant tous les axes structurant la mission de service public. Il analyse plus spécifiquement les dimensions du projet culturel liés à la programmation, la diffusion et l'accompagnement artistiques, ainsi que ceux liés à l'activité des studios, la stratégie territoriale et l'élargissement des publics.
- Rapport économique, synthétise les éléments et faits marquant du bilan et du rapport du commissaire au comptes. Ce rapport fait état des trajectoires économiques de la délégation.
- Rapport annexe d'exploitation technique. Rapport portant analyse de la qualité du service pour l'exploitation de l'équipement par le délégataire. Ce rapport a été transmis en amont du comité de suivi au délégataire qui pouvait formuler ses remarques éventuelles conformément à l'article 24.3 du contrat de délégation (pas de remarque en retour).

L'ensemble de ces documents produits par le délégataire ou par les service du déléguant a été soumis pour discussion pour approbation lors du Comité de suivi du 13 octobre 2021.

Les rapports d'analyse et le RAD du délégataire sont par ailleurs soumis à délibération de la CCSPL, puis de la Métropole.

Cadre d'exécution du contrat en 2020

2020 marque l'installation du délégataire dans l'équipement et le démarrage de son action culturelle.

Spécificité de l'exercice

- **A partir du 02 janvier 2020 le délégataire est de plein exercice l'exploitant unique de l'équipement.**
- **Du 02 janvier au 05 mars l'exécution s'effectue au titre de la phase 1** de pré-exploitation, laquelle est destinée à la mise en place de l'exploitation technique et du projet culturel en préalable à l'ouverture au public.
- **A partir du 06 mars l'exécution du contrat s'effectue dans le cadre de la phase 2 d'exploitation** à part entière de la première saison culturelle en condition d'ouverture aux publics.
- **A partir du 17 mars 2020 l'état d'urgence sanitaire va bousculer toute l'organisation prévue et impacter gravement à la fois l'action culturelle et l'économie du projet d'activité.**

Chronologie synthétique :

- 02 janvier : remise du bâtiment au délégataire.
- 09 janvier : inauguration protocolaire.
- 06 au 08 mars : inauguration et ouverture au public.
- 17 mars : fermeture complète suite à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire.
- 01 Juillet : ouverture aménagée des studios sous protocole sanitaire. Activités spécifiques et volume réduit.
- 17 septembre : reprise de l'activité partielle concerts / résidences et studios avec restrictions sanitaires.
- 23 octobre : second confinement. Dernier concert programmé.

Analyse financière synthétique

Analyse des produits

Les produits d'exploitation représentent 1 254 877 euros, composés de :

- 174 573 euros de chiffre d'affaires dont :

- 29 103 euros de recettes du bar / restauration ;
- 95 962 euros tirés de la billetterie ;
- 9 475 euros de recettes studio ;
- 40 033 euros d'autres recettes.

- 1 055 829 euros de subventions d'exploitation (dont 94% versées par la Métropole) :

- 990 000 euros de subvention accordées par la Métropole comme prévue par le contrat de la DSP. Ce montant est constitué des subventions régulières annuelles (art. 29.2.3 et 29.2.4) soit 870 000 euros, ainsi que de 120 000 euros affectés par le délégataire au titre de la phase 1 « pré-exploitation de la DSP. Pour rappel cette phase était dotée de 360 000 euros pour la période comprise entre la date d'entrée en vigueur du contrat et la date de l'ouverture publique qui a eu lieu le 08 mars 2020.
- 65 829 euros de subventions versées par d'autres personnes publiques dont :
- 7 000 euros du CNM (Centre National de la Musique) pour des aides à la pré-production.
- 26 829 euros du CNM pour 2020, relatifs au fonds de compensation des pertes de billetteries 2020, sur un total de 150 935 accordés à ce titre et répartis comptablement sur plusieurs exercices.
- 20 000 euros d'aide de la SACEM.
- 12 000 euros de subvention, du ministère de la culture (DRAC).

- 198 639 euros d'aides dont a bénéficié la société IRIS :

- 44 663 euros du FONPEPS (Fonds National pour l'Emploi Pérenne dans le Spectacle) ;
- 81 337 euros d'aides au titre de l'activité partielle ;
- 72 639 euros d'exonération de charges liée au Covid.

Les produits financiers sont non significatifs (629 euros), les produits exceptionnels sont eux égaux à 222 112 euros correspondant à la quote-part de subvention d'équipement versé au résultat. Cette quote-part a été calculée sur la base des amortissements des immobilisations financées par la subvention d'équipement, à savoir les équipements des locaux, des salles de spectacles et des studios.

Analyse des charges

Le total des charges d'exploitation s'élève à 1 619 973 euros en 2020. Le CEP établi à l'appui du contrat de délégation indique un total des charges d'exploitation de 3 062 584 euros pour 2020,



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puylobier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Val de Vaucluse, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de validation : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

soit une différence de -47%. Bien entendu ce CEP ne pouvait pas anticiper la survenue de la crise COVID.

Les postes les plus importants sont les suivants :

- 132 342 euros d'achat de spectacles / prestations artistiques ;
- 120 000 euros relatifs à la redevance domaniale conformément au contrat de la DSP (versement d'une part fixe de 120 000 euros annuel + une part variable de 10% du résultat net comptable annuel du délégataire si celui-ci excède 50 000 euros, ce qui n'est pas le cas en 2020) ;
- 77 248 euros de frais de maintenance (bâtiment, bureau et véhicules) ;
- 641 058 euros de masse salariale ;
- 226 751 euros de dotations aux amortissements.
- Les charges d'exploitation restantes, soit 422 574 euros, correspondent à plusieurs postes comptables non significatifs et n'appelant pas de remarques particulières.

La répartition de ces charges d'exploitation se décompose comme suit :

- 15 % de charges variables, bien inférieures au prévisionnel de par la crise sanitaire ;
- 45 % de charges fixes ;
- 40 % de masse salariale.

La masse salariale est répartie de la manière suivante :

- 66% des salaires permanents ;
- 30% de cotisations sociales ;
- 4% des salaires des intermittents.

L'effectif moyen en 2020 est de 13 personnes.

- Au 31/12/2019 l'effectif était de 11 personnes. Au 31/12/2020 l'effectif est de 16 personnes.

6 personnes ont été embauchées sur l'année 2020 et 1 seul départ.

Le coût moyen chargé par salarié est de 49 312 euros en 2020.

Le salaire moyen est de 2 410 euros.

Les charges financières sont non significatives (388 euros) en 2020 et aucune charge exceptionnelle n'est comptabilisée.

Analyse de l'économie

Le marge brute s'établit à 7 906 euros. Seul le résultat exceptionnel (+222 112 euros) relatif aux quote-part des subventions d'investissement et le résultat de l'exercice (+29 480 euros) sont positifs.

L'Excédent Brut d'Exploitation¹ s'établit à -150 584 euros.



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valençaygues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

1 : L'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) permet de visualiser la rentabilité dégagée par l'entreprise grâce à son simple système de production.

EBE = Chiffre d'affaires – achat de marchandises et de matières premières – services extérieurs – services provenant des tiers – impôts et autres taxes – salaires et charges sociales

Le Résultat d'Exploitation s'établit à -190 090 euros.

Le Résultat Courant s'établit à -189 849 euros.

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 29 480 euros contre 24 463 euros en 2019. Cependant ce résultat est à relativiser si on prend en compte la comptabilisation des produits d'exploitation suivants :

- 81 337 euros d'aides au titre de l'activité partielle ;
- 72 639 euros d'exonération de charges liée au Covid ;
- 120 000 euros liés à la comptabilisation des PCA (Produits Constatés d'Avance) en 2019 relatifs à la subvention de pré-exploitation.

En effet, en l'absence de ces produits le résultat serait déficitaire de -244 496 euros.

Bilan actif

Le total du bilan est de 2 336 100 euros en 2020 et est principalement constitué de :

- 1 861 939 euros d'actif immobilisé (dont 1 546 570 euros d'immobilisation corporelles) ;
- 474 161 euros d'actif circulant dont :
 - 140 532 euros de créance TVA ;
 - 189 489 euros de créances d'état et autres collectivités publiques dont 150 935 euros relatifs à la subvention du fonds de compensation (comptabilisées en Produits à Recevoir) ;
 - 102 398 euros de disponibilités.

Bilan passif

Les capitaux propres représentent 1 740 611 euros en 2020, contre 1 932 243 euros en 2019 soit une diminution de 191 632 euros.

La subvention d'équipement prévue au contrat d'un montant de 1 900 424 euros a permis la répartition des investissements sur 3 années :

- 712 690 euros en 2019 ;
- 1 093 207 euros en 2020 ;
- 94 527 euros en 2021.

Les dettes 2020 s'établissent à 471 382 euros contre 501 936 euros en 2019 soit une diminution de 30 544 euros. Au 31/12/2020 elles sont principalement composées de :

- 123 969 euros d'emprunts ;
- 261 250 euros de dettes fournisseurs, principalement la provision de la redevance d'occupation 2020 (120 000 euros) et diverses provisions courantes (fluides ; ...) ;
- et 80 414 euros de dettes des organismes sociaux. Composées de provisions de fin d'exercice (charge du trimestre 4 payée en début d'année suivante).



Aix-en-Provence, Beaufort, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valençaygues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

La diminution entre les 2 exercices s'explique notamment par la forte diminution des dettes fournisseurs de

- 216 287 euros compensée par la souscription en 2020 d'un emprunt (souscrit pour permettre le financement de l'acquisition du matériel des biens propres à IRIS) et l'augmentation des dettes sociales (+61 376 euros) expliquée par l'augmentation de l'effectif en 2020 (+6 Effectifs Temps Plein).

Les comptes de régularisation sont composés de produits constatés d'avance pour un total de 124 106 euros correspondant à l'aide du fonds de compensations (150 935 euros) accordée en fin d'année pour les pertes de billetterie et permettant à l'entreprise de continuer à honorer ses engagements. Pour rappel cette subvention a été répartie comptablement sur plusieurs exercices dont 26 829 euros en 2020 (cf paragraphe « analyse des produits » partie subvention d'exploitation).

Résultat net 2020

RAD 2020 DSP 6MIC (en C)	2020
Chiffre d'Affaires (hors produits d'exploitation) (1)	175 007
Produits d'exploitation (2)	1 254 877
→ dont subvention versée par la Métropole	990 000
Charges d'exploitation (3)	1 619 973
→ dont redevance versée à la Métropole	120 000
Résultat d'exploitation (a) = (1) + (2) - (3)	-190 090
Produits financiers (4)	629
Charges financières (5)	388
Résultat financier (b) = (4) - (5)	241
Résultat courant avant impôts = (a) + (b)	-189 849
Produits exceptionnels (6)	222 112
Charges exceptionnelles (7)	0
Résultat exceptionnel (c) = (6) - (7)	222 112
Impôts sur les bénéfices (d)	2 784
Résultat net = (a) + (b) + (c) - (d)	29 480

Analyse de l'exploitation technique

Le délégataire a fourni dans le RAD 2020 les éléments décrivant pour sa part l'exploitation technique de l'année écoulée.

Par ailleurs, conformément à l'article 24.3 du contrat de DSP, l'Autorité déléguante a procédé à la rédaction d'un rapport annexe d'exploitation technique pour l'année 2020. Ce rapport annexé au RAD a été transmis au délégataire qui n'a formulé d'observation ni sur son contenu, ni sur ses conclusions.

→ *Ici ne sont repris que les principaux éléments d'analyse et de conclusion de ces deux parties du RAD rapport annexe*

Revue synthétique de l'exploitation.

Les seules activités qui ont pu se dérouler ne sont pas à elles seules représentatives d'une pleine charge d'exploitation. De fait les installations techniques n'ont pas été exploitées à la mesure de leurs capacités notamment en ce qui concerne les organes de chauffage, climatisation, traitement d'air mais aussi les équipements techniques, ascenseurs machinerie scénique etc.

Dans ce contexte particulier, le délégataire a eu toute amplitude pour se familiariser avec les installations.

Cette année **2020 est aussi l'année de Parfait Achèvement (GPA)**, permettant de prévenir des dysfonctionnements inhérents à la construction.

Durant ces douze mois, le délégataire a signalé régulièrement les problématiques rencontrées, certaines étant inscrites au titre de la GPA, d'autres faisant parti de la maintenance courante. Le délégataire a assuré la maintenance technique des installations et aucun incident notable est à signaler.

Modalités opérationnelles du suivi et du contrôle

Conformément à l'article 24.1 du contrat de délégation de service public (DSP) le délégataire tient à jour un registre d'exploitation.

Les rencontres et échanges lors de séances de travail régulières de revue de l'équipement tenus entre la maîtrise d'ouvrage, le groupement de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre délégué auxquelles était associé le délégataire, et qui ont été effectuées au titre de la GPA et de la levée des réserves, ont été suffisantes pour que la DMOIB ne motive pas de contrôle supplémentaire.

Observations générales :

S'agissant d'une première année d'exploitation, l'enjeu de la transmission de l'équipement imposait des contraintes particulières de coordination entre le propriétaire réceptionnant le bâtiment, le maître d'ouvrage délégué et le groupement de maîtrise d'œuvre engagés au titre de la GPA et de la levée des réserves, et enfin l'exploitant – directeur unique de l'établissement, et en nécessité d'engager son projet d'exploitation dans les meilleurs délais. Cet enjeu a été maîtrisé par la mise en place d'un cadre collaboratif efficace auquel le délégataire a pris toute sa part.

Le suivi technique général au niveau de la mise en service des organes de l'équipement a été réalisé correctement avec une implication du délégataire dans la résolution des quelques dysfonctionnements rencontrés.

L'ensemble du contexte de mise en exploitation technique de l'équipement en perspective de son ouverture aux publics a été mené à bien malgré les aléas résultant du contexte de crise sanitaire.

Il est à noter qu'au cours de cette première année d'exploitation le délégataire a réalisé quelques travaux d'aménagement afin d'ajuster l'équipement à ses contraintes d'exploitation.

On souligne notamment la mise en place d'estrades à l'arrière des comptoirs ou l'installation de structures scéniques démontables dans le hall d'entrée.

La mise en œuvre du cadre ERP et technique et son usage au titre des fonctions de spectacle et d'accueil public s'est déroulé de manière pleinement satisfaisante au regard des quelques événements qui ont pu se tenir malgré le contexte sanitaire. Aucun incident notable n'a été répertorié et la qualité de l'équipement livré, comme de l'installation technique finalisée par l'exploitant a été unanimement soulignée par les usagers.

Les entretiens et vérifications initiales et périodiques ont été réalisés. Seuls la transmission des PV de vérification réglementaire et les certificats en cas de levée d'observations ont soufferts d'un délai de transmission tardif ne satisfaisant pas aux articles 15 et 24. Ce fait ne présume pas d'un affaiblissement de la qualité de l'exploitation ou d'une volonté de dissimulation d'information de la part du délégataire, mais relève plutôt d'un défaut d'organisation dans une phase complexe de mise en route. Plus de rigueur sera accordé sur ce point dans la suite de la période d'exploitation.

Evaluation de la qualité du service au titre de l'exploitation et de l'entretien du bâtiment:

L'exploitant a très largement satisfait aux attentes portées au cahier des charges et au contrat de délégation de service public - à l'exception d'une plus grande rigueur requise à l'avenir dans la transmission circonstanciée au déléguant des rapports de maintenance et d'aménagement de l'équipement.

La crise sanitaire qui a oblitéré le programme d'exploitation initial, n'a pas permis d'observer une exploitation à pleine charge des organes de l'équipement.

Pour autant, **l'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel**. Il permet la mise à disposition publique d'un équipement de haut niveau pleinement fonctionnel et porté par une équipe professionnelle rodée qui a su assumer ses missions dans des conditions complexes.

Analyse de l'activité culturelle

La crise liée au COVID19 a très fortement impacté l'activité prévue pour la première saison du 6MIC. Cette situation a entraîné paradoxalement, un surcroît d'activité pour le délégataire afin d'adapter les multiples programmations/déprogrammations, ainsi que les différents contextes d'accueil des publics et des activités.

Programmation culturelle

43 événements, dont 19 concerts, ainsi que 17 résidences d'artistes ont cependant pu être organisés.

L'activité se répartit de la manière suivante au regard de la répartition attendue au contrat de DSP.

En synthèse par type et par site :

	IRIS			
	Grille d'activités réalisées 2020			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Concerts tous types	8	5	6	19
Autres spectacles hors concerts	1	1	0	2
Résidences d'artistes	6	11	0	17
Autres événements	0	4	1	5
Total général	15	21	7	43

Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valenquieu, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de validité : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

En détail par type et par site :

Événements programmés	IRIS			
	Grille portée au contrat 19/05			
	Grande salle	Petite salle	Patio /hall	TOTAL Par type
Diffusion Programmation en propre concerts & tournées				8
Achat de spectacles	5	3		
Représentation scolaires – familiales		0	0	
Diffusion Accueil d'opérateurs locaux				5
Coproduction – coréalisation	1	2		
Mise à disposition	2			
Accueil en location simple				
Diffusion accueil de groupes en voie de professionnalisation et amateurs				6
Scènes groupes en voie de Professionalisation			1	
Gratuités - scènes ouvertes - amateurs			5	
Diffusion Accueil producteurs privés Par location des salles				2
Producteurs privés pour concerts				
Producteurs privés hors concerts	1	1		
Résidences d'artistes				17
Professionnels nationaux etc.		1		
scène émergente locale /régionale	5	10		
Autres (IRIS juillet 2018)	1			
Autres événements				5
Autres activités		4	1	
Mise à disposition Autorité déléguante	3			
Soirée délégataire, personnel et partenaire				
Total des manifestations	15	21	7	43

Ce volume d'activité ne correspond pas aux objectifs et des engagements quantitatifs portés au contrat de DSP au titre de la grille indicative de programmation.

Ce fait est lié aux conséquences de la crise sanitaire et ne peut être imputé au délégataire dont l'activité initiale prévisionnelle était conforme.



Aix-en-Provence, Beaufort, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valençaygues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2 639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Réalisations au regard de la répartition des objectifs par mode de programmation (fixé au DCE)

	Bases			
	nombre	type		
B) événements sur les 2 salles	36	B		
C) Diffusion sur les 2 salles	15	C		
D) Concerts sur les 2 salles	13	D		

	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Location à des producteurs privés				
Sur base diffusion sur les 2 salles	2	/ C	13%	Mini 10%
Sur base événements sur 2 salles	2	/ B	6%	
Location a prod privés hors concert	2	/ B	6%	Max 10%

	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Coproduction & accueil d'opérateurs locaux (art 9)				
Sur base = Diffusion	5	/ C	33%	Mini 15 %
Sur base = événements	5	/ B	14%	

	nombre	Base Type	Soit %	Cahier des charges
Concerts en coproduction – coréalisation avec opérateurs du territoire (concerts suivant tous type de contractualisation) - (pièce 5.2)				
base = 2 salles	3	/ D	23%	Mini 20 %

Au regard des différents mode de programmation les réalisations sont pleinement conformes aux objectifs qualitatifs et quantitatifs fixés dans la mission de service public.

Pour mémoire le cahier des charges au stade de la consultation limitait la présentation de ces objectifs sur les seules 2 salles de diffusion du programme initial fourni au DCE (tout en autorisant la programmation sur l'ensemble des espaces suivant aménagements du projet propre à chaque candidat).

Autres activités : studios, résidences, mise en réseau, tissu partenarial

Si la programmation de concerts publics a été le compartiment de l'action culturelle le plus impacté négativement par la situation de la crise COVID, **paradoxalement** celui de **l'accompagnement d'artistes et particulièrement des résidences a bénéficié de cette crise**.

En effet, l'État a aménagé les conditions d'accueil et d'exercice nécessaires à maintenir ce type d'activité au sein des salles de spectacle, particulièrement en direction de la création artistique et en vue de la reprise de l'activité. Du fait de la disponibilité de l'équipement, de sa polyvalence et de la multiplicité des scènes et espaces de travail, IRIS a pu organiser **17 résidences d'artistes sur scène**, accueillant à cet effet 25 groupes pour 121 artistes. 48 % de ces artistes étaient issus de la scène locale. 68 % de ces résidences ont été organisées en partenariat avec des opérateurs du territoire métropolitain. Pour autant 6MIC a été retenu pour des résidences d'artistes en provenance d'Occitanie, Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne Franche-Comté.

Pareillement, malgré la situation COVID, **les studios ont pu fonctionner** brièvement début mars et à partir du premier juillet, jusqu'au second confinement le 23 octobre. Le fonctionnement des studios a malgré tout été impacté négativement par la mise en œuvre des protocoles sanitaires, pour autant, ils affichent un taux d'occupation de 30 % soit 2588 heures. Ceci a permis d'accueillir tout de même 75 groupes pour un total de 220 musiciens sur 510 créneaux d'occupation.

Les studios ont par ailleurs été utilisés pour l'accueil d'élèves et activités de l'Enseignement supérieur spécialisé.

Le cahier des charges de la DSP fixe parmi les objectifs prioritaires de service public la **mise en œuvre d'une stratégie de projet favorisant l'accueil des opérateurs locaux et des acteurs du territoire métropolitain et régional mais aussi en lien avec les circuits nationaux**. Ces opérateurs relèvent la fois de l'action culturelle musiques actuelles, de la diffusion et de la création, mais aussi de l'enseignement et plus largement les opérateurs économiques de la filière musiques actuelles.

Dans ce domaine et à tous ces échelons le délégataire a pu mener une action volontaire qui lui a permis de tisser de très nombreux partenariats et fixer des principes de coopération.

Avec la filière de l'Enseignement supérieur et spécialisé :

- CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants) : Convention cadre pluriannuelle, et 153 heures d'accueil des promotions des années 1 et 2.
- Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) Darius Milhaud : 61 heures d'accueil concernant toutes les classes musiques actuelles en cours d'année et pour les examens de fin d'étude.
- Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique (IESM) : élection du 6MIC au CA, collaboration à l'élaboration du cadre pédagogique du nouveau diplôme DNSPMAA (équivalent du DNS musiques savantes appliqué au champ de musiques actuelles).
- Institut de Management Public et de Gouvernance Territoriale (IMP GT) : accueil de classes Master 2 et de stagiaires, doctorants. Convention cadre pluriannuelle.
- Direction Académique des Actions Culturelles (DAAC) : 6 modules proposés en EAC de la maternelle au lycée pour 19 établissements scolaires. Annulé pour cause COVID.



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Val de Vaucluse, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

De plus avec la DRAC PACA préfiguration du premier forum académique pour valoriser les musiques actuelles dans le parcours des EAC.

- Aix-Marseille-Provence-Université : accord de principe sur une convention cadre.

Avec les acteurs du champ de l'action culturelle et sociale :

- Festival MOMAIX, Festival Tous en Sons (musiques actuelles pour jeunes publics), Mission locale du Pays d'Aix (Garantie jeunes, AaP Culture & lien social), dispositif « Rouvrir le Monde » (DRAC PACA), CIACU (Battle for Job), Ubitech (formation professionnelle pour adultes spectacle vivant).

Structures d'animation de la filière :

- le 6MIC a intégré le CA du PAM (Pôle des Acteurs Musiques PACA), Bureau exécutif de la FEDELIMA, (principal syndicat des lieux musiques actuelles en France).

A l'échelon national pour des programmations et la circulation des artistes ou pour la coproduction :

- Les Passagers du Zinc (SMAC de Chateaufort - 13), Tandem (SMAC de Toulon - 83), Paloma (SMAC de Nîmes - 30), Le Broc (06), Le Mas des Escaravatières (Puget), Le Moulin (Marseille - 13), L'Usine (Istres - 13), Panda Events (Nice – 83). Le Fil (St Etienne), La Sirène (La Rochelle), La Belle Électrique (Grenoble), Les 3 rêveurs (Besançon), Le Moulin de Brainans (Jura) et les Deux Scènes (Scènes Nationale de Besançon), Transfuges (Marseille).



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteaufort-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valauroux, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Fréquentation et publics accueillis

- Les divers contextes réglementaire liés à la crise COVID ont entraînés plusieurs adaptation successive des jauges et largement impacté le niveau de fréquentation au regard des prévisions comme des standards.

Type	Nombre de spectateurs personnels / participants	Taux de remplissage moyen Caractéristique autres
Diffusion de concerts	5080 spectateurs 193 artistes et personnel de l'équipe artistique (hors équipe technique d'accueil)	63,91 %
Autres événements	752 participants	Manifestations à public captif (Conventions, CT)
Résidences d'artistes	121 artistes / 25 groupes	Durée moyenne 4,2 jours
Studios	220 musiciens / 75 groupes	2588 heures – 510 créneaux
CFMI <i>Action Culturelle</i>	Étudiants année 1 & 2 promos. 2019-2020 et 2020-2021	153 heures
CCR Darius Milhaud <i>Action Culturelle</i>	Tous les élèves des classes musiques actuelles du conservatoire	61 heures - Préparation examens de fin d'année ou de cycle. - Accueil des examens.
IMPGT (AMU) <i>Action Culturelle</i>	Classes Master 2 Management et droit des organisations & manifestations culturelles.	Cours, mise en situation immersive
Momaix Action Culturelle	30 personnes groupe en famille	
Festivals Tous en sons <i>Action Culturelle</i>	2700 spectateurs connectés monde entier (<i>non comptabilisés au bilan de fréquentation du site</i>)	Spectacle maintenu en visio live session
Chorale 6 de cœur <i>Action Culturelle</i>	45 choristes amateurs inscrits à l'année.	Suspendu en octobre 2020 (confinement)
Mission Locale <i>Action Culturelle</i>	160 jeunes	« garantie jeunes » ateliers de mobilisation - restitution.
CIACU Action Culturelle	350 personnes	Aide et mobilisation à l'emploi.



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannat, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valençaygues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Évaluation de la qualité du service :

L'activité culturelle du 6MIC repose sur 4 axes principaux :

- La diffusion (concerts et accessoirement d'autres disciplines du spectacle vivant) ;
- l'accompagnement à la création et aux pratiques musiques actuelles, notamment en direction d'artistes émergents ;
- l'accueil des opérateurs musiques actuelles du territoire ;
- l'élargissement des publics à travers une stratégie territoriale d'actions culturelles de coopération et de partenariats avec les opérateurs de la filière professionnelle ou pédagogique.

Ces activités concourent à une mission de service public dont les 6 objectifs prioritaires, au terme de la délégation, sont d'aboutir à :

- Un positionnement spécifique en matière d'équipements comparables par rapport à l'offre existante sur le territoire du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur ;
- Rapprocher ce territoire d'autres agglomérations où des structures similaires permettent l'expression de choix artistiques ambitieux dans le domaine des musiques actuelles à travers ses diverses expressions : rock, jazz, musiques du monde, musiques et expressions urbaines, musiques électroniques ... ;
- Rester attentif à l'émergence et la novation, tout en respectant un nécessaire équilibre dans la diversité et la pluralité des expressions et styles musicaux représentés, ceci à travers la programmation ainsi que pour toutes les activités et formes d'accueil proposés par le site ;
- Intégrer une réelle part des activités de l'établissement en termes de diffusion, d'accueil comme de résidences pour ces opérateurs, à l'usage direct ou en collaboration étroite ;
- Garantir l'accès du public le plus large du Pays d'Aix et de la Région Provence Alpes Côte d'Azur par la mise en place d'une politique tarifaire adaptée ;
- Rechercher, par des actions significatives de communication et de médiation, l'élargissement de la base des publics potentiels, notamment en direction du public jeune. Développer en ce sens des actions spécifiques en direction du public étudiant et de l'université.

La mise en œuvre de ces objectifs prioritaires passe par la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au contrat et sur lesquels s'est engagé le délégataire.

Réalisation des objectifs quantitatifs :

La situation liée à la crise sanitaire n'a pas permis de réaliser les **volumes de diffusion** prévus, sans que ni la responsabilité du délégataire, ni son investissement ne puissent être mise en cause. Bien au contraire, le délégataire a fait preuve en toute situation d'une volonté opiniâtre de afin de



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Val de Vaucluse, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

mettre en œuvre toutes les actions possibles dans chacune des dimensions fixées et prévues au programme culturel.

Le secteur de la diffusion publique a été le plus impacté quantitativement, ce qui par ailleurs entraîne un fort déficit de recettes propres telles que prévues au CEP. Par contre le délégataire produit un bilan en terme de répartition de la typologie des accueils conforme aux cahier des charges.

Le secteur de l'**accompagnement à la création et des pratiques musiques actuelles** a subi un impact important au niveau de la capacité d'accueil des publics dans les studios (30% de taux d'occupation) mais a pu cependant accueillir un public conséquent. Paradoxalement, le **volet résidence d'artiste et accompagnement à la création** a bénéficié de la situation de fermeture aux publics par la mise à disposition de la capacité d'accueil du site à cet effet et à vu un volume d'activité plus important que prévu.

Réalisation des objectifs qualitatifs

Malgré les nombreuses difficultés que posait la situation de crise sanitaire, le délégataire a su développer une action constante et concluante dans tous les secteurs concourant à la réalisation des objectifs fixés.

La diversité dans les esthétiques des musiques actuelles est attestée dans toutes les activités proposées.

Il en va de même de la **diversité des opérateurs professionnels et des artistes accueillis** qui sont issus de la scène locale, régionale ou nationale et relèvent des artistes émergents ou confirmés des circuits amateurs comme professionnels des musiques actuelles.

L'accueil d'opérateurs du territoire est attesté à la fois sur le volet diffusion, accompagnement à la création, et dans les actions culturelles.

Les publics accueillis répondent parfaitement à ce stade par leur diversité aux **attendus d'ouverture et d'élargissement des publics**. Ceci pour les activités relevant d'un achat par la mise en œuvre d'une politique tarifaire adaptée et conforme aux engagement malgré un contexte de mise en œuvre particulièrement perturbé et d'une gestion extrêmement difficile pour l'opérateur du fait des nombreuses déprogrammation / reprogrammation. Par ailleurs la diversité des actions culturelles, réalisées malgré le contexte, a permis d'accueillir un important public de nature socioculturelle et socioéconomique très variée.

Le délégataire a su mettre en œuvre malgré la situation **une véritable politique diversifiée de partenariats et de coopération avec les acteurs de la filière locale, régionale et nationale**. Cette démarche est particulièrement attestée par la mise en œuvre d'actions tournées vers la coproduction, la circulation des artistes, la collaboration avec des lieux de diffusion, les actions culturelles mais aussi une stratégie de coopérations avec l'enseignement supérieur et professionnel du secteur. Quoique perturbée par la situation pour la réalisation de certains projets cette stratégie paraît très poreuse et prometteuse pour la réussite des objectifs fixés du positionnement de l'équipement en ressource structurante pour le secteur et le territoire.



Aix-en-Provence, Beaucueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Val de Vaucluse, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Conclusion générale de l'analyse de la qualité de service au titre de l'activité 2020, portée à l'appréciation de l'Autorité déléguante

Le territoire a concédé **un équipement neuf, disposant de deux salles modulables, de cinq studios de répétition et des locaux annexes**. L'équipement en phase de levée des réserves résiduelles, puis de GPA, a donné satisfaction.

Le délégataire a pleinement rempli ses obligations en terme d'exploitation et de maintenance de l'équipement métropolitain 6MIC. Aucun obstacle n'a obéré la capacité du délégataire de mettre en œuvre à la fois son projet d'équipement et la mise en condition pour l'exploitation publique.

Le cahier des charges dispose les objectifs prioritaires de service public afin de positionner à terme l'équipement comme **un lieu public de pratique et de diffusion ouvert à tous, ainsi que comme une ressource favorisant le développement de la filière** du territoire et de la région dans le circuit national des scènes de musiques actuelles.

Le projet mis en œuvre est satisfait à ce stade malgré les grandes difficultés rencontrées dans le contexte sanitaire. Le délégataire a œuvré avec détermination afin que la première année d'activité ne s'inscrive pas comme une année blanche.

Les réalisations 2020 constatent un impact positif du 6MIC sur les points suivants :

- Ressource structurante pour la filière locale de création et de diffusion :

- accueil et partenariats avec les opérateurs locaux : 67 % des résidences d'artistes, 33 % des diffusions.
- artistes locaux accueillis : 48 % des résidences, 79 % des groupes diffusés en concert.
- programmation réalisée en coproduction avec des opérateurs locaux : 23 %.

Ces opérateurs ont pu bénéficier pleinement à des titres divers des capacités nouvelles offertes par l'équipement ainsi que des moyens accordés au délégataire et mis en œuvre par son action et ses qualités propres.

- Adéquation avec les attentes des acteurs pédagogiques, particulièrement de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- collaboration effective ou perspective validée de conventionnement avec Aix-Marseille-Université (AMU) et plusieurs acteurs majeurs du territoire, ainsi qu'avec la DAAC du Rectorat Aix-Marseille.
- Diversité des actions entreprises et des publics accueillis dans ce cadre dont des actions nouvelles.



Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puylobier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Valençaygues, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021

- **Attractivité sur les publics** constatée par la diversité des usagers accueillis, ainsi que les réactions sur les réseaux attestant les qualités techniques et de confort d'usage.

- **Accueil très positif du tissu professionnel de diffusion et de production des artistes** attesté par la multiplicité des liens de coopération formalisés, ainsi que par les sollicitations dont le délégataire fait part.

Impact économique direct sur le territoire en 2020 :

- **Investissement direct** traité avec des entreprises de la métropole : plus d'un million d'euros (dont 380 783 euros sur Aix-en-Provence) au titre du programme d'équipement. Auquel il faut ajouter les produits affectés aux fournisseurs locaux pour l'activité courante et de maintenance.
- La majorité des contrats conclus pour l'activité courante et l'entretien du bâtiment le sont avec des PME du territoire métropolitain.
- **Emploi** : 17 postes ETP pour l'équipe permanente (641 058 euros soit 40 % du budget de fonctionnement). Auxquels il faut ajouter le volume d'emploi des artistes, techniciens et personnels d'exploitation de l'activité ponctuelles. Le soutien à la création a permis de mobiliser des ressources au bénéfice du maintien d'activité de personnels techniques et artistiques mis à mal durant la crise COVID.

Situation et trajectoire économique :

- **L'évènement Covid a eu un impact significatif sur la situation financière et les résultats de la société.** Les restrictions d'accueil et les périodes de fermeture au public n'ont pas permis à la société de réaliser les événements prévus. Le chiffre d'affaire a été très fortement impacté par la crise sanitaire.
- Si du bilan ressort une situation positive (marge brute de + 7906 euros), celle-ci s'établit en trompe l'œil au regard de l'analyse du résultat net qui par le résultat d'exploitation traduit l'activité réelle, et fait apparaître un déficit de - 190 090 euros.
- Au-delà de l'impact constaté sur le bilan en 2020, le délégataire est en incapacité d'évaluer les conséquences précises de la crise sanitaire sur les exercices à venir. **Une attention particulière sera portée sur les exercices suivants qui sont susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation.**

← fin du document →



Aix-en-Provence, Beaufort, Bouc Bel Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Éguilles, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Jouques, Lambesc, Meyrargues, Meyreuil, Mimet, Les Pennes-Mirabeau, Pertuis, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Le Puy-Sainte-Réparate, Rognes, La Roque-d'Anthéron, Rousset, Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Cannet, Saint-Estève-Janson, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-lez-Durance, Simiane-Collongue, Le Tholonet, Trets, Val de Vaucluse, Venelles, Ventabren, Vitrolles

013-200054807-20211209-2021 CT2_639-DE
Date de réception préfecture : 17/12/2021



Contrat n°19/05 de Délégation de Service public salle des musiques actuelles du Pays d'Aix - 6MIC

Rapport annexe d'exploitation technique

Année 2020

réalisé par :

Direction de la Culture et des équipements culturels

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et de l'Ingénierie des Bâtiments (DMOIB)

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Cadre contractuel

Le présent rapport est constitué :

- En application de l'article 39 du contrat n°19/05 :

« Pendant la durée du Contrat, la Personne Publique exerce un contrôle des conditions d'exploitation du service.

Ce contrôle peut être exercé à tout moment et, éventuellement, par l'intermédiaire de personnes habilitées à cet effet par la Personne Publique. Le Délégataire est tenu d'apporter son concours à l'exercice du contrôle en fournissant toutes pièces administratives, comptables ainsi que toutes informations demandées à cette occasion. »

- Conformément à l'article 24.3 Contrôle, du contrat n°19/05, lequel dispose particulièrement :

« [...] Ce contrôle fait l'objet chaque année d'un document annexé au rapport prévu à l'Article 35. Le Délégataire peut formuler des observations sur le contenu de ce document. Dans cette hypothèse les observations formulées sont jointes au document qui figure en annexe au Rapport Annuel. »

Pour rappel des obligations respectives fixées au contrat

Pour information au titre des responsabilités assumées par le délégataire, le contrat dispose :

Article 13 : Conditions générales d'exploitation

« [...] A compter de la Date de Mise à Disposition, le Délégataire est le Directeur Unique de l'Etablissement. A ce titre, et pendant toute la Phase 2, le Délégataire est responsable de la sécurité incendie et garantit la conformité des moyens mis en œuvre en organisation, en nombre et qualité, conformément à la réglementation incendie dans les établissements recevant du public (Arrêté du 11 décembre 2009 portant approbation de diverses dispositions complétant et modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public – articles MS 45 à MS 52).

La SMAC est exploitée par le Délégataire conformément à la réglementation en vigueur, et aux règles de l'art dans le souci de garantir la conservation du patrimoine et de préserver les droits des tiers. [...] ».

« Article 15 : sécurité et gardiennage

« 15.1. Sécurité de la SMAC.

Le Délégataire est tenu de respecter les règles applicables aux établissements recevant du public, applicables à la SMAC classé établissement de 1ère catégorie. Le Délégataire assurera les visites réglementaires de l'Ouvrage et des Equipements avec le concours, à ses frais, d'un organisme agréé dans les conditions prévues par les normes et dispositions applicables à ce type d'équipement.

Les copies des contrats d'entretien, de maintenance et de visites périodiques devront être adressées à la Personne Publique dès leur signature. Les renseignements indispensables à la bonne marche du service de sécurité devront être consignés dans un registre de sécurité établi et mis à jour par le Délégataire.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Devront notamment y figurer en application des dispositions de l'article R.123-51 du Code de la construction et de l'habitation :

- l'état du personnel chargé du service incendie ;
- les diverses consignes, générales et particulières, établies en cas d'incendie ;
- les dates des divers contrôles et vérifications ainsi que les observations auxquelles ceux-ci ont donné lieu ;
- les dates des travaux d'aménagement et de transformation, leur nature, les noms du ou des entrepreneurs et, s'il y a lieu, de l'architecte ou du technicien chargé de surveiller les travaux ;
- les plans de l'établissement et les renseignements de détail, les procès-verbaux et les rapports des vérifications périodiques de même que les contrats d'entretien des installations de sécurité, seront annexés au registre de sécurité.

Le Délégué a la responsabilité de faire procéder aux contrôles techniques réglementaires qui s'imposent à ce type d'établissement recevant du public et de procéder aux levées de réserves qui découleraient des rapports de contrôle. Il transmet, dès leur réception, à la Personne Publique, les rapports et procès-verbaux des organismes chargés des contrôles [...] ainsi que les mesures prises pour remédier aux réserves formulées par les organismes chargés des contrôles techniques réglementaires et de sécurité. »

« 15.2. Sécurité des Evénements

« La sécurité des Evénements relève, conformément à la législation en vigueur, de l'entière responsabilité de l'Organisateur de l'Evénement. [...] »

« 15.3. Surveillance - Gardiennage

Le Délégué assure le gardiennage (rondes, contrôles par installation vidéo, etc.) soit directement, soit par une entreprise spécialisée choisie et rémunérée par lui, de telle sorte que la SMAC soit intégralement gardiennée, de jour comme de nuit, pendant toute la durée du Contrat. ».

« Article 19 : Contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus avec des tiers

Le Délégué pourra, pour l'exécution des missions lui incombant, conclure des contrats de travaux, de fournitures ou de services avec des tiers. [...] Le Délégué communiquera à la Personne Publique la liste des contrats conclus en application du présent Article ainsi que, sur demande de la Personne Publique, les contrats et leurs avenants. »

« Article 20 : Obligation générale du Délégué

Le Délégué assurera, sous sa responsabilité et à ses frais et risques, le fonctionnement et l'entretien de l'Ouvrage et des Equipements.

L'Ouvrage et les Equipements devront être maintenus en parfait état de fonctionnement.

Tous les travaux réalisés par le Délégué pour les besoins du service en application du présent Chapitre sont exécutés conformément aux prescriptions techniques éventuellement applicables aux marchés publics. La charge des travaux correspondants sera répartie entre la Personne Publique et le Délégué dans les conditions ci-après. »

« Article 21 : Travaux à la charge de la Personne Publique

« Les travaux de grosses réparations sur les ouvrages de génie civil relevant des niveaux 4 et 5 de la norme AFNOR FD X 60-000 « Maintenance industrielle – Fonction maintenance » et, à titre supplétif, des dispositions de l'article 606 du Code civil et tous travaux de renouvellement des ouvrages seront supportés par la Personne Publique, à ses frais, en sa qualité de maître d'ouvrage. [...] ».

« Article 22 Travaux à la charge du Délégué

« Tous les autres travaux de quelque nature qu'ils soient, seront supportés par le Délégué à ses frais et risques.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Notamment le Déléataire s'engage, sans préjudice des stipulations de l'Article 21 à supporter, à ses frais, la charge des réparations de quelque nature qu'elles soient et de l'entretien de l'Ouvrage et des Equipements ainsi que le renouvellement à l'identique en termes de capacité technique de l'Ouvrage et des Equipements.

Il assure l'entretien et la maintenance préventive et corrective de l'Ouvrage et des Equipements correspondant aux niveaux de maintenance 1 à 3 de la norme FDX60.000 à l'exclusion des opérations et interventions qui relèveraient de la responsabilité des constructeurs dans le cadre des garanties légales et pendant la durée desdites garanties. »

« Article 24.1 Registre d'exploitation

« Le Déléataire tient à jour un registre mentionnant :

- les constatations en quantité et en valeur de tous les travaux réalisés, ainsi qu'un état du suivi en temps réel de toutes les opérations de maintenance réalisées ;
- les incidents et les défauts de matériels ;
- les procédures à suivre par le personnel en cas de défaillance ;
- les horaires d'intervention effective du personnel d'exploitation et d'entretien affecté au service ;
- les incidents constatés sur les installations générales ;
- l'inventaire du matériel réparé ou remplacé ;
- plus généralement, tout renseignement demandé par la Personne Publique permettant de suivre le bon fonctionnement et la bonne marche des installations.

Le Déléataire est tenu de transmettre à la Personne Publique la copie des rapports portant sur le contrôle ou la vérification des installations et de leur état dès leur réception. »

Moyens engagés par la personne publique au titre du suivi et du contrôle de l'exploitation

Le Territoire du Pays d'Aix a délégué deux agents qualifiés pour coordonner le suivi d'exploitation de l'équipement au titre de la DSP.

Un agent de la Direction Culture & équipements culturels est en charge de la coordination générale entre le délégataire et les services du délégant ; un agent de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage est en charge du suivi technique de l'exploitation.

Un point trimestriel est réalisé lors d'une réunion organisée sur site. Il est convenu que les mois retenus pour ces réunions sont le mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Lors de cette réunion chaque domaine technique est observé et fait l'objet d'échanges entre les parties. Le délégataire transmet les informations concernant le fonctionnement des équipements, les éventuelles pannes rencontrées et les solutions correctives mises en œuvre.

Moyens déployés par le délégataire suivant les secteurs de l'exploitation et intervenants affectés

Maintenance :

S'agissant d'une première année de prise en main de l'équipement, le titulaire a mis en place des contrats avec des entreprises sous-traitantes et transmet à la Métropole les contrats afférents ainsi que les rapports de revue initiaux.

Le délégataire a conclu les contrats conformément à l'offre et au cahier des charges de la DSP. La maintenance courante et la maintenance réglementaire sont limitées au titre du délégataire aux niveaux 1 à 3 relatif à la norme FX 60.600.

Aix-Marseille-Provence Métropole
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Dans ce cadre les contrats sont conclus au titre de la maintenance, main d'œuvre et ingénierie de maintenance dans le cadre d'un forfait du poste maintenance P2. La maintenance des ascenseurs est prévue au titre d'une prestation de garantie totale.

Une redevance GER est prévue pour la prise en charge de la fourniture des pièces de rechanges correspondant aux niveaux 1 à 3 sans limitation de montant unitaire.

Maintenance règlementaire :

Domaine	Société
Ascenseurs et monte-charge	ENGIE Cofely
Portes et portails automatiques	
Groupe électrogène / onduleur	
SSI / extincteurs / colone sèche	
Portes et portails automatiques	
Fluides Frigorigènes	
Appareils de levage	

Maintenance et entretien :

Domaine	Société
Courant fort	ENGIE Cofely
Courant faible	
Chauffage Ventilation Climatisation	
Plomberie sanitaire	
Anti-intrusion/Contrôle d'accès/vidéosurveillance / interphonie	
Serrurerie	
Dératisation / désinfection / désinsectisation	
Dépannages	
Evacuation des déchets	
Etanchéité	AMS
Matériel scénique	Equipe de maintenance 6MIC
Tribunes mobiles	ENGIE cofely
Espaces verts	AMS
Nettoyage des locaux et vitrerie	Proclair

Contrôles périodiques :

	Titulaire du contrat	Sous-traitants
Installations électriques	ENGIE Cofely	Véritas
SSI / détection incendie		Chubb/sicli
SSI / extincteurs		ADI
SSI / Colonne sèche		ADI
SSI / désenfumage		
Ascenseurs		
Appareils de levage		

Accusé de réception en préfecture
013-200054607-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Moyen de levage		Véritas
Groupe électrogène		

Sécurité des locaux

Les contrats passés avec des entreprises sous-traitantes concernent l'accueil des publics en situation ERP au titre de la sécurité incendie et la sécurisation des personnes.

Par ailleurs une entreprise en charge de l'anti-intrusion et télésurveillance de l'équipement a été mandaté dans les conditions prévues au contrat (art 15) et permettant une vigilance H24 et 7J/7.

SSIAP – Service Incendie	ESPI
Télésurveillance	CI2T
Sureté évènements	Sud Prévention Événements

Suivi de la Garantie de Parfait Achèvement

Date début de la GPA : 03 janvier 2020

Date de fin de la GPA : 03 mai 2021 après prolongation

- Nombre de GPA ouvertes : 124
- Nombre de GPA résolues : 124
- Nombre de GPA en instance : 0

Déclaration en dommage ouvrage

- Une déclaration en dommage ouvrage concernant des infiltrations d'eau après de grosses pluies.
- Nombre de DO résolues : 0
- Nombre de DO en instance : 1

Incident pour exploitation : aucune incidence pour l'exploitation.

Améliorations complémentaires réalisés post travaux

- Aménagement des bars intérieurs,
- Aménagement de l'espace d'accueil public par l'installation de structure scénique,
- Protection des murs des couloirs techniques par la pose de lisses murales,
- Aménagement des locaux techniques,
- Aménagement de la buanderie,
- Aménagement de la laverie,
- Installation de portiques de sécurité pour la détection des métaux (type aéroports).

Suivi et contrôle de l'exploitation déléguée concernant l'année 2020

Revue synthétique de l'exploitation.

Le bâtiment a été transmis à la Métropole propriétaire et maître d'ouvrage par le groupement en charge de la maîtrise d'œuvre le 02 janvier 2020. L'équipement a été remis sans délai à l'exploitant délégataire qui en est dès lors devenu le directeur unique en charge de l'exploitation.

Accusé de réception en préfecture
01630063000-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

L'année 2020 a été marquée par une crise sanitaire sans précédent, obligeant la fermeture de l'établissement au public pendant plusieurs mois.

Les seules activités qui ont pu se dérouler ne sont pas à elles seules représentatives d'une pleine charge d'exploitation. De fait les installations techniques n'ont pas été exploitées à la mesure de leurs capacités notamment en ce qui concerne les organes de chauffage, climatisation, traitement d'air mais aussi les équipements techniques, ascenseurs machinerie scénique etc.

Dans ce contexte particulier, le délégataire a eu toute amplitude pour se familiariser avec les installations et y veiller avec attention.

Cette année 2020 est aussi l'année de Parfait Achèvement (GPA), permettant de prévenir des dysfonctionnements inhérents à la construction.

Durant ces douze mois, le délégataire a signalé régulièrement les problématiques rencontrés, certaines étant inscrites au titre de la GPA, d'autres faisant parti de la maintenance courante.

Tous les points inscrits en GPA ont été pris en charge par le constructeur et ont été levés au fur et à mesure. Le délégataire a assuré la maintenance technique des installations et aucun incident notable est à signaler.

Modalités opérationnelles du suivi et du contrôle

Conformément à l'article 24.1 du contrat de délégation de service public (DSP) le délégataire tient à jour un registre d'exploitation.

Lors des différentes visites sur site, notamment dans le cadre du suivi de parfait achèvement (GPA), le délégataire a porté à la connaissance de la personne publique les différents états des opérations de maintenance qui ont été réalisés.

Contrôles effectués à l'initiative de la personne publique

Les rencontres et échanges lors de séances de travail régulières de revue de l'équipement tenus entre la maîtrise d'ouvrage, le groupement de maîtrise d'œuvre, le maître d'œuvre délégué auxquelles était associé le délégataire, et qui ont été effectuées au titre de la GPA et de la levée des réserves, ont été suffisantes pour que la DMOIB ne motive pas de contrôle supplémentaire.

Documents de maintenance transmis par le délégataire

Le délégataire a transmis les différents documents attestant la gestion de la maintenance de l'équipement. Ces documents informent la personne publique du nom et qualité des différents prestataires des contrats de maintenance, mais aussi des dates et teneur des visites de ces entreprises sur les installations.

Pour autant certaines informations et rapports certifiant la maintenance des équipements pour les domaines suivants : matériel scénique, étanchéité, tribunes mobiles espaces verts ; mais aussi les contrôles périodiques pour les domaines suivants : ascenseurs, groupe électrogène, n'ont pas été transmis au plus tôt de leur établissement.

La transmission des PV de vérification et particulièrement la levée des observations devront faire l'objet de la plus grande attention pour satisfaire les dispositions prévues à l'article 24 du contrat.

Vérifications périodiques, maintenance, transmission des PV et rapports par le délégataire

Secteur	Objet	Entreprise titulaire	date de l' intervention	Transmis. IRIS → AMP	PeCharge DMOIB	observations initiales	Levée OBS	date de levée	PV levée. IRIS → AMP
CODE TRAVAIL	Avis STP médecine travail			novembre 2020	02/11/20	contrôles périodiques à mettre en place sur Caillebotis.	sans objet	sans objet	sans objet
INCENDIE	SSI – DTI détection incendie	Chubb / SICLI	23/08/20	octobre 2020	20/10/02	3 remarques – malfonction gaches			
INCENDIE	Exercice Pompier / sécurité	IRIS		juillet 2020	17/07/20	courier info de la tenue de	sans objet	sans objet	sans objet
INCENDIE	VERIF-Extincteurs – trapes désenfumage – CO2	ADI	24/08/20	novembre 2020	06//11/20	RAS	sans objet	sans objet	sans objet
INCENDIE	Contrôle annuel – Extincteur – désenfumage	ENGIE – COFELY	03/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OBS à lever			
INCENDIE	Extincteurs – trapes désenfumage – CO2	ADI	24/08/20	novembre 2020	06//11/20	interventions effectuée (cf PV)	sans objet	sans objet	sans objet
INCENDIE	Desenfumage – mesure de débit		20/11/01	12 mai 2021	27/05/21				
INCENDIE	Colonne sèche	ADI	24/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
ELEC.	Installations – vérification initiale	VERITAS	26/11/20	2020-12-01	18/12/20	OBS à lever			
LEVAGE	palan Verlinde	DMI	17/12/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	12X stop chute de charge	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	CLUB-5X palan sonorisation	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OBS à lever			
LEVAGE	CLUB-9X palan scène club	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	CLUB-6X palan salle club	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	vérification partielle			
LEVAGE	GRANDE SALLE-14X palan Grill	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	GRANDE SALLE-4x palan sonorisation	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	PEMP 1A Haulotte	VERITAS	27/11/20	12 mai 2021	27/05/21	NON Satisfaisant – OBS à lever			
	GRANDE SALLE-6X palan sonorisation	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	vérification partielle			
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – contrôle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°007 OK	sans objet	sans objet	sans objet
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – contrôle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°006 OK	sans objet	sans objet	sans objet
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux	ENGIE –	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°005	sans objet	sans objet	sans objet

Secteur	Objet	Entreprise titulaire	date de l'intervention	Transmis. IRIS → AMP	PeCharge DMOIB	observations initiales	Levée OBS	date de levée	PV levée. IRIS → AMP
	frigogène – controle étanchéité	COFELY				OK			
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – controle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°004 OK	sans objet	sans objet	sans objet
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – controle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°002 OK	sans objet	sans objet	sans objet
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – controle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°001 OK	sans objet	sans objet	sans objet
CTA / CLIM	FLUIDES – déchets dangereux frigogène – controle étanchéité	ENGIE – COFELY	29/10/20	12 mai 2021	27/05/21	N°003 OK	sans objet	sans objet	sans objet
DIVERS	DERATISATION	RENTOKIL	24/11/20	12 mai 2021	27/05/21	mise en place	sans objet	sans objet	sans objet
LEVAGE	Chariot élévateur STILL	VERITAS	26/11/20	12 mai 2021	27/05/21	OK	sans objet	sans objet	sans objet

Evaluation de la qualité du service d'exploitation pour l'année 2020

Avis de l'autorité déléguante

Observations générales :

S'agissant d'une première année d'exploitation, l'enjeu de la transmission de l'équipement imposait des contraintes particulières de coordination entre le propriétaire réceptionnant le bâtiment, le maître d'ouvrage délégué et le groupement de maîtrise d'œuvre engagés au titre de la GPA et de la levée des réserves, et enfin l'exploitant – directeur unique de l'établissement, et en nécessité d'engager son projet d'exploitation dans les meilleurs délais. Cet enjeu a été maîtrisé par la mise en place d'un cadre collaboratif efficace auquel le délégataire a pris toute sa part.

Le suivi technique général au niveau de la mise en service des organes de l'équipement a été réalisé correctement avec une implication du délégataire dans la résolution des quelques dysfonctionnements rencontrés.

L'ensemble du contexte de mise en exploitation technique de l'équipement en perspective de son ouverture aux publics a été mené à bien malgré les aléas résultant du contexte de crise sanitaire.

Il est à noter qu'au cours de cette première année d'exploitation le délégataire a réalisé quelques travaux d'aménagement afin d'ajuster l'équipement à ses contraintes d'exploitation.

On souligne notamment la mise en place d'estrades à l'arrière des comptoirs ou l'installation de structures scéniques démontables dans le hall d'entrée.

La mise en œuvre du cadre ERP et technique et son usage au titre des fonctions de spectacle et d'accueil public s'est déroulé de manière pleinement satisfaisante au regard des quelques événements qui ont pu se tenir malgré le contexte sanitaire. Aucun incident notable n'a été répertorié et la qualité de l'équipement livré, comme de l'installation technique finalisée par l'exploitant a été unanimement soulignée par les usagers.

Les entretiens et vérifications initiales et périodiques ont été réalisés. Seuls la transmission des PV de vérification réglementaire et les certificats en cas de levée d'observations ont soufferts d'un délai de transmission tardif ne satisfaisant pas aux articles 15 et 24. Ce fait ne présume pas d'un affaiblissement de la qualité de l'exploitation ou d'une volonté de dissimulation d'information de la part du délégataire, mais relève plutôt d'un défaut d'organisation dans une phase complexe de mise en route. Plus de rigueur sera accordé sur ce point dans la suite de la période d'exploitation.

Evaluation de la qualité du service :

L'exploitant a très largement satisfait aux attentes portées au cahier des charges et au contrat de délégation de service public - à l'exception d'une plus grande rigueur requise à l'avenir dans la transmission circonstanciée au déléguant des rapports de maintenance et d'aménagement de l'équipement.

La crise sanitaire qui a oblitéré le programme d'exploitation initial, n'a pas permis d'observer une exploitation à pleine charge des organes de l'équipement.

Pour autant, l'ensemble du cadre d'exploitation technique est désormais opérationnel. Il permet la mise à disposition publique d'un équipement de haut niveau pleinement fonctionnel et porté par une équipe professionnelle rodée qui a su assumer ses missions dans des conditions complexes.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

Observations du délégataire au vu du présent rapport technique annexe

NEANT.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211209-2021_CT2_639-DE
Date de télétransmission : 17/12/2021
Date de réception préfecture : 17/12/2021

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - Délégation de Service Public de la salle de musiques actuelles du Pays d'Aix 6Mic - Examen du rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2020

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Gérard BRAMOULLÉ



Signé, le 14 DEC. 2021